



Les intervenantes

Placer l'action locale au cœur des programmes de protection humanitaire



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Remerciements

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un projet mondial intitulé « Learning and Best Practices on Local Women's Participation in Protection Programming » (Enseignements et bonnes pratiques concernant la participation locale des femmes aux programmes de protection), rendu possible grâce au financement du Bureau d'assistance aux sinistrés étrangers des États-Unis.

Nous souhaitons remercier tous les participants pour leur généreuse contribution à cette étude, le temps qu'ils ont consacré et les idées qu'ils ont soumises, ainsi que toutes les équipes CARE au Vanuatu et au Malawi qui ont travaillé dur pour soutenir les voyages nécessaires à cette recherche. Nous souhaitons également remercier les membres du groupe de référence de recherche pour leur engagement positif et sans faille dans le projet, Tom Newby et Allison Burden pour leurs commentaires constructifs, ainsi que le groupe de politique humanitaire de l'Overseas Development Institute (Véronique Barbelet) pour sa précieuse contribution à ce projet de recherche.

Auteur	Helen Lindley-Jones Chercheuse sur les questions de genre et de protection
Expertise technique et supervision	Toral Pattni Conseiller humanitaire principal (sur les questions de genre et de protection)
Expertise sur les questions de genre – Malawi	Billy Molosoni Conseiller sur l'équité et la diversité en matière de genre
Expertise sur les questions de genre –Vanuatu	Brigitte Laboukly Chef de projet sur les questions de genre et de protection Tegan Molony Responsable de programme sur l'égalité entre les sexes
Groupe de recherche de référence	Tam O'Neil (CARE), Howard Mollett (CARE), Frédérique Lehoux (CARE), Isadora Quay (CARE), Siobhan Foran (CARE), Veronique Barbelet (Overseas Development Institute)
Aide à la recherche documentaire	Nyima Keita Stagiaire sur les questions de genre et de protection

ACRONYMES

CAVAW	Committee Against Violence Against Women (Comité contre les violences faites aux femmes, Vanuatu)
OC	organisation communautaire
CCCCC	Comité communautaire pour la réduction des risques liés aux catastrophes et au changement climatique (Vanuatu)
OSC	organisation de la société civile
OPH	organisation de personnes handicapées
RDC	République démocratique du Congo
MGF	mutilations génitales féminines
VS	violences sexistes
IASC	Interagency Standing Committee (Comité permanent interorganisations)
ONGI	organisation non gouvernementale internationale
IRC	International Rescue Committee (Comité international de secours)
LGBTIQ	lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, intersexes et queers
ONG	organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
MSG	minorités sexuelles et de genre
SOFPADI	Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral
WASH	Water, sanitation and hygiene (Eau, assainissement et hygiène)

Sommaire

Résumé analytique	4
1. Introduction	9
1.1 Le contexte : la localisation et le leadership des femmes	9
1.2 Objectif et périmètre	10
1.3 Terminologie et définitions	10
1.4 Méthodologie	11
2. Que signifie la protection pour les femmes et les filles ?	14
2.1 Que signifie la protection pour les acteurs humanitaires ?	15
2.2 Que signifie la protection pour les femmes et les filles ?	15
2.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?	17
3. Comment les intervenantes atténuent-elles et gèrent-elles les risques en matière de protection ?	18
3.1 Qui sont les intervenantes ?	19
3.2 Comment les intervenantes atténuent-elles et gèrent-elles les risques en matière de protection ?	22
3.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?	25
4. En quoi la collaboration avec les intervenantes contribue-t-elle à l'aide humanitaire ?	26
4.1 Pourquoi des intervenantes ? S'interroger sur la valeur ajoutée	27
4.2 Pourquoi des intervenantes ? Un cadre pour la protection humanitaire	28
4.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?	32
5. Collaboration entre les acteurs humanitaires internationaux et les intervenantes	34
5.1 Dans quelle mesure cette collaboration se met-elle en place ?	35
5.2 Qu'implique cette collaboration ?	36
5.3 Qu'est-ce qui a favorisé ou entravé la collaboration avec les intervenantes ?	43
5.4 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?	45
6. Les difficultés que pose la collaboration	47
6.1 Difficultés communes aux acteurs humanitaires internationaux	48
6.2 Difficultés signalées par les intervenantes	50
6.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?	55
7. Aller de l'avant	57
7.1 Conclusions	57
7.2 Recommandations	59
Note d'orientation – Recommandations pour une collaboration significative avec les intervenantes dans les programmes de protection	60
Annexes	65
Annexe 1 – Les questions d'entretien	65
Annexe 2 – Sondage en ligne auprès des organisations dirigées par des femmes	67
Annexe 3 – Liste des participants à cette étude – Dans le monde	74
Annexe 4 – Liste des organisations participantes au Malawi et au Vanuatu	75
Remarques	76

Résumé analytique

À la lumière des engagements pris en matière de localisation dans « The Grand Bargain » en 2016, ces dernières années ont vu émerger de plus en plus de débats sur la façon dont le réseau d'aide peut transformer le système humanitaire et évoluer vers une préparation et une réponse dictées par les acteurs locaux. En parallèle, au lieu de considérer les femmes et les filles comme de simples bénéficiaires passives de l'assistance, on reconnaît de plus en plus le rôle actif qu'elles jouent dans la réponse aux crises.

On constate cependant de grandes disparités dans la transformation des discours sur le leadership et la localisation des femmes en une collaboration plus significative entre les acteurs internationaux et les femmes au niveau national et local face aux crises.

Dans ce contexte, cette étude de recherche globale vise à répondre à une question clé :

« Comment le secteur de la protection humanitaire assure-t-il la participation et le leadership des intervenantes ? »

Le terme « intervenantes » désigne les bénévoles individuelles, les militantes, les leaders, ainsi que les groupes, organisations* et réseaux dirigés par des femmes.

Résumé des recommandations

Ce document s'appuie sur les résultats de l'étude pour formuler les recommandations suivantes destinées non seulement à accroître la participation et le leadership des intervenantes, mais également à améliorer l'intervention humanitaire dans son ensemble :

- **Les acteurs humanitaires doivent soutenir les stratégies de protection en reconnaissant et en impliquant les expériences et les priorités des femmes**
Souvent mal compris, le terme « protection » ne traduit pas toujours très bien les réalités complexes auxquelles sont confrontées les populations. La représentation que les femmes elles-mêmes ont de la protection est fortement liée au genre, spécifique au contexte et profondément personnelle. Les intervenantes agissent d'après leur propre compréhension et leur propre perception de la protection, qui peuvent différer des définitions humanitaires habituelles. Les acteurs humanitaires

doivent en tenir compte et impliquer les femmes et les intervenantes en conséquence.

- **Les acteurs humanitaires doivent collaborer avec les intervenantes pour améliorer l'efficacité des interventions humanitaires**
La collaboration avec les intervenantes n'est pas la solution miracle pour les programmes de protection humanitaire ; elle comporte son lot de complexités. Cependant, ne pas collaborer avec les intervenantes, c'est manquer l'occasion de rendre l'intervention humanitaire plus contextualisée et plus efficace. Il faut reconnaître la valeur de la collaboration avec les intervenantes non seulement pour les programmes à long terme, mais également pour la protection humanitaire.
- **Les agences doivent collaborer officiellement avec les intervenantes pour valoriser leur contribution**
Les interventions humanitaires internationales donnent à penser que les cadres dirigeants valorisent rarement la contribution des organisations dirigées par des femmes. Cela souligne l'importance de formaliser ce type d'engagement par le biais de partenariats et de stratégies régionales et nationales, tout en communiquant clairement auprès du personnel sur la valeur de la collaboration avec les intervenantes.
- **Les agences doivent tirer les enseignements des bonnes pratiques existantes**
Il convient d'exploiter les pratiques de collaboration prometteuses qui existent, notamment en renforçant les liens entre les intervenantes, du niveau local au niveau international, et en investissant dans la préparation aux situations d'urgence. Ce rapport présente de nombreux exemples de bonnes pratiques. Le secteur a beaucoup à apprendre des approches des organisations non gouvernementales internationales fondées sur les partenariats.
- **Les obstacles à la participation des intervenantes doivent être éliminés**
Les intervenantes rencontrent des obstacles majeurs dans leur collaboration avec les acteurs humanitaires. Des mesures doivent être prises pour éliminer les obstacles qui empêchent la participation aux espaces de coordination et de prise de décisions. Les acteurs humanitaires doivent modifier les politiques, les procédures et les méthodes de travail afin de

permettre des formes de partenariat qui placent les intervenantes au cœur des programmes de protection humanitaire.

Conclusions principales

COMMENT LES INTERVENANTES ATTÉNUENT-ELLES ET GÈRENT-ELLES LES RISQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION ?

L'autoprotection

Les femmes gèrent activement et de différentes manières les risques liés à la protection auxquels elles et d'autres font face en cas de crise, que ce soit en tant que bénévoles individuelles, leaders et militantes, ou au sein de groupes, organisations ou réseaux dirigés par des femmes. Les stratégies d'autoprotection constituent souvent une première action, qui s'appuie sur les ressources dont les femmes disposent.

L'organisation collective

Les femmes s'organisent souvent collectivement au sein de groupes informels : la cartographie des groupes de femmes réalisée par CARE en Syrie a révélé que des femmes se regroupent dans des immeubles collectifs afin que certaines puissent s'occuper des enfants la journée pendant que d'autres cherchent du travail ou récupèrent des distributions de vivres.

L'identification et la gestion des besoins sur le terrain

Les organisations dirigées par des femmes incluent celles qui ont été créées en réponse à des crises comme en Syrie et au Yémen, ainsi que celles qui effectuent normalement un travail à long terme, mais qui répondent aux crises émergentes ou récurrentes là où elles interviennent. Les organisations qui agissent en temps de crise répondent souvent aux besoins concrets des femmes tout en s'attaquant aux causes profondes des inégalités entre les sexes. Elles peuvent mener ces deux types d'actions en parallèle, par exemple en fournissant une aide matérielle et en soutenant la formation au leadership des femmes. Ces activités peuvent également évoluer dans le temps en fonction des besoins et des opportunités. Elles peuvent ainsi se retrouver classées parmi les agences traditionnelles.

COMMENT LES INTERVENANTES CONTRIBUENT-ELLES À LA CONTEXTUALISATION ET À L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION HUMANITAIRE ?*

La collaboration avec les groupes et organisations dirigés par des femmes se met souvent en place à la fin d'une crise, lorsque commence le travail de développement. Cette étude montre que les intervenantes apportent également diverses contributions aux programmes humanitaires, en dépassant les objectifs de protection pour contribuer à une intervention humanitaire globale plus contextualisée et plus efficace.

Six contributions essentielles des intervenantes

Cette étude identifie six façons principales dont les intervenantes peuvent contribuer à la contextualisation et à l'efficacité des interventions de protection humanitaire.

Six contributions essentielles des intervenantes

1. L'**accès** dont les intervenantes disposent leur permet non seulement d'être les premières à agir, mais également de soutenir les populations marginalisées.
2. La **compréhension** en contexte des besoins et réalités des différents groupes et de la manière de collaborer avec les principales parties prenantes, ainsi que leur capacité à réagir de manière créative aux obstacles.
3. Leur capacité à utiliser le capital social et les réseaux pour **atteindre** d'autres femmes.
4. Leur capacité à proposer un espace aux femmes, à **faire entendre la voix des femmes** et à soutenir le **leadership** de ces dernières.
5. Leur capacité à faire preuve de **solidarité** envers les autres femmes et filles, à la fois au quotidien et dans le militantisme.
6. Leur contribution en faveur d'actions visant à **réduire les inégalités entre les sexes** et potentiellement plus **durables**.

* Une « organisation dirigée par des femmes » désigne une organisation dirigée par une femme et/ou dont les femmes occupent la majorité des postes de direction, et qui s'efforce de répondre aux besoins concrets et/ou stratégiques des femmes et des filles.

* Dans ce rapport, CARE a été confronté à toutes les implications de cette question, car elle suppose de remettre en cause la valeur ajoutée des femmes. Dans cette étude, nous reconnaissons que collaborer avec les intervenantes et les soutenir présentent une valeur intrinsèque. Les femmes représentent 50 % de la population et sont à ce titre elles aussi touchées par les crises humanitaires ; elles doivent donc bénéficier d'un soutien leur permettant de participer sur un pied d'égalité au processus décisionnel et de mener des interventions qui affectent leur vie. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il est utile de documenter et de synthétiser les données montrant que collaborer avec les femmes et les soutenir peuvent renforcer la préparation et la réponse humanitaires, cette valeur n'étant pas encore unanimement reconnue par les acteurs humanitaires.

Améliorer la protection de tous – Saisir toutes les occasions

Les intervenantes apportent diverses contributions grâce aux leaders, groupes et organisations locaux, qui sont capables de soutenir et d'intervenir différemment des organisations et mouvements dirigés par des femmes à l'échelle nationale. Les intervenantes peuvent également représenter ou collaborer avec des organisations et mouvements locaux de personnes handicapées ou de minorités sexuelles et de genre. Ne pas collaborer avec les intervenantes lors de la préparation et de l'intervention humanitaires revient à ne pas protéger toutes les communautés touchées par les crises.

COMMENT LES ACTEURS HUMANITAIRES COLLABORENT-ILS AVEC LES INTERVENANTES ET COMMENT GARANTISSENT-ILS LEUR PARTICIPATION ET LEUR LEADERSHIP ?

Pour de nombreux acteurs humanitaires internationaux, il est difficile de savoir dans quelle mesure ils collaborent avec les intervenantes et garantissent leur participation et leur leadership. Cette étude identifie sept manières dont les acteurs humanitaires collaborent avec les intervenantes dans le cadre des programmes de protection. Il peut s'agir par exemple de former et soutenir les groupes de femmes locaux, collaborer avec ces derniers dans la préparation aux situations d'urgence ou s'associer aux organisations dirigées par des femmes pour la fourniture de services directs.

Multiplier les types de partenariat

Les ONGI ne partageaient pas une approche unique du partenariat dans le domaine de l'aide humanitaire et faisaient appel à la fois à la fourniture de services directs et à la mise en œuvre d'actions via des partenariats. La collaboration avec des organisations dirigées par des femmes variait donc également. Lorsque des partenariats se formaient, la structure de l'approche dépendait largement de la vision de l'organisation en matière de partenariat. Il pouvait par exemple s'agir d'un partenariat fondé sur un modèle de subventions en cascade selon le projet ou d'organisations développant des relations à long terme.

Valoriser la contribution des femmes et réexaminer les critères de sélection des partenariats

Lorsque des partenariats étaient en place, ils étaient souvent facilités par les membres des ONGI qui accordaient de l'importance aux contributions spécifiques des intervenantes. À l'inverse, lorsqu'un partenariat n'a pu être mis en place ou a fait l'objet d'une certaine

résistance, c'est parce que les cadres dirigeants n'accordaient aucune valeur à la collaboration avec des organisations dirigées par des femmes. Cela dépendait en partie du fonctionnement des systèmes humanitaires, qui cherchent à atteindre un grand nombre de bénéficiaires de la façon la plus rentable possible. Dans les faits, cela conduit souvent à signer moins d'accords et à nouer des partenariats avec de grandes organisations de la société civile, qui ont moins de chances d'être dirigées par des femmes. De la même façon, les critères de sélection des partenariats utilisés par les ONGI internationales peuvent favoriser les organisations capables de se conformer aux exigences de vigilance et d'octroi de subventions, quitte à négliger l'expérience technique et les compétences.

À QUELS DÉFIS LES INTERVENANTES DOIVENT-ELLES FAIRE FACE DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ACTEURS HUMANITAIRES INTERNATIONAUX ?

Malgré l'existence de pratiques prometteuses, les intervenantes doivent relever d'importants défis dans leurs relations avec les acteurs humanitaires. Il s'agit notamment d'obstacles qui limitent la participation à grande échelle des femmes dans le processus décisionnel, tels que des restrictions contre la mobilité des femmes, le harcèlement et les normes sociales qui affirment que les femmes ne sont pas capables d'être des leaders. Ces défis sont encore plus forts pour les populations marginalisées, telles que les organisations de femmes handicapées et les groupes LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, intersexes et queers).

Obstacles concrets

Les obstacles concrets rencontrés par les intervenantes sont souvent sous-estimés. Les femmes sont rarement rémunérées pour leur temps et, en cas de collaboration effective, leur rémunération peut n'être que symbolique.

Menaces ou violences

En général, les intervenantes sont également plus exposées aux menaces ou aux violences, car elles sont susceptibles de remettre en cause les normes sexospécifiques. Cette étude n'a pas permis d'identifier des cas où les acteurs internationaux avaient prévu des fonds de réserve destinés à aider leurs partenaires à couvrir les dépenses d'urgence en cas de menaces.

Modèles de subventions en cascade

La prédominance des modèles de subventions en cascade nuit à la qualité des partenariats, car les organisations dirigées par des femmes ne sont impliquées qu'après l'élaboration d'une proposition. Ce défi s'applique plus largement aux organisations de la société civile.

Recommandations principales

RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX ACTEURS HUMANITAIRES

Voici des recommandations favorables à une intervention humanitaire de protection (fondées sur une note d'orientation élaborée par CARE à partir des résultats de cette étude) :

Premier principe : considérer les femmes comme des expertes de la situation

Il convient de reconnaître que les intervenantes, qu'il s'agisse de leaders individuels, de groupes locaux ou d'organisations nationales, ont une compréhension proche et nuancée de leurs besoins, y compris des risques en matière de protection qui les concernent, elles et les autres femmes dans leur situation. Cette vision, tout comme les actions menées par les intervenantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux des autres, peut ne pas toujours correspondre parfaitement aux concepts humanitaires et de développement ou aux définitions sectorielles. Les acteurs humanitaires doivent délibérément et systématiquement écouter et prendre en compte la parole des femmes, faire preuve de souplesse et travailler en dehors des concepts et définitions sectoriels le cas échéant.

Deuxième principe : respecter les priorités des groupes et organisations dirigés par des femmes

Les organisations dirigées par des femmes peuvent voir leur souhait de participer à l'intervention humanitaire entravé par certains obstacles. De la même façon, en tant qu'organisation de défense des droits des femmes dotée d'un programme à long terme dans son pays, une organisation peut ne pas vouloir s'impliquer de peur que cela ne nuise à son travail. Au niveau local, les intervenantes peuvent subir trop de contraintes de temps pour assumer des fonctions supplémentaires. Collaborer avec les intervenantes implique de vérifier auprès des individus, groupes ou organisations leurs souhaits et priorités en termes de participation, puis de les respecter.

Troisième principe : rémunérer les femmes et faciliter l'accessibilité

Les intervenantes sont souvent extrêmement motivées et enclines à donner de leur temps bénévolement. Malgré l'importance du principe de bénévolat, il doit être mis en œuvre avec réalisme, c'est-à-dire que les femmes doivent être indemnisées en conséquence, car elles assument souvent des responsabilités sans être payées. Il convient de tenir compte activement des obstacles à l'accès et

à la participation des différentes intervenantes à tous les niveaux et d'envisager les mesures à prendre pour les réduire. Dans la mesure du possible, demandez l'avis des organisations et groupes dirigés par des femmes sur les obstacles, les actions potentielles et les ressources nécessaires.

RECOMMANDATIONS DESTINÉES AUX DONATEURS

Promouvoir les partenariats dirigés par des femmes

Les donateurs peuvent jouer un rôle clé en défendant la valeur des partenariats dirigés par des femmes et en encourageant la collaboration. Ils doivent également demander des comptes aux organisations non gouvernementales internationales sur la qualité des partenariats. Les donateurs doivent donc envisager d'évaluer les ONGI qui travaillent en partenariat avec des organisations dirigées par des femmes sur la base de ces critères :

- Les coûts de base sont-ils raisonnablement partagés avec l'organisation dirigée par des femmes ?
- Le soutien au développement des compétences est-il budgétisé ?
- L'ONGI dispose-t-elle d'une stratégie de développement significatif des compétences, notamment à travers l'accompagnement plutôt qu'avec des sessions de formation ponctuelles ?
- L'ONGI prévoit-elle des fonds de réserve afin de soutenir les organisations dirigées par des femmes et leur personnel en cas de situation d'urgence ?
- Des dispositions destinées au personnel sont-elles prévues pour prévenir et prendre en charge les cas de traumatismes secondaires et d'épuisement professionnel ?

Faire des efforts volontaires pour atteindre les groupes et organisations dirigés par des femmes lors de crises humanitaires

Les donateurs doivent adopter une approche intentionnelle dans le mode de structuration de leurs mécanismes de financement, sans se contenter de présumer que le financement atteindra les groupes et organisations dirigés par des femmes. D'après les recherches menées par le réseau OCDE/CAD sur l'égalité entre les sexes (« Donor support to Southern women's rights organisations: OECD findings » – Soutien des donateurs aux organisations de défense des droits des femmes du sud : conclusions de l'OCDE, 2016), les donateurs doivent :

- Veiller à ce que les organisations dirigées par des femmes ne soient pas en concurrence avec les acteurs humanitaires internationaux dans les mêmes guichets de financement.
- Affecter un pourcentage du financement aux organisations dirigées par des femmes.
- Associer plusieurs mécanismes de financement pour atteindre différentes tailles d'organisations, qu'il s'agisse de groupes locaux ou d'organisations régionales ou nationales dirigées par des femmes.
- Renforcer les systèmes de supervision interne pour suivre le pourcentage et le type de financement dans les crises qui affectent des groupes et organisations dirigés par des femmes.

Équilibrer l'intervention humanitaire et le financement de la justice sociale

- Tout en reconnaissant que l'intervention humanitaire doit être prioritaire en cas de crise, les donateurs doivent éviter de mettre les organisations dirigées par des femmes dans une position qui les empêche de se mobiliser autour des opportunités de changement social positif que peuvent apporter les crises.
- Les donateurs doivent aider les organisations dirigées par des femmes à poursuivre leur travail à long terme en fonction de leurs propres priorités et à s'adapter à l'évolution du contexte, notamment en maintenant des sources de financement pour ce travail.



1.1 Le contexte : la localisation et le leadership des femmes

Suite aux engagements pris en matière de localisation dans « The Grand Bargain » en 2016¹, les débats se sont multipliés sur la façon dont le réseau d'aide peut transformer le système humanitaire et évoluer vers une préparation et une réponse dictées par les acteurs locaux. Malgré les différentes interprétations de la notion de localisation, il existe un large consensus autour de son objectif à long terme : mettre en place l'aide humanitaire la plus efficace et la plus durable possible pour les populations touchées. Il existe de plus en plus de données qui tendent à prouver que les interventions menées localement sont bien plus efficaces et efficientes que celles menées à l'échelle internationale², mais il est également reconnu qu'il peut être nécessaire de recourir à diverses interventions locales, nationales et internationales dans différents contextes pour atteindre cet objectif³.

En parallèle, la recherche et l'expérience montrent que les femmes apportent des capacités et une expérience inestimables à l'action humanitaire et qu'il est essentiel d'encourager le leadership des femmes dans la préparation et l'intervention pour garantir une réponse humanitaire efficace et des bénéfices durables⁴. Le rôle

que les femmes et les filles jouent dans la réponse active aux crises est de plus en plus reconnu⁵, ce qui permet de combattre l'idée selon laquelle les femmes et les filles seraient les bénéficiaires passives de l'assistance humanitaire. C'est ce que reflète le premier engagement en faveur de l'égalité des sexes du Sommet humanitaire mondial de 2016, qui appelle à : « permettre aux femmes et aux filles d'être actrices et leaders du changement, notamment en renforçant le soutien apporté aux groupes de femmes locaux pour qu'ils participent activement à l'action humanitaire ».

On constate cependant de grandes disparités dans la transformation des discours sur le leadership et la localisation des femmes en une collaboration plus significative entre les acteurs internationaux et les femmes au niveau national et local face aux crises. Dans ce contexte, la présente étude a été conçue après l'identification d'une lacune dans la compréhension de deux questions : d'une part comment le secteur de la protection humanitaire en particulier collabore avec les intervenantes et assure leur participation et leur leadership, en tant que bénévoles individuelles, leaders, militantes, groupes, organisations dirigées par des femmes et réseaux, et d'autre part en quoi le secteur peut s'améliorer.

1.2 Objectif et périmètre

L'objectif de cette étude est d'identifier des solutions concrètes permettant aux acteurs humanitaires de renforcer leur collaboration avec les intervenantes et de les soutenir dans le cadre d'interventions de protection. Elle s'intéresse ainsi à plusieurs aspects :

- ce que signifie la « protection » pour les femmes et les filles en tant qu'individus et pour celles qui gèrent les risques en matière de protection ;
- la manière dont les intervenantes agissent pour atténuer et gérer les risques en matière de protection ;
- en quoi la collaboration avec les intervenantes peut garantir la contextualisation et l'efficacité de l'intervention humanitaire ;
- le degré de collaboration et de soutien entre les acteurs humanitaires internationaux et les intervenantes dans le cadre des programmes de protection et la manière dont ils s'y prennent ;
- les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs humanitaires internationaux et les intervenantes dans le cadre de cette collaboration et les solutions pour aller de l'avant.

Bien que l'importance de l'implication des intervenants à la fois masculins et féminins et des minorités sexuelles et de genre (MSG) soit reconnue, il a été décidé, pour les besoins de cette étude, de se concentrer sur les femmes intervenantes. Ce parti pris s'explique par les inégalités structurelles entre les sexes et les relations de pouvoir déséquilibrées qui limitent encore plus la participation et le leadership des femmes dans l'intervention humanitaire. Une partie de cette étude est explicitement consacrée à l'expérience de personnes qui se définissent comme transsexuelles et lesbiennes (voir la Section 1.3 ci-dessous).

1.3 Terminologie et définitions

Cette section décrit la logique de la terminologie clé utilisée dans ce rapport et définit les termes spécifiques.

Bien que le terme **localisation** ne fasse l'objet d'aucune définition spécifique⁶, il existe un large consensus autour de cette définition établie par Trocaire :

« La localisation de l'aide humanitaire est un processus collectif impliquant les différentes parties prenantes du système humanitaire (donateurs, agences des Nations unies, ONG) et qui vise à ramener les acteurs locaux (autorités locales ou sociétés

civiles) au cœur de l'intervention et à leur donner un rôle plus important et plus central⁷. »

La compréhension que nous avons de ce terme tout au long du rapport implique également la nécessité de modifier les relations de pouvoir afin de mettre en œuvre ce changement dans un certain nombre de domaines, notamment la coordination, le processus décisionnel et les ressources.

Ce rapport parle à la fois de « collaboration » et de « partenariat ». Le terme **collaboration** est utilisé de façon générique pour désigner les différentes manières dont les acteurs humanitaires internationaux et les intervenantes travaillent ensemble. Le terme **partenariat** est utilisé pour désigner des accords de partenariat plus formels.

Le terme **intervenantes** est utilisé de façon générale pour désigner les femmes en tant que bénévoles, leaders, militantes, groupes, organisations dirigées par des femmes et réseaux. Cette étude a notamment pour but de comprendre les façons dont les différents groupes et organisations soutiennent les populations touchées par des crises humanitaires ; la compréhension de ce terme a donc évolué au cours de l'étude. Une typologie des intervenantes a été élaborée à la lumière des conclusions de cette recherche ; elle est présentée en Section 3.1.

L'utilisation du terme **organisation dirigée par des femmes** a soulevé plusieurs questions lors de l'étude et a été interprétée de différentes façons selon les personnes interrogées. Une organisation dirigée par des femmes pouvait ainsi désigner une organisation dont le personnel est exclusivement féminin, une organisation de défense des droits des femmes ou une organisation gérée par une femme. Pour les besoins de cette étude, une organisation dirigée par des femmes est considérée comme une organisation qui est dirigée par une femme et/ou dont la majorité des fonctions de leadership sont assurées par des femmes et qui agit en faveur des besoins concrets et/ou stratégiques des femmes et des filles^{8,9}. Cette définition ne se limite pas aux organisations qui se définissent elle-même comme des organisations de défense des droits des femmes, qui soutiennent uniquement les femmes et les filles, ou dont le personnel est exclusivement féminin.

Cette étude s'est heurtée à deux questions : comment analyser et représenter au mieux les points de vue des minorités sexuelles et de genre, et quelle terminologie utiliser. Nous reconnaissons que l'utilisation de la catégorie MSG (minorités sexuelles et de genre) ou LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, intersexes et queers), ou de l'une de ses variantes, peut

être problématique à deux égards : premièrement parce que les individus dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne sont pas conformistes ne s'identifient pas toujours à ces catégories, deuxièmement parce que l'utilisation de ces catégories risque d'homogénéiser des identités et des expériences diverses¹⁰. Cette étude a choisi de se concentrer sur les expériences et les actions de femmes qui s'identifient comme transsexuelles et lesbiennes, et sur la manière dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre peuvent recouper d'autres aspects de l'identité féminine. Nous reconnaissons toutefois que, dans le cadre de l'intervention humanitaire, il est crucial d'écouter et de collaborer avec différentes personnes s'identifiant comme des minorités sexuelles et de genre, et notamment de tenir compte de la terminologie qu'elles souhaitent utiliser.

Enfin, ce rapport met l'accent sur le secteur de la protection humanitaire. Il existe parfois une certaine confusion autour du terme protection, dont une définition complète est donnée en Section 2. Cette étude est consacrée à l'ensemble du secteur de la protection et englobe les sous-secteurs suivants¹¹ :

- la coordination, la promotion et l'information relatives à la protection,
- le soutien psychosocial,
- la protection de l'enfance,
- la prévention et la gestion des violences sexistes.

Bien que ce rapport se concentre sur le secteur de la protection, il ne minimise pas pour autant l'importance qu'il y a à favoriser la participation et le leadership des femmes dans tous les secteurs de la préparation et de l'intervention humanitaires.

1.4 Méthodologie

Cette étude se fonde sur des recherches primaires et secondaires.

1.4.1 RECHERCHES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les publications et les documentations parallèles liées aux questions de cette étude ont été passées en revue. Outre les rapports de recherche, il s'agissait notamment des sites Internet et de la documentation publique des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) et des organisations dirigées par des femmes dans le but d'identifier des exemples illustrant les manières dont les femmes atténuent et gèrent les risques en matière de protection.

Dans l'ensemble, les entretiens ont été réalisés entre janvier et avril 2018 par la chercheuse en chef auprès des organisations dirigées par des femmes et des acteurs humanitaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'échantillonnage était intentionnel et avait pour but d'interroger des acteurs humanitaires qui avaient mis en place un large éventail d'approches de protection dans les différents sous-secteurs évoqués ci-dessus, et d'interroger autant d'organisations dirigées par des femmes qu'il nous a été possible de contacter dans le temps qui nous était imparti. Un sondage en ligne a été élaboré dans SurveyMonkey afin d'élargir la portée à des organisations dirigées par des femmes participant à cette recherche à l'échelle mondiale.

Les entretiens étaient partiellement structurés et guidés par les questions clés énoncées en Annexe 1. Toutes les données issues de l'examen documentaire, des entretiens et des discussions avec les groupes de consultations ont été codées thématiquement et analysées à l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative de données. Les données issues du sondage en ligne ont été nettoyées et analysées à l'aide de Microsoft Excel.

Au sein des données issues des entretiens et des groupes de consultations, toutes les opinions exprimées ont été anonymisées et tous les éléments d'identification ont été supprimés afin que les répondants se sentent libres d'exprimer des critiques s'ils le souhaitaient. Tous les exemples de collaboration cités sont extraits de la documentation publiée ou ont été élaborés et inclus dans ce rapport avec l'accord de l'organisation concernée.

1.4.2 RECHERCHES AU MALAWI ET AU VANUATU

Des recherches primaires ont été effectuées au Malawi et au Vanuatu, deux endroits sélectionnés parce que CARE International et d'autres membres du groupe sectoriel Protection présents là-bas étaient disposés et prêts à s'engager dans cette recherche. Des entretiens et des discussions avec des groupes de consultations ont été menés au sein de trois communautés dans le district de Nsanje au Malawi et sur les îles de Santo, Aniwa et Tana au Vanuatu en février et en avril 2018. La chercheuse et l'équipe CARE locale ont posé les questions directement avec l'aide d'une interprète. Les communautés ont été sélectionnées pour représenter les zones où CARE (ainsi que son partenaire au Vanuatu Save the Children) intervient actuellement ou a déjà fourni une aide humanitaire et qui sont situées dans différentes zones géographiques (par exemple des petites îles et des grandes îles).

Les conclusions de chaque série d'études au niveau national ont été compilées dans des rapports spécifiques aux pays, diffusés auprès des membres de CARE International et du groupe sectoriel Protection dans chaque pays, et sont intégrées dans le présent rapport de recherche mondiale.

1.4.3 LIMITES

Pour cette étude mondiale, CARE aurait préféré interroger davantage d'organisations dirigées par des femmes dans un plus grand nombre de pays, mais les contacts disponibles n'étaient pas suffisants. À l'exception du Malawi et du Vanuatu, les entretiens avec des organisations dirigées par des femmes se sont limités aux organisations ayant accès à une messagerie électronique, ce qui a favorisé la prise de contact, et à Skype ou au réseau téléphonique pour les entretiens, ce qui a exclu les organisations plus petites et situées dans des régions plus reculées. Si nous avons pu nous entretenir avec plusieurs organisations LGBTIQ au Malawi et au Vanuatu, nous n'avons pas pu organiser d'entretiens avec de telles organisations au niveau mondial.

Comme précisé en Section 2.2, le concept de « protection » est difficile à traduire de manière significative dans les différentes langues et réalités quotidiennes des populations. Cela a semé la confusion lors des premières discussions avec les groupes de consultations au Malawi et au Vanuatu, et il a été constaté que le fait de parler plutôt de « différents types de problèmes » favorisait la discussion. En général, les femmes discutaient des risques de protection avec beaucoup d'ouverture. Cependant, dans une communauté du Vanuatu, la discussion a été interrompue par des membres masculins de la communauté, ce qui a mis fin au débat sur le sujet. Dans l'idéal, l'enquête sur le terrain aurait dû être dirigée par des chercheurs locaux ; cependant, les contraintes de temps ont contrarié ces plans.

Recherche mondiale	
<p>Organisations dirigées par des femmes</p> <p>Organisations dirigées par une femme et/ou dont les femmes occupent la majorité des postes de direction, et qui s'efforcent de répondre aux besoins concrets et/ou stratégiques des femmes et des filles. Les contacts ont été identifiés au moyen d'un sondage en ligne, via les acteurs humanitaires et grâce à l'échantillonnage en boule de neige.</p>	16 entretiens avec des organisations dans 11 pays touchés par des conflits et des catastrophes naturelles
<p>Sondage en ligne auprès des organisations dirigées par des femmes</p> <p>Ouvert à toutes les organisations dirigées par des femmes qui ont été impliquées au moins une fois dans une intervention humanitaire. Le sondage n'était pas réservé aux organisations dotées d'une mission humanitaire.</p>	34 répondants issus de 14 pays
<p>Acteurs humanitaires internationaux</p> <p>Spécialistes des questions de genre et/ou de la protection au sein des agences humanitaires qui mettent en œuvre un éventail d'approches de protection différentes.</p>	44 répondants
Recherche au Malawi et au Vanuatu	
<p>Organisations dirigées par des femmes</p> <p>Basées dans la capitale, les villes régionales et les zones rurales. Les contacts ont été établis via le groupe sectoriel Protection, les relations de CARE avec les organisations et les chercheurs sur Internet.</p>	8 entretiens au Malawi et 3 au Vanuatu
<p>Acteurs humanitaires</p> <p>Membres du groupe sectoriel Protection, agences des Nations unies concernées et ministères.</p>	16 entretiens au Malawi et 8 au Vanuatu
<p>Groupes de femmes locales et femmes identifiées comme « leaders »</p> <p>Femmes identifiées comme appartenant à un groupe communautaire, qu'il soit indépendant ou soutenu par une ONG(I). Il s'agissait de groupes mixtes. Femmes identifiées comme « leaders » par les autres, soit dans des fonctions de leadership informelles, soit en raison de la confiance que leur accordait la communauté.</p>	6 groupes de consultations au Malawi 1 groupe de consultations et 6 entretiens au Vanuatu
<p>Membres féminins de la communauté</p> <p>Entre 6 et 15 femmes (de plus de 18 ans). Ces femmes ont été sélectionnées avec le soutien des différents dirigeants communautaires pour représenter différentes tranches d'âge et ne faisaient partie d'aucun groupe communautaire.</p>	2 groupes de consultations au Malawi 2 groupes de consultations au Vanuatu



2. QUE SIGNIFIE LA PROTECTION POUR LES FEMMES ET LES FILLES ?

Conclusions principales

- La « protection » est souvent une notion mal comprise dans le secteur humanitaire. Elle est interprétée de différentes façons selon les acteurs et ne reflète pas les réalités complexes de la vie des populations.
- Les perceptions que les femmes ont de la protection sont extrêmement genrées ; ces perceptions et les risques en matière de protection auxquels elles sont confrontées ne peuvent pas être dissociés des normes sociales qui régissent leur vie avant une crise.
- Cependant, les définitions établies par les femmes ainsi que leurs priorités sont spécifiques au contexte et profondément personnelles. Selon les femmes, la protection peut désigner à la fois les mesures prises pour protéger leur foyer pendant un cyclone, les actions menées pour protéger les personnes dans le besoin ou les solutions mises en place pour préserver leur dignité en leur permettant de prendre soin de leur apparence.
- L'aide humanitaire doit comprendre et prendre en compte les expériences et les priorités des femmes. Mais en raison des normes sexistes et des relations de pouvoir déséquilibrées, les occasions qui permettent aux femmes de se faire entendre sont souvent limitées et risquent de devenir invisibles.
- Collaborer avec les intervenantes – qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'organisations – qui sont implantées dans les communautés et les pays où elles interviennent constitue une façon essentielle de faire entendre la voix des femmes et de garantir que l'analyse des risques en matière de protection soit fondée sur une compréhension contextualisée des relations de pouvoir entre les sexes.

Cette section s'intéresse à la « protection ». Elle définit d'abord la protection selon les acteurs humanitaires internationaux, puis présente des données primaires et secondaires sur ce que signifie la protection pour les femmes et les filles touchées par des crises avant d'en expliquer les conséquences sur la manière dont les interventions de protection sont pensées et menées.

2.1 Que signifie la protection pour les acteurs humanitaires ?

Lorsqu'une crise survient, les individus peuvent devenir plus vulnérables aux préjudices. La protection désigne le fait d'aider quelqu'un à se prémunir contre les préjudices que les autres peuvent lui infliger et à s'en remettre¹².

Les acteurs humanitaires ont la responsabilité de veiller à ce que leurs actions n'exposent pas les civils à d'autres préjudices en prenant en compte les conséquences possibles des différentes actions humanitaires ou de l'absence d'actions ainsi que les menaces auxquelles ils pourraient être exposés¹³. Les acteurs humanitaires peuvent également contribuer plus largement à la protection des civils lorsque l'État refuse ou est incapable d'assumer sa responsabilité juridique consistant à protéger les personnes vivant à l'intérieur de ses frontières.

Cependant, la protection est souvent une notion mal comprise dans le secteur humanitaire. Son interprétation et sa mise en œuvre par les acteurs humanitaires varient considérablement, allant de la pleine intégration de la protection à la mise en œuvre d'un programme isolé. Les acteurs humanitaires peuvent également se spécialiser dans différents domaines : atténuer et gérer certains types de violence ou de discrimination, tels que les violences sexistes, en ciblant les groupes de personnes susceptibles d'être vulnérables en cas de crise, tels que les enfants, les personnes âgées ou handicapées ; ou agir pour atténuer et gérer les risques contextuels à travers la coordination, l'information et la promotion de la protection.

L'Interagency Standing Committee (IASC, Comité permanent interorganisations) définit lui aussi la protection¹⁴ de façon assez large :

« Toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits des individus conformément à la lettre et à l'esprit des ensembles législatifs concernés (droits de l'homme, droit international humanitaire, droit des réfugiés par exemple). Les défenseurs des droits de l'homme et les acteurs humanitaires doivent mener leurs activités de manière impartiale et non en fonction de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue ou du sexe. »

Le « Whole System Review of Protection » (Examen complet du système de protection) de 2015 a établi qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une question de

sémantique, mais que « les diverses interprétations de la notion de protection, associées aux diverses utilisations de cette terminologie par les travailleurs humanitaires, ont des conséquences néfastes pour les populations touchées et la fourniture d'une réponse efficace au niveau du système »¹⁵.

2.2 Que signifie la protection pour les femmes et les filles ?

Dans ce contexte, il est donc particulièrement important d'examiner ce que la protection signifie pour les femmes et les filles, à la fois pour celles qui sont touchées par une crise et pour celles qui y répondent. L'utilisation croissante d'approches de protection communautaires par différents acteurs humanitaires a permis de comprendre comment les différents groupes conçoivent la protection et les risques qui les affectent¹⁶.

L'analyse réalisée par l'initiative Local to Global Protection (De la protection locale à la protection mondiale)¹⁷ a permis de comprendre en quoi la traduction « des lois internationales et des approches fondées sur les droits en activités de protection dans des contextes locaux complexes ne reflète pas toujours la réalité locale »¹⁸. Les recherches menées au Timor oriental et au Kenya ont mis au jour un défi fondamental : trouver une terminologie traduisant le concept de protection, ou des termes associés tels que « sécurité » et « dignité », dont la traduction directe fait souvent défaut¹⁹.

2.2.1 DIFFÉRENCES SELON LE GENRE ET LA TRANCHE D'ÂGE

Cette enquête a également révélé des perceptions très différentes de la protection selon le genre et la tranche d'âge ; à la fois au Kenya et au Timor oriental, les hommes considéraient que les pires risques en matière de protection étaient associés à la perte des moyens de subsistance (par exemple en cas de vol de bétail) ou au lien entre la sécurité, la liberté de mouvement, la parole et les problèmes de coercition. De leur côté, les femmes avaient davantage tendance à associer la protection à leur sécurité personnelle, en particulier lorsqu'elles étaient en charge de tâches domestiques. Au Timor oriental, les femmes ont identifié les violences domestiques comme leur principal sujet de préoccupation en matière de protection²⁰.

D'après des recherches qui visaient à mieux comprendre la perception des menaces en matière de protection, des résultats similaires ont émergé dans les territoires palestiniens occupés²¹. Tandis que le chômage était perçu aussi bien par les hommes que par les femmes comme le plus grand défi en matière de protection (« une menace quotidienne, qui empêche de vivre dans

la dignité »), les femmes ont quant à elles insisté sur le lien entre chômage et violences domestiques et ont plus largement parlé de harcèlement sexuel, de liberté de circulation restreinte, de divorces arbitraires, de polygamie et de prétendus « crimes d'honneur »²².

Les recherches primaires au Malawi, où la notion de protection a été directement traduite par « sécurité », ont également révélé la dimension extrêmement sexiste de ce terme. Lorsqu'on leur a demandé d'expliquer « ce que la notion de protection signifiait pour elles », plusieurs femmes ont répondu que la protection contre les préjudices impliquait de se conformer à certaines attentes sociétales afin de réduire le risque de violence :

« Pour moi, c'est quand je suis dans ma famille, c'est là que je suis protégée ; c'est quand je n'ai qu'un seul homme et que je suis fidèle à mon partenaire que je peux dire que je suis en sécurité ».

De la même façon, au Vanuatu, une jeune éducatrice qui partageait des informations sur la santé sexuelle et reproductive a défini la protection comme le fait d'être protégée contre « ce que les autres peuvent dire » à son sujet lorsqu'elle traverse la communauté.

2.2.2 MESURES DESTINÉES À PROTÉGER LES AUTRES ET PROTECTION PHYSIQUE

Cette enquête a également révélé de forts liens avec les mesures prises pour « protéger » les autres, plusieurs répondants au Malawi ayant associé la notion de protection au fait d'apporter son aide à quelqu'un ou de bénéficier de l'aide de quelqu'un :

« C'est quand tu es confronté à une difficulté et que quelqu'un te protège d'un danger. »

« C'est aider quelqu'un qui a des difficultés dans la vie... Prendre soin de quelqu'un pour qu'il ait une meilleure vie. Par exemple, lorsqu'un enfant est maltraité, si tu t'occupes de lui, c'est de la protection. »

En plus des risques en matière de protection auxquels une femme peut être confrontée en tant qu'individu, elle peut également se préoccuper des risques encourus par les autres, comme ses enfants et sa famille. Notre expérience en République démocratique du Congo (RDC) illustre l'importance de tenir compte des différents aspects de la vie et de l'identité des femmes en termes de protection : certaines femmes y ont en effet déclaré que les risques en matière de protection encourus par leurs maris, leurs fils et leurs frères constituaient leur principale priorité²³.

Au Vanuatu, la plupart des femmes interrogées considéraient la protection davantage en termes de protection physique contre les cyclones, et non contre les préjudices infligés par les autres, et en termes de solutions pour s'en protéger, elles et leurs familles, par exemple en tissant des feuilles de cocotier pour protéger le toit de leur maison ou en déménageant dans une « maison sûre »²⁴.

2.2.3 DIGNITÉ ET DROITS

Dans les états du Kordofan méridional et du Nil Bleu, l'enquête menée auprès des femmes touchées par les bombardements depuis le début de la guerre civile en 2011 montre à quel point il est important de concevoir la notion de protection non seulement en termes de sécurité physique, mais également en termes de dignité. Nagwa Musa Konda²⁵, qui a soutenu la Nuba Women Mountain Association dans la fourniture de conseils sur l'autoprotection, explique :

« Même si... l'on est contraint de vivre dans une cave, que l'on n'a pas de quoi se nourrir ou nourrir ses enfants et que l'on vit constamment dans la peur du prochain bombardement, se sentir propre, sentir bon et soigner son apparence deviennent des éléments indispensables au respect de soi-même et à sa capacité de survie... Malgré toutes les difficultés, malgré toutes les souffrances, je ne veux pas avoir l'air négligé ou sentir mauvais. Je veux être une femme Nuba normale et je protégerai donc ma dignité aussi longtemps que je vivrai ».

L'enquête menée au Timor oriental a révélé de forts liens entre la notion de dignité et les notions de « respect » et de « culture ». Les femmes ont expliqué en quoi la pratique de la dot compromet leur dignité en faisant d'elle des biens et en les exposant à la violence physique qui leur est associée. Une femme a décrit la pratique de la dot comme « une forme de trafic d'êtres humains intrafamilial légitimée culturellement »²⁷.

L'accent mis sur la dignité a trouvé écho au sein de plusieurs organisations dirigées par des femmes, qui, en plus d'associer la protection à la préservation et à la protection des individus contre les risques, a également évoqué la prise en compte de « toutes les sphères » d'un individu, y compris le bien-être spirituel. Les organisations dirigées par des femmes interrogées sont également nombreuses à avoir insisté, dans leurs définitions de la protection, sur la notion d'une approche fondée sur les droits. Bien qu'elles se rejoignent à certains égards, la notion d'approche fondée sur les droits va au-delà de la protection telle que définie par l'IASC en tant que « plein respect des droits » et désigne

le fait de « promouvoir la mise en œuvre des droits »²⁸, c'est-à-dire œuvrer pour protéger les droits des individus, en particulier des femmes et des filles, contre les menaces directement liées à une crise et celles qui la précèdent.

2.2.4 RELATIONS DE POUVOIR ENTRE LES SEXES

Les risques spécifiques en matière de protection auxquels les femmes et les filles sont confrontées en cas de crise sont influencés par une interaction complexe des facteurs qui déterminent la vulnérabilité. Ces facteurs concernent notamment l'âge, la situation familiale, l'appartenance politique, le handicap éventuel, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le statut socio-économique. Pour bien comprendre ces facteurs et les risques auxquels les femmes et les filles sont confrontées, il faut une compréhension approfondie du contexte et des relations de pouvoir entre les sexes.

Le mariage précoce, par exemple, est souvent ciblé par les acteurs humanitaires en tant que risque en matière de protection. Les recherches sur le mariage précoce des filles syriennes déplacées au Liban ont révélé d'importantes différences entre les sexes en ce qui concerne la compréhension du risque de mariage précoce chez les filles : les hommes avaient davantage tendance à décrire le mariage précoce comme une stratégie d'adaptation financière, tandis que les femmes et les filles considéraient le mariage précoce comme un moyen de protéger les filles contre les violences sexistes et le harcèlement. Certaines filles voyaient également le mariage précoce comme une façon d'échapper aux restrictions contre leur liberté de circulation et les opportunités sociales imposées par des parents inquiets pour leur sécurité²⁹.

En revanche, les mutilations génitales féminines (MGF) ne sont généralement pas considérées par les acteurs humanitaires comme un risque en matière de protection en cas de crise. Cependant, on a constaté au Mali que les filles de familles déplacées du nord, où les mutilations génitales féminines ne constituent pas une tradition, étaient mises au ban des communautés d'accueil du sud, où elles sont pratiquées ; les familles venues du nord se sont ainsi senties contraintes de pratiquer des mutilations génitales féminines³⁰.

La différence de perception des risques en matière de protection entre les acteurs humanitaires et locaux, et entre les différents acteurs locaux, ne signifie pas que ces risques ne doivent pas être pris en compte lors des crises humanitaires. Cela souligne plutôt l'importance de collaborer avec les femmes touchées par une crise et avec celles qui y répondent pour assurer une compréhension nuancée et contextualisée.

2.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?

En définissant et en intégrant de différentes manières la protection dans l'action humanitaire, il est facile pour les acteurs internationaux de perdre de vue la réalité complexe de la vie des populations. La conception que les femmes ont de la protection et de leurs priorités est à la fois très spécifique au contexte et profondément personnelle, et ne correspond pas toujours parfaitement aux définitions et aux secteurs des acteurs humanitaires. En raison de l'inégalité structurelle entre les sexes et des relations de pouvoir déséquilibrées, les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles ne peuvent pas être facilement dissociés des normes sexistes qui régissent leur vie avant une crise.

Il est donc crucial, lors de la conception d'interventions de protection, de collaborer avec les femmes et les filles sur ce que représente la protection pour elles et sur leurs priorités. Cependant, en raison des relations de pouvoir déséquilibrées, les occasions qui permettent aux femmes de se faire entendre sont souvent plus limitées que pour les hommes et risquent de devenir invisibles.

Collaborer avec les intervenantes – qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'organisations – qui sont implantées dans les communautés et les pays où elles interviennent constitue une façon potentiellement importante de faire entendre la voix des femmes et de garantir que l'analyse de ces risques soit fondée sur une compréhension contextualisée des relations de pouvoir entre les sexes.



3. COMMENT LES INTERVENANTES ATTÉNUENT-ELLES ET GÈRENT-ELLES LES RISQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION ?

Conclusions principales

- Que ce soit au niveau local ou international, les intervenantes agissent pour prendre des mesures visant à atténuer et gérer les menaces en matière de protection.
- En tant qu'individus, les femmes peuvent agir de différentes façons, en portant plusieurs « casquettes » : par exemple en conseillant de manière informelle leurs pairs ou les femmes plus jeunes, en prenant la tête d'un groupe de femmes et/ou en s'engageant au sein d'un groupe communautaire mixte.
- Qui dit organisations « dirigées par des femmes » ne dit pas forcément organisations « réservées aux femmes ». Cependant, dans la plupart des organisations interrogées, les femmes occupaient la majorité des postes de direction.
- La majorité des organisations dirigées par des femmes impliquées dans des crises humanitaires poursuivent des objectifs de justice sociale à plus long terme. Cependant, elles participent à l'aide humanitaire par nécessité, en raison de la situation des régions dans lesquelles elles interviennent. Dans certains contextes, tels que la Syrie et le Yémen, un certain nombre de nouvelles organisations dirigées par des femmes ont émergé directement du conflit et des besoins qu'il a engendrés.
- Les intervenantes adaptent leurs approches aux besoins et priorités spécifiques au contexte et répondent souvent aux besoins à la fois concrets et stratégiques des femmes. Les intervenantes reconnaissent souvent l'importance du soutien matériel et économique, parallèlement à la fourniture de services de protection ou au renforcement de leur émancipation, de leur promotion et à d'autres activités visant à lutter contre les causes profondes de l'inégalité entre les sexes. Dans le même temps, de nombreuses intervenantes continuent de mettre l'accent sur les besoins stratégiques des femmes en cas de crise, ce qui peut contribuer à la pérennisation des progrès réalisés.
- La collaboration avec les intervenantes souligne l'importance d'adopter une approche qui recoupe les classifications traditionnelles des agences humanitaires, tout en reconnaissant que les actions ne correspondent pas nécessairement à une phase particulière de l'intervention ou à des secteurs définis.

Cette section présente une brève typologie des intervenantes fondée sur les données primaires et secondaires collectées, avant d'analyser comment, dans le cadre de ces différentes fonctions, les femmes en tant qu'individus, groupes et organisations dirigées par des femmes, répondent aux différents risques en matière de protection.

3.1 Qui sont les intervenantes ?

Les femmes, loin de n'être que les bénéficiaires de l'assistance humanitaire ou des victimes de violence, prennent souvent des mesures pour atténuer et gérer les risques en matière de protection, ainsi que pour aider les personnes dans le besoin. Le tableau ci-dessous propose une typologie récapitulative des intervenantes.

Individus
« Autoprotection »
Bénévoles individuelles
Femmes identifiées en tant que leaders
Femmes bénéficiant d'une formation au leadership
Femmes militantes ou défendant les droits des femmes
Femmes formées pour jouer un rôle spécifique, par exemple pour orienter vers des services
Groupes informels
Groupes communautaires et confessionnels existants
Groupes de réduction des risques de catastrophes
Groupes ayant une mission de protection
Organisations officielles
Organisations dirigées par des femmes
Réseaux et coalitions
Fonds destinés aux femmes

3.1.1 INDIVIDUS

Les femmes atténuent et gèrent les risques en matière de protection avant tout en tant qu'individus, en utilisant les ressources dont elles disposent (qu'elles soient économiques, humaines, sociales ou politiques) pour éviter tout préjudice, que ce soit contre elles ou contre

les autres. Dans plusieurs régions du Sud-Kivu en RDC par exemple, les femmes apposent des marques, telles que des croix, sur les troncs des arbres pour indiquer aux autres qu'une zone n'est pas sûre³¹. Ces stratégies sont souvent considérées comme de l'autoprotection, une notion abordée plus en détail à la Section 3.2. Bien qu'elles puissent être occasionnellement renforcées ou soutenues par des acteurs extérieurs, ces mesures sont généralement menées et gérées à leur initiative.

Les femmes peuvent également agir en tant qu'intervenantes bénévoles dans le cadre de la préparation et la réponse à une crise. Il s'agit alors de groupes mixtes, mais également de bénévoles individuelles, par exemple pour rechercher des survivants après un séisme³² aux côtés des autres premiers intervenants locaux ou lors d'un conflit, comme les casques blancs féminins en Syrie³³.

Les intervenantes incluent également des femmes qui sont connues et souvent reconnues par les autres en tant que leaders. Au Malawi comme au Vanuatu, les femmes leaders étaient identifiées comme des membres de différents groupes communautaires (tels que des comités de développement villageois) capables de soutenir les autres pendant une crise à titre individuel et/ou en prenant des mesures au sein d'un groupe plus large. Au Vanuatu, les « femmes de confiance » ont été identifiées sur chaque site de recherche comme celles auprès desquelles les autres femmes et filles vont chercher des conseils. Ces femmes bénéficiaient souvent d'un niveau d'instruction légèrement plus élevé ou occupaient un autre poste au sein de la communauté, par exemple la présidence d'un groupe de femmes. Elles occupaient souvent plusieurs postes, comme celui de coordonnatrice du Comité communautaire pour la réduction des risques liés aux catastrophes et au changement climatique (CCCC) ou de membre du Comité contre les violences faites aux femmes (CAVAW).

Les programmes des organisations non gouvernementales (ONG) identifient souvent des femmes motivées pour participer à la formation au leadership dans le cadre d'activités de programme plus larges, qui sont ensuite capables d'assumer différentes fonctions de leadership officielles. En RDC par exemple, l'une de ces militantes est devenue chef d'un des quartiers de la ville et a négocié le retrait des groupes rebelles locaux³⁴.

Encadré 1 – Pleins feux sur les intervenantes individuelles

En République centrafricaine, 200 femmes chrétiennes et musulmanes se sont rassemblées dans la ville de Boda pour convaincre les milices de déposer les armes. Elles ont également accompagné des femmes d'autres religions lorsqu'elles ont franchi la frontière entre Chrétiens et Musulmans.

Source : Ratcliffe, R (2017). « The women who put their lives on the line for peace in Central African Republic » (Ces femmes qui risquent leur vie au nom de la paix en République centrafricaine) The Guardian, 28 octobre.

Encadré 2 – Pleins feux sur les intervenantes individuelles

Dans la province de Kirkouk en Irak, l'association irakienne Al-Amal a formé des femmes déplacées dans des camps afin qu'elles deviennent des médiatrices chargées d'aider à résoudre les conflits locaux.

Source : O'Driscoll, D (2017). « Women's participation in peacebuilding and reconciliation in Iraq » (La participation des femmes à la consolidation de la paix et à la réconciliation en Irak) K4D HelpDesk.

Les femmes leaders incluent également des femmes qui ont une expérience du militantisme et qui se définissent comme des militantes ou des défenseuses des droits des femmes. L'étude du militantisme des femmes syriennes en faveur de la paix³⁵ a révélé que de nombreuses militantes avaient été elles-mêmes victimes ou témoins de discriminations et qu'elles se sentaient obligées d'agir. Les femmes militantes peuvent également créer ou participer à des groupes informels ou à des organisations déclarées afin de poursuivre leur militantisme. La directrice des Droits de l'homme pour les femmes et les filles handicapées au Malawi a par exemple créé cette organisation après avoir été victime de discrimination en tant que femme handicapée³⁶.

Les femmes peuvent également être formées par des acteurs humanitaires ou du développement pour jouer un rôle spécifique afin d'atténuer et de gérer les risques en matière de protection auxquels sont confrontés les autres. Les membres de la communauté sont souvent formés en tant que « bénévoles de l'information » pour orienter les autres vers différents services lors de crises humanitaires. Dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya, l'International Rescue Committee (IRC, Comité international de secours) et CARE International ont formé des travailleurs communautaires réfugiés à la prise en charge des cas de violences sexistes dans le cadre d'une approche de partage des tâches³⁷.

3.1.2 GROUPES INFORMELS

Les femmes s'organisent souvent collectivement dans toutes les circonstances et, en temps de crise, répondent à différents besoins, y compris, mais sans s'y limiter, aux risques en matière de protection au sein de groupes informels (c'est-à-dire non déclarés). Ces groupes émergent souvent de façon indépendante. Cependant, ils peuvent recevoir ultérieurement le soutien des acteurs humanitaires ou de développement, par exemple s'ils sont identifiés à l'aide d'exercices de cartographie.

Encadré 3 – Les femmes intervenant dans des groupes informels

Au Malawi, il a été constaté que des groupes de mères jouaient un rôle clé en conseillant les filles, en les encourageant à rester scolarisées et en les orientant vers d'autres services et d'autres formes de soutien en cas de violences sexuelles. Ces groupes de mères organisaient activement des réunions avec les filles pour les conseiller, notamment en cas de catastrophe, par exemple en se rendant dans les camps et en mobilisant les filles pour qu'elles assistent aux réunions.

Source : enquête sur le terrain au Malawi.

En Afghanistan, des groupes de femmes ont aidé à mettre en place des écoles clandestines et d'autres services essentiels pour les femmes³⁸. Au Vanuatu, les réunions bihebdomadaires des groupes de femmes « Sel Sel » permettent aux femmes leaders de conseiller et d'encourager les autres femmes et filles. Dans une communauté de l'île de Tanna, au Vanuatu, le groupe de femmes communautaire tisse des nattes qu'une de leurs membres peut vendre si elle a des difficultés pour payer les frais de scolarité de ses enfants.

Ces groupes peuvent se former et se mobiliser autour de différents aspects de l'identité d'une personne ou de son expérience de la discrimination, comme l'âge ou l'orientation sexuelle. Dans le camp de réfugiés de Mae La situé à la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie, des personnes LGBTIQ ont formé un « Groupe arc-en-ciel », composé de sept membres, dans le but de favoriser l'acceptation des personnes LGBTIQ en participant au travail social³⁹. Cependant, le groupe a précisément évité de se déclarer en tant qu'organisation communautaire (OC) par peur d'être trop connu.

Les femmes peuvent être impliquées dans les actions d'atténuation et d'intervention en tant que membres de groupes communautaires plus larges, y compris ceux mis en place par des ONG. Ces groupes sont des groupes confessionnels ou peuvent être créés avec des objectifs de développement à long terme, tels que les cercles REFLECT⁴⁰, mais participent à l'intervention humanitaire de leur propre initiative.

Dans les zones régulièrement touchées par des catastrophes naturelles, ces groupes peuvent faire partie des structures officielles de préparation et de réponse aux catastrophes. Les membres des comités villageois de protection civile au Malawi et des CCCCC au Vanuatu participent à la planification de la préparation aux situations d'urgence et à l'alerte précoce. Bien que ces groupes n'exercent normalement aucune activité

spécifique à la protection au Vanuatu, CARE forme les membres du CCCCC à l'intégration des questions de genre et de la protection.

Les femmes peuvent également agir en tant que membres de groupes mixtes ou exclusivement féminins ayant un objectif de protection spécifique, par exemple en tant que membres de Comités de protection de l'enfance ou de Forums de femmes, en travaillant en parallèle avec les Comités de protection des communautés en RDC pour garantir un espace sûr permettant de discuter des risques en matière de protection qui les affectent⁴¹.

3.1.3 ORGANISATIONS OFFICIELLES

Les organisations dirigées par des femmes sont très différentes à bien des égards : leur taille, la proportion de femmes occupant des postes de direction ou le type d'activités et d'implication dans la réponse humanitaire. Aux fins de cette étude, une organisation dirigée par des femmes désigne une organisation dirigée par une femme et/ou dont les femmes occupent la majorité des postes de direction et qui s'efforce de répondre aux besoins concrets et/ou stratégiques des femmes et des filles⁴² (soit individuellement, soit au sein d'autres groupes cibles).

Bien que de nombreuses organisations dirigées par des femmes se définissent également comme des organisations de défense des droits des femmes, il a été constaté parmi les répondants à ce sondage que ces organisations intervenaient dans un grand nombre de secteurs. En moyenne, les organisations dirigées par des femmes ont déclaré travailler dans six secteurs : par exemple, une même organisation pouvait s'occuper de l'émancipation économique des femmes, de la protection des enfants et de la prévention et la gestion des violences sexistes.

Cela pouvait s'expliquer par le fait que la majorité des organisations semblaient adopter une approche fondée sur les droits, œuvrant ainsi pour les droits des femmes et/ou des enfants ou de groupes marginalisés spécifiques, tels que les femmes Dalit. Sur 25 organisations, 2 ont déclaré ne travailler qu'avec des femmes, tandis que les autres œuvraient auprès de divers groupes cibles, notamment les enfants, les adolescents filles et garçons, les personnes handicapées et les personnes LGBTIQ.

Cela se reflétait également dans la régularité avec laquelle les organisations participaient à l'intervention humanitaire : 62 % ont déclaré soit que la crise mentionnée dans le sondage était la première à laquelle elles avaient répondu, soit qu'elles avaient répondu aux crises précédentes, mais qu'il ne s'agissait pas d'une

activité essentielle de leur organisation. Parmi les trois organisations qui ont déclaré que l'intervention humanitaire était un de leurs objectifs fondamentaux, deux opéraient en RDC, un pays touché par des conflits prolongés.

Au Malawi, il a été constaté que la majorité des organisations nationales dirigées par des femmes avaient des objectifs à long terme en matière de justice sociale, mais que la gravité de la crise (par exemple les graves inondations en 2015) était telle qu'elles pouvaient être impliquées dans des activités humanitaires. Les entretiens avec plusieurs organisations de la Corne et de l'est de l'Afrique ont également révélé que des organisations dirigées par des femmes s'impliquaient dans la réponse humanitaire par nécessité en raison de la survenue d'un conflit, de l'arrivée de personnes déplacées ou d'événements climatiques dans les pays et les régions où elles opéraient⁴³. Dans les pays touchés par un conflit, comme en Syrie et au Yémen, de nouvelles organisations dirigées par des femmes ont vu le jour précisément en réponse aux circonstances⁴⁴.

À l'échelle nationale et internationale, les organisations dirigées par des femmes peuvent également être membres de réseaux ou de coalitions. Elles s'organisent généralement autour d'objectifs communs de défense des droits des femmes pour représenter et soutenir leurs membres. Cependant, en raison des contextes dans lesquels elles interviennent, elles coïncident souvent largement avec les activités d'atténuation et de gestion des risques en matière de protection.

Enfin, il existe des fonds mondiaux et régionaux destinés aux femmes à même de soutenir les activités des femmes qui interviennent en cas de crise. La majorité de ces fonds sont consacrés au financement d'activités ayant des objectifs à long terme en matière de justice sociale. Cependant, ils peuvent également soutenir des mesures d'urgence, que ce soit en réponse à une situation d'urgence ou, par exemple, en raison des menaces auxquelles font face les femmes qui défendent les droits de l'homme. Le Fonds mondial pour les femmes dispose par exemple d'un fonds de crise qui soutient les organisations dirigées par des femmes qui interviennent dans des situations d'urgence. Ce type de financement est extrêmement apprécié par les organisations dirigées par des femmes en raison de sa flexibilité (et, souvent, de la fourniture d'un soutien organisationnel fondamental) et de ses exigences accessibles en matière de mise en œuvre et de reporting.

3.2 Comment les intervenantes atténuent-elles et gèrent-elles les risques en matière de protection ?

Les intervenantes qui atténuent et gèrent les risques en matière de protection agissent de différentes manières, qui sont susceptibles d'évoluer avec le temps et qui peuvent ne pas correspondre aux définitions/conceptions officielles des activités de protection établies par le secteur.

3.2.1 AUTOPROTECTION

Les femmes et les hommes touchés par une crise ont souvent une « compréhension détaillée et élaborée des menaces qui pèsent sur la sécurité, les moyens de subsistance et le bien-être⁴⁵ » et prennent toute une série de mesures d'autoprotection afin de se protéger et de protéger leur famille. Des recherches menées au Liban ont révélé que les femmes syriennes réfugiées cachent souvent le fait que leur mari a été tué ou kidnappé de peur de subir des violences ou du harcèlement, par exemple en faisant semblant de recevoir des appels téléphoniques de leur part⁴⁶. Il arrive cependant fréquemment que les mesures d'autoprotection aient des conséquences négatives et conduisent à choisir d'être exposé à telle ou telle forme de préjudice. Cela comprend des « stratégies d'adaptation néfastes », telles que le paiement de « taxes » officieuses aux groupes armés et l'exploitation sexuelle en échange de nourriture, de biens matériels ou de la protection des autres.

3.2.2 ORGANISATION INFORMELLE DES FEMMES

Au-delà de l'autoprotection, les femmes peuvent s'organiser de manière informelle autour d'activités et d'objectifs spécifiques. La cartographie des groupes de femmes réalisée par CARE en Syrie a révélé que des femmes se regroupent dans des immeubles collectifs afin que les plus âgées puissent s'occuper des enfants la journée pendant que les autres femmes cherchent du travail ou participent à des distributions de vivres. À Idlib, des femmes se sont regroupées pour créer un simple parc où les enfants pouvaient jouer, car tous les terrains de jeux avaient été détruits.

Au Malawi et au Vanuatu, l'enquête a mis au jour les mesures prises par différents groupes de femmes pour

aider d'autres personnes à la suite de catastrophes naturelles. Dans une communauté, le groupe féminin d'agriculture et d'irrigation a expliqué comment, en cas d'inondation, il contacterait le chef pour trouver des endroits où rester, aider les personnes âgées à effectuer des tâches domestiques et réparer les toits des maisons des personnes touchées incapables de le faire elles-mêmes.

3.2.3 SOUTIEN MATÉRIEL

Immédiatement après une crise, il est fréquent que les organisations officielles dirigées par des femmes fournissent un soutien matériel, tenant ainsi compte des besoins concrets des femmes. Des recherches ont révélé qu'avant le séisme au Népal, la formation et la sensibilisation au trafic d'êtres humains et aux violences sexistes étaient l'activité la plus courante des organisations de défense des droits des femmes. Cependant, après la catastrophe, leur mission a alors consisté à répondre aux besoins immédiats en fournissant de la nourriture et des kits sanitaires et en créant des espaces sûrs pour les femmes⁴⁷. Alors que les hôpitaux laissaient rapidement sortir les femmes et leurs nouveau-nés, des groupes locaux se sont mobilisés pour distribuer des kits sanitaires et d'allaitement, et construire des abris temporaires, transformés ensuite en centres de consultation⁴⁸.

Le support matériel est souvent fourni en complément d'autres services de protection, tels que la prise en charge. Par exemple, WomanKind Kenya et Zenab for Women in Development donnent la priorité à la nutrition et aux soins de santé pour les femmes enceintes et allaitantes, en plus de fournir des conseils aux femmes somaliennes déplacées⁴⁹.

3.2.4 ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

L'analyse des différents exemples recueillis a révélé que les types de soutien fournis et les différentes activités des organisations et groupes dirigés par des femmes peuvent évoluer dans le temps, selon la nature et la gravité de la catastrophe. En réponse à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, les organisations dirigées par des femmes se sont rapidement mobilisées et ont modifié leurs activités pour faire face à l'épidémie tout en utilisant leurs connexions locales (voir l'encadré 5).

Encadré 5 – L'évolution des activités

Liberia Women Media Action Committee (LIWOMAC) est une organisation libérienne de défense des droits des femmes fondée en 2003 et qui a créé la première station de radio détenue et diffusée par des femmes du pays.

Lors de l'épidémie d'Ebola, le comité a formé son réseau d'organisations communautaires de femmes au partage d'informations sur la prévention d'Ebola et a créé des clubs d'écoute de la radio, où les femmes pouvaient accéder à des informations sur leurs droits et sur les dernières évolutions.

Dans le comté de Loafa, la principale source de revenus des femmes a été affectée par l'interdiction de vendre de la viande séchée. LIWOMAC a aidé les femmes à diversifier leurs techniques de subsistance. Grâce à l'afflux de fonds de la part des donateurs et des ONG, LIWOMAC a aidé les groupes de femmes à organiser des réunions dans les communautés pour demander comment l'argent serait dépensé et comment le matériel serait distribué. Le groupe a également fait pression sur le gouvernement pour qu'il fournisse des données précises permettant d'évaluer l'impact du virus Ebola sur les femmes et les filles.

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 27.

3.2.5 PRÉVENTION ET GESTION DES VIOLENCES SEXISTES

La majorité des exemples recueillis concernaient des organisations dirigées par des femmes menant des actions de prévention et de gestion des violences sexistes. Il s'agissait le plus souvent de fournir des services exhaustifs de prise en charge et un soutien psychosocial et, selon le contexte, d'adapter le soutien aux formes particulières de violence. Étant donné que les systèmes de justice officiels sont souvent affaiblis dans les situations de crise et que les systèmes informels se concentrent rarement sur les victimes, leurs actions peuvent également concerner l'accès à la justice.

En cas de catastrophes naturelles récurrentes, les activités de prévention et de gestion des violences sexistes peuvent être menées par des organisations dirigées par des femmes qui assurent des services continus à long terme, mais qui adaptent ensuite leurs activités ou les amorcent dans un nouveau lieu en cas de crise. C'est le cas du Women's Legal Resource Centre (Centre de ressources juridiques pour les femmes) au Malawi, qui, suite aux inondations de 2015, a aménagé des endroits sûrs dans des camps de personnes déplacées, fourni des conseils et établi des centres juridiques mobiles, tout en collaborant avec le groupe sectoriel Protection pour mettre en place un réseau d'orientation.

3.2.6 SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Hormis le soutien psychosocial fourni aux victimes de violences sexistes, il n'a été trouvé que peu d'organisations et de groupes dirigés par des femmes proposant des services de soutien psychosocial plus larges aux membres de la communauté. Cela est peut-être dû au fait que le soutien psychosocial est encore un secteur émergent dans l'action humanitaire et qu'il est

principalement dispensé par des spécialistes de la santé mentale et du soutien psychosocial. Il est également possible que les activités menées par les organisations et groupes dirigés par des femmes qui s'avèrent bénéfiques pour le bien-être psychosocial ne soient pas considérées comme relevant de ce secteur. Ces activités concernent notamment l'artisanat et l'alphabétisation de base, qui peuvent promouvoir le bien-être par la solidarité, mais dont les avantages sont difficiles à mesurer et peuvent être classés dans différents secteurs, tels que l'émancipation économique.

On a identifié des organisations nationales traditionnelles apportant un soutien psychosocial en cas de crise, telles que l'organisation TPO Uganda à laquelle CARE s'associe pour fournir des services de soutien psychosocial aux réfugiés. La plupart des exemples identifiés concernaient la fourniture de « premiers secours psychosociaux ». Au Vanuatu, par exemple, le Conseil national de la jeunesse a constitué un réseau de jeunes bénévoles pour fournir des premiers secours psychosociaux suite au cyclone Pam en 2015. Au Liberia, l'organisation Women's NGO Secretariat of Liberia a fourni des conseils aux victimes d'Ebola et à leur famille⁵⁰. La Section 5 présente plusieurs exemples de formation dispensée par la War Trauma Foundation à des organisations dirigées par des femmes sur la fourniture de services plus étendus de santé mentale et de soutien psychosocial.

3.2.7 PROTECTION DE L'ENFANCE

On a trouvé quelques rares exemples d'organisations spécialisées dans la protection de l'enfance dirigées par des femmes, la plupart des organisations locales dans ce domaine n'étant pas dirigées par des femmes. Lorsque des organisations et groupes dirigés par des femmes menaient des activités de protection de l'enfance, celles-ci visaient souvent les jeunes filles et les adolescentes

Encadré 4 – Exemple : Se protéger soi-même

Les activités d'autoprotection peuvent inclure la collaboration active avec les autorités locales. Par exemple, dans une communauté du Sud-Kivu, en RDC, les autorités ont interdit la vente d'alcool après midi lorsque les femmes ont dénoncé la consommation d'alcool comme facteur de risque des violences domestiques et des conflits communautaires.

Source : Nunn, R (2016). « Effective community-based protection programming: lessons from the Democratic Republic of Congo » (Des programmes de protection communautaires efficaces : enseignements tirés en République démocratique du Congo). Forced Migration Review, Numéro 53.

ou se déroulaient parallèlement à des programmes plus vastes contre les violences sexistes. Par exemple, l'organisation dirigée par des femmes Saathi, créée en 1992 au Népal, a pour vocation de lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

3.2.8 PROMOTION ET COORDINATION

S'agissant d'activités transversales, le travail comporte souvent une forte composante de promotion et de coordination. Il s'agit le plus souvent de s'assurer que la réponse humanitaire satisfasse les besoins des femmes et des filles et que ces dernières participent activement au processus décisionnel. Par exemple, l'organisation Save Somali Women and Children, créée en 1992 par un groupe de Somaliennes appartenant à six clans différents et également membre de l'équipe humanitaire pays, s'est assurée que la protection constituait un élément clé de la réponse humanitaire face à l'intensification de la sécheresse en 2016⁵¹.

Les actions de promotion consistent également à attirer l'attention sur l'impact d'une catastrophe sur des groupes particuliers et à encourager leur implication. Au Népal, l'organisation Feminist Dalit Organisation a mené des recherches dans six districts sur les vulnérabilités des femmes Dalit lors de catastrophes, qui sont exclues des activités et des espaces de préparation et de réponse aux catastrophes⁵².

Les activités de promotion des organisations et groupes dirigés par des femmes peuvent également être axées sur la mobilisation des femmes autour des violations spécifiques de leurs droits. En Ouganda, l'organisation de défense des droits des femmes ISIS-WICCE a apporté son soutien à l'organisation Teso Women afin de documenter les récits de femmes sur leur expérience pendant le conflit. La fondatrice de Teso Women, Alupo, dirige

aujourd'hui une coalition de 14 groupes de femmes défendant les droits fonciers des femmes.

Dans des contextes de conflits, de nombreuses données ont été trouvées sur le travail de promotion des femmes en faveur du militantisme pacifique. D'après des recherches sur le militantisme des femmes en faveur de la paix en Syrie, de nombreuses militantes ne considéraient pas nécessairement leur activisme comme des mesures de consolidation de la paix, mais plutôt comme des actions visant à soutenir la reconstruction de leur pays⁵³. Parmi les activités menées par des femmes militantes figuraient les efforts de médiation auprès des acteurs armés, plusieurs militantes ayant déclaré que cette mission était facilitée par le stéréotype selon lequel les femmes seraient pacifiques et apolitiques. L'exemple du mouvement des mères est également documenté dans cette étude : il s'agit d'un groupe de femmes militantes qui a organisé des manifestations pour revendiquer la libération de leurs enfants, qui avaient été capturés par un groupe armé⁵⁴.

La recherche sur le militantisme des femmes syriennes comprend la documentation des efforts de prévention de la violence, tels que les mécanismes visant à dissuader toute velléité de vengeance. Elle décrit comment les membres d'un groupe de femmes à Alep ont décidé d'agir en voyant des jeunes de moins de 18 ans porter des armes et rejoindre des groupes armés. Les militantes ont constaté qu'il était possible d'inciter les mères à sensibiliser aux conséquences de la participation à des groupes armés et ont profité d'un atelier d'alphabétisation destiné aux femmes pour mener un programme de sensibilisation⁵⁵. Au Pakistan, des groupes de paix communautaires, appelés Tolana Mothers, ont convaincu les femmes qui cousent les vestes des kamikazes d'arrêter cette activité, en leur proposant d'autres moyens de subsistance⁵⁶.

3.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?

L'étude montre que les femmes sont actives dans l'atténuation et la gestion des menaces qui pèsent sur la protection, que ce soit au niveau local ou à l'échelle internationale, dans les zones touchées à la fois par des catastrophes naturelles et par des conflits (y compris des conflits soudains ou prolongés). En tant qu'individus, les femmes peuvent agir de différentes façons, en portant plusieurs « casquettes » : par exemple en conseillant de manière informelle leurs pairs ou les femmes plus jeunes, en prenant la tête d'un groupe de femmes et/ou en s'engageant au sein d'un groupe communautaire mixte. Les femmes peuvent être poussées à agir par le besoin de survivre, d'aider les autres, de contribuer à la reconstruction d'une communauté ou d'un pays ou par des motivations féministes plus politiques.

Cependant, les actions entreprises par les femmes ne correspondent pas nécessairement aux définitions officielles des activités de protection établies par le secteur et ne tombent pas clairement dans des sous-secteurs ou catégories particuliers. Les intervenantes adaptent leurs approches aux besoins et priorités spécifiques au contexte et répondent souvent aux besoins à la fois concrets et stratégiques des femmes. Elles reconnaissent souvent l'importance du soutien matériel et économique, parallèlement à la fourniture de services de protection ou au renforcement de leur émancipation, de leur promotion et à d'autres activités visant à lutter contre les causes profondes de l'inégalité

entre les sexes. Dans le même temps, de nombreuses intervenantes continuent de mettre l'accent sur les besoins stratégiques des femmes en cas de crise, ce qui peut contribuer à la pérennisation des progrès réalisés avant une crise en matière d'égalité entre les sexes. De nombreux risques en matière de protection auxquels répondent les femmes sont fondés sur des normes sociales qui, même si elles ont pu être affectées par une crise, lui sont antérieures ; cela se reflète dans les activités des intervenantes qui sont difficiles à classer comme relevant uniquement soit d'une intervention humanitaire soit du développement à plus long terme.

La collaboration avec les intervenantes souligne l'importance d'adopter une approche qui recoupe l'ensemble des classifications des agences humanitaires traditionnelles, en tirant des enseignements des nouvelles approches de protection communautaires adoptées dans le secteur. Comme l'a montré la recherche Local to Global (De la protection locale à la protection mondiale), « de nombreux efforts de protection menés au niveau local ne s'inscrivent pas dans des catégories ou secteurs définis en externe... Ils ne s'intègrent pas non plus dans une phase particulière d'activités de préparation, d'intervention, de rétablissement ou de développement en situation d'urgence. La perspective communautaire viendra naturellement défier les classifications du secteur de l'aide humanitaire⁵⁷ ».

La Section 4 présente un cadre indiquant en quoi la collaboration avec les intervenantes peut contribuer à une réponse humanitaire plus contextualisée et plus efficace.

Encadré 6 – La promotion

En Ouganda, l'Union nationale des femmes handicapées (NUWODU) a reconnu que les femmes réfugiées atteintes de différents handicaps étaient largement exclues de leurs activités. Elle a donc interrogé les femmes réfugiées sur leurs besoins, leurs compétences et leurs capacités, et lancé des activités collectives dans plusieurs zones, telles que l'encouragement des compétences permettant de défendre ses droits et la formation de prestataires de services. Depuis, le groupe a également appelé le gouvernement ougandais à veiller à ce que les informations soient fournies dans des formats accessibles et dans toutes les langues, y compris les langues des réfugiés, et à inclure les réfugiés dans la mise en œuvre du Plan de paix, de redressement et de développement.

Source : Commission des femmes pour les réfugiés et NUWODU (2016). « Bridging the Gap Between Development and Humanitarian Action: The Role of Local Women's Organisations » (Comblant le fossé entre développement et action humanitaire : le rôle des organisations locales de femmes).



4. EN QUOI LA COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTES CONTRIBUE-T-ELLE À L'AIDE HUMANITAIRE ?

Conclusions principales

- Les intervenantes apportent diverses contributions à des programmes de protection plus efficaces, qui vont au-delà des objectifs de protection pour contribuer à l'élargissement et à l'efficacité de la réponse humanitaire, ainsi qu'aux objectifs à plus long terme en matière de droits des femmes et de justice sociale, soutenant ainsi non seulement les femmes et les filles, mais également différents groupes, et en leur étant bénéfiques.
- Ces contributions peuvent être classées dans les six domaines principaux suivants : l'accès, la compréhension et la réactivité, la portée, la parole et le leadership, la solidarité, la transformation et la durabilité.
- Dans certaines régions, cette contribution peut ne pas être propre aux organisations dirigées par des femmes, mais partagée avec d'autres groupes et organisations locaux, par exemple en agissant en premier et en accédant physiquement aux populations.
- Les intervenantes peuvent apporter des contributions spécifiques à une protection humanitaire plus contextualisée et plus efficace notamment grâce à leur compréhension de la réalité des femmes et de la dynamique des relations de pouvoir entre les sexes. Il est impossible d'atteindre cette compréhension nuancée et contextuelle à travers la seule réponse internationale.
- Au lieu d'être considérées uniquement dans le cadre des programmes à long terme de défense des droits des femmes, les contributions uniques des intervenantes devraient être reconnues dans le contexte de la préparation et de la réponse humanitaires.
- Il est toutefois peu probable que toutes les intervenantes apportent les mêmes contributions, dans la mesure où les femmes leaders, les groupes et les organisations au niveau local sont capables de soutenir et d'intervenir différemment des grandes organisations nationales dirigées par des femmes.

Fondée sur l'analyse des moyens mis en œuvre par les intervenantes pour atténuer et gérer les risques en matière de protection, cette section présente un cadre permettant de comprendre en quoi les intervenantes contribuent à la mise en place de programmes de protection humanitaire plus contextualisés et plus efficaces. Elle aborde d'abord la question de savoir si nous devons examiner la valeur ajoutée des intervenantes avant de présenter ce cadre en six points.

4.1 Pourquoi des intervenantes ? S'interroger sur la valeur ajoutée

Avant de s'interroger sur la valeur ajoutée que la collaboration avec les intervenantes peut apporter à la réponse humanitaire, il est important de réfléchir à ce qu'implique cette question. Se demander en quoi la collaboration spécifique avec les intervenantes peut rendre l'aide humanitaire plus efficace implique de remettre en question et d'examiner leur valeur ajoutée. Dans une étude réalisée en 2012 par Comic Relief sur la valeur ajoutée des organisations dirigées par des femmes, plusieurs répondantes ont demandé pourquoi Comic Relief posait cette question. L'une d'entre elles a notamment déclaré que les organisations féminines sont régulièrement remises en cause, contrairement aux organisations masculines : « Nous devons nous défendre encore et encore. Nous devons continuellement répondre à la question : pourquoi faisons-nous ce que nous faisons ?⁵⁸ ».

4.1.1 VALEUR INTRINSÈQUE

Dans cette étude, nous reconnaissons que collaborer avec les intervenantes et les soutenir présentent une valeur intrinsèque. Les femmes représentent 50 % de la population et sont à ce titre elles aussi touchées par les crises humanitaires ; elles doivent donc bénéficier

d'un soutien leur permettant de participer sur un pied d'égalité au processus décisionnel et de mener des interventions qui affectent leur vie. Cependant, les inégalités structurelles entre les sexes empêchent d'atteindre pleinement cet objectif. Dans le même temps, nous reconnaissons qu'il est utile de documenter et de synthétiser les données factuelles qui prouvent que collaborer avec les intervenantes et les soutenir peuvent renforcer la préparation et la réponse humanitaires, car leur contribution n'est pas toujours valorisée ou reconnue par les acteurs humanitaires.

Bien qu'elles ne soient pas encore pleinement reconnues dans le secteur humanitaire, les contributions et la valeur des organisations et mouvements dirigés par des femmes sont bien documentés dans les secteurs de la justice sociale et du développement. Une étude quantitative à grande échelle couvrant quatre décennies de données dans 70 pays a révélé que la présence de mouvements de femmes indépendants constituait le facteur unitaire le plus important pour influencer la politique progressive en matière de violences faites aux femmes⁵⁹. De même, l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations unies a révélé que « la participation des femmes à tous les niveaux est essentielle à l'efficacité opérationnelle, au succès et à la durabilité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix⁶⁰ ».

L'étude menée par Comic Relief sur la valeur ajoutée des organisations dirigées par des femmes a révélé qu'elle avait beaucoup à voir avec « la passion, le courage et l'engagement avec lesquels elles mettent en œuvre leur programme ». Elle a identifié quatre caractéristiques principales communes à la plupart des organisations dirigées par des femmes et qui sous-tendent cette valeur : l'autonomie, le plan d'action, l'authenticité et l'organisation (voir l'encadré 7).

Encadré 7 – Caractéristiques clés des organisations dirigées par des femmes

L'autonomie : déterminer et mettre en œuvre le plan d'action, les priorités et les approches de l'organisation.

Le plan d'action : examiner les problèmes du point de vue des femmes, en se basant sur la compréhension du fonctionnement des relations de pouvoir entre les sexes dans un contexte donné et en mettant en avant des problèmes jusque-là invisibles.

L'authenticité : considérer toute la réalité de la vie des femmes et des filles et en faire un axe central.

L'organisation : faire en sorte que les femmes et les filles parlent en leur nom et comprendre l'importance de l'organisation et de la mobilisation pour articuler un programme.

Source : O'Connell, H (2012). « What added value do organisations that are led and managed by women and girls bring to work addressing the rights, needs and priorities of women and girls? » (Quelle valeur ajoutée les organisations dirigées et gérées par des femmes et des filles apportent-elles au travail en tenant compte des droits, des besoins et des priorités des femmes et des filles ?). Comic Relief.

Encadré 8 – Exemple : l'accès au Népal

Au lendemain des séismes de 2015 au Népal, au moins 500 groupes de femmes se sont mobilisés dans 14 districts. Auparavant, la plupart des groupes s'étaient concentrés sur la formation et la sensibilisation aux violences sexistes, mais après la catastrophe, ils se sont rapidement tournés vers la satisfaction des besoins concrets, notamment en fournissant une aide alimentaire et des kits sanitaires, et en créant des espaces sûrs pour les femmes. Les recherches ont révélé que le fait de voir d'autres femmes diriger des activités humanitaires donnait également aux autres femmes et filles la confiance nécessaire pour se manifester et signaler les abus.

Source : Standing, K, Parker, S et Bista, S (2016). « Grassroots responses to violence against women and girls in post-earthquake Nepal: lessons from the field » (Les réponses locales aux violences faites aux femmes et aux filles après les séismes au Népal : enseignements tirés sur le terrain). Gender and Development, Volume 24, Numéro 2.

4.1.2 DÉFIS

Les organisations dirigées par des femmes ne sont pas à l'abri des défis auxquels sont confrontées les organisations traditionnelles. Elles ne sont pas efficaces par nature : certaines peuvent être dirigées par des femmes d'élite déconnectées de la vie des femmes sur le terrain, tandis que d'autres peuvent adopter une approche plus conservatrice et se concentrer sur un programme renforçant les rôles traditionnels des hommes et des femmes⁶¹. Les mouvements de femmes peuvent également se caractériser par des conflits et des divisions, et exclure d'autres groupes minoritaires, tels que les minorités sexuelles et de genre.

Néanmoins, l'étude Comic Relief souligne que, même s'il n'existe pas de « schéma tout tracé » pour atteindre l'égalité entre les sexes, ce sont l'organisation et la mobilisation qui se rapprochent le plus de cet objectif et qui doivent être pilotées par les femmes et les filles locales elles-mêmes. Le rôle des intervenantes est donc central dans la mesure où les acteurs humanitaires, y compris CARE International, cherchent à mettre en œuvre des actions qui, au lieu de simplement tenir compte des questions de genre, les font évoluer⁶².

4.2 Pourquoi des intervenantes ? Un cadre pour la protection humanitaire

La section suivante décrit un cadre permettant de comprendre comment les actions des intervenantes peuvent contribuer à la mise en place de programmes de protection humanitaire plus contextualisés et plus efficaces aux différentes étapes d'une intervention. Les notions de « contextualisation » et d'« efficacité » se définissent selon six domaines clés :

- l'accès ;
- la compréhension et la réactivité ;
- la portée ;
- la parole et le leadership ;

- la solidarité ;
- la transformation et la durabilité.

Le cadre a été élaboré d'après une analyse des exemples de ce que les intervenantes, du niveau local au niveau international, ont réussi à faire lors de différentes crises humanitaires ; il doit être considéré comme un point de départ, destiné à être affiné et élargi par les autres acteurs.

4.2.1 L'ACCÈS

L'accès physique

Que ce soit en tant qu'individus ou au sein de groupes ou d'organisations, les femmes sont souvent les premières à agir et sont capables d'accéder physiquement aux zones et populations touchées, qu'il s'agisse d'une situation de conflit ou d'une catastrophe naturelle. Lorsqu'elles travaillent aux côtés des autres, les femmes constituent une ressource importante, mais négligée dans de nombreuses situations d'urgence. À la suite d'un séisme à Mexico en septembre 2017, les partenaires du Fonds mondial pour les femmes ont expliqué comment des jeunes femmes se sont mobilisées dans le quartier d'Obrera pour secourir les personnes prises au piège dans une usine de textile qui s'était effondrée⁶³. Dans le même temps, des groupes locaux à Oaxaca ont rapidement répondu aux besoins matériels immédiats en allant chercher des provisions à Mexico, de peur que les secours ne concentrent leurs efforts sur la capitale et n'atteignent pas les zones reculées telles qu'Oaxaca et Chiapas⁶⁴.

L'accès aux groupes marginalisés

Les femmes sont également plus susceptibles d'accéder aux populations marginalisées et de les aider, que leur marginalisation soit due à leur localisation ou à la discrimination sociale. Les acteurs humanitaires ont décrit les difficultés rencontrées pour soutenir les femmes et les filles atteintes de handicap ; ils ont par exemple déclaré qu'elles vivaient souvent cachées et qu'elles et leurs familles avaient peur d'ouvrir leur porte aux étrangers⁶⁵.

Les recherches laissent entendre que les femmes et les filles handicapées réfugiées sont rarement liées aux organisations de personnes handicapées (OPH) traditionnelles locales, qui peuvent ne pas être conscientes de leurs vulnérabilités particulières. Il existe pourtant des exemples d'OPH dédiées aux femmes qui parviennent à défendre leurs intérêts et à représenter leurs besoins⁶⁶. Au Malawi, l'organisation nationale de défense des droits des femmes et des filles handicapées a pu faire appel à ses réseaux pour mobiliser des groupes de filles et de jeunes femmes handicapées dans des communautés qui pouvaient être cachées⁶⁷. En raison des menaces de violences auxquelles font face les personnes LGBTIQ, les groupes et associations LGBTIQ jouent un rôle indispensable en les soutenant et en défendant leurs intérêts dans le cadre d'une réponse humanitaire, jouant ainsi le rôle d'une « famille *de facto* pour beaucoup de leurs membres »⁶⁸.

4.2.2 LA COMPRÉHENSION ET LA RÉACTIVITÉ CONTEXTUALISÉES

Les besoins des femmes et des filles

D'après les données issues de différentes crises, les intervenantes sont les mieux placées pour identifier les besoins des autres femmes et filles. Des entretiens avec des femmes âgées et des femmes handicapées aux Philippines ont révélé qu'elles estimaient que les femmes étaient mieux à même de répondre à leurs besoins, car elles comprenaient mieux les problèmes qui les affectaient⁶⁹.

À la suite des séismes au Népal, des groupes de femmes locaux ont déterminé que, à cause de certains tabous, les femmes déplacées hésitaient à demander des produits d'hygiène féminine, ce qui les a poussés à distribuer des produits adaptés à leur culture⁷⁰.

Les obstacles spécifiques et les solutions créatives

La compréhension et la réactivité impliquent l'identification et la résolution des obstacles et défis spécifiques rencontrés par les femmes et les filles. Au Liberia, à la suite d'une vague de crimes motivés par la haine contre des personnes LGTBIQ lors de l'épidémie

d'Ebola, Stop Aids Liberia a formé 150 policiers de Monrovia aux droits des personnes LGBTIQ et la police a depuis mis en place une ligne téléphonique à appeler en cas d'agression⁷¹. Répondre aux défis et aux obstacles nécessite souvent de résoudre les problèmes de manière créative.

Les besoins des différents groupes

Il existe de plus en plus d'exemples documentés sur la manière dont les organisations dirigées par des femmes répondent non seulement aux difficultés qu'elles constatent chez les femmes et les filles, mais également aux besoins des différents groupes dans leurs contextes respectifs. Cela inclut notamment la fourniture de services aux victimes masculines et LGBTIQ de violences. Dans la région du Kurdistan irakien, les Syriens LGBTIQ victimes de violences sexuelles ont commencé à se rapprocher de Rasan, une organisation de défense des droits des femmes, lorsqu'elle a commencé à travailler auprès des hommes sur les questions d'égalité entre les sexes. Rasan a à son tour élargi et adapté ses services pour inclure ces personnes⁷². De même, l'Organisation pour la réadaptation des femmes rencontre des hommes et des garçons victimes de violences sexuelles en Syrie pour adapter ses services à ces personnes.

La collaboration avec les parties prenantes

« Comprendre » implique non seulement de comprendre les besoins des différents groupes, mais aussi de comprendre, dans un contexte spécifique, comment travailler avec les principales parties prenantes. Le Vanuatu, par exemple, est un archipel composé de 83 îles, dont chacune possède sa propre géographie et sa propre culture. Le personnel du centre de consultation de Taféa, qui fait partie du Centre pour femmes du Vanuatu sur l'île de Tanna, a expliqué qu'il était essentiel de collaborer avec les chefs locaux en tant que défenseurs masculins des victimes de violences sexistes « d'une façon qui convient à leur culture ». Auparavant, les chefs résistaient aux messages reçus. Cependant, lorsque les membres du personnel de Tanna eux-mêmes leur ont parlé, ils ont reçu des commentaires positifs indiquant que les chefs avaient compris, car il était clair que le personnel comprenait leurs coutumes.

Encadré 9 – Exemple : la portée

Au Soudan du Sud, la Nuba Women Mountain Association et des ONG locales ont atteint environ 400 000 personnes en leur fournissant des conseils de base sur l'autoprotection. Les bénévoles de la protection qui ont participé à une formation de base de quatre jours ont ensuite mobilisé des femmes dans les mosquées et les églises et parmi d'autres enseignantes, en transmettant le message clé suivant : au lieu de fuir lors d'un bombardement (et donc de s'exposer à des blessures provoquées par les éclats d'obus), les gens ont intérêt à creuser des trous et à s'y cacher pendant les attaques.

Source : Konda, N, Karim, L, Kodi, T et Carstensen, N (2016). « Women-led self-protection in Sudan » (L'autoprotection menée par des femmes au Soudan). Forced Migration Review, Numéro 53.

La prise en compte des populations vulnérables

Même si l'on risque de véhiculer le stéréotype qui veut que les femmes soient socialement construites pour assumer des fonctions consistant à s'occuper des autres, il existe certaines données suggérant que les femmes touchées par une crise prennent activement en compte les besoins des membres les plus vulnérables de leur communauté⁷³. Sur l'île d'Aniwa au Vanuatu, les femmes membres du CCCC ont expliqué qu'elles avaient insisté pour répartir l'aide fournie suite au cyclone Pam en fonction de la composition de chaque ménage, afin qu'elle soit distribuée équitablement, et élaboré des listes de foyers précises contre le souhait de certains hommes de la communauté.

4.2.3 LA PORTÉE

Les autres femmes

En cas de crise, les femmes – qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'organisations – sont souvent bien placées pour atteindre et mobiliser d'autres femmes, en utilisant leurs réseaux et leur connaissance des moyens les plus propices pour collaborer avec les différentes personnes. À Gaza, les femmes ont lancé une campagne de recrutement de bénévoles sur Facebook et Twitter, et ont fait du porte-à-porte pour expliquer aux parents l'importance des contributions de leurs filles⁷⁴.

La portée géographique

Les organisations dirigées par des femmes peuvent également être particulièrement bien placées pour établir des relations avec d'autres intervenantes à différents niveaux géographiques. Au Népal, des recherches ont révélé que les organisations de défense des droits des femmes entretenaient des liens étroits avec des groupes de femmes locaux, qu'elles ont su mobiliser et soutenir après le séisme, par exemple en créant des espaces sûrs permettant de fournir un soutien psychosocial et des services d'orientation⁷⁵. Par l'intermédiaire de réseaux locaux, les organisations de défense des droits des femmes ont pu distribuer une aide alimentaire et des « kits de dignité », ce qui a également permis aux femmes de signaler des incidents violents commis contre les femmes et les filles et d'avoir accès à du soutien⁷⁶.

Les organisations de personnes handicapées

Une cartographie mondiale du rôle des femmes handicapées dans la réponse humanitaire a révélé la manière dont les OPH dédiées aux femmes travaillent avec les femmes et les filles handicapées dans différentes zones touchées par une crise pour former leurs propres groupes sous la forme de forums d'instruction, de partage d'informations et de promotion⁷⁷. Les OPH dédiées aux

femmes les plus expérimentées sont capables de guider et soutenir ces groupes, ce qui contribue également à renforcer le mouvement plus large de défense des droits des personnes handicapées.

4.2.4 LA PAROLE ET LE LEADERSHIP

Défendre des sujets spécifiques

Les groupes, organisations et réseaux de femmes peuvent fournir un espace qui permet aux femmes de se réunir pour défendre des sujets spécifiques en cas de crise, en fonction des besoins spécifiques liés au contexte. Au niveau national, l'Organisation pour la liberté des femmes en Irak dirige une coalition qui demande au gouvernement central d'adopter un cadre national permettant aux ONG de gérer des refuges. À l'heure actuelle, les organisations de femmes dans le pays sont obligées de gérer des maisons clandestines, la politique du gouvernement central n'autorisant pas les ONG à gérer des refuges, qui sont perçus comme « un moyen d'encourager les femmes et les filles à désobéir à leurs maris et à leurs parents »⁷⁸. À Ta'izz, au Yémen, des femmes ont expliqué comment elles avaient demandé aux chefs des milices d'autoriser la réouverture des écoles, une action qui a porté ses fruits dans certains endroits⁷⁹.

Encourager le potentiel de leadership

Les espaces créés et le soutien fourni par les groupes et organisations de femmes peuvent également encourager le potentiel de leadership des femmes et des filles. Des consultations menées par ActionAid dans quatre pays ont montré que l'existence de groupes de femmes constituait un facteur déterminant pour le leadership des femmes dans l'action humanitaire. Cela peut être lié d'une part à la solidarité et à l'encouragement que représentent les espaces créés par les femmes, d'autre part au soutien spécifique fourni, à travers la formation au leadership notamment. En RDC par exemple, à la suite d'une formation au leadership dispensée par l'Association des femmes des médias, qui défend les droits des femmes, une militante est devenue chef d'un district urbain. Elle a eu recours à des stratégies créatives pour persuader une leader rebelle de se rendre, ainsi que sa milice et les armes du groupe, ce qui a incité davantage de groupes à suivre cet exemple⁸⁰.

Défendre les groupes marginalisés

Les groupes et organisations de femmes peuvent également fournir un espace pour défendre et faire entendre la parole d'autres femmes et filles plus marginalisées en cas de crise. En RDC et dans les territoires palestiniens occupés, les OPH dédiées aux femmes ont élaboré des stratégies de communication qui leur ont permis de recueillir et de partager les histoires

personnelles de femmes et de filles handicapées dans des communautés touchées par des conflits afin de mieux faire connaître les sujets pertinents⁸¹.

Élargir les processus décisionnels

Cela inclut également les femmes qui militent en faveur de la prise en compte de la parole, de l'expérience et des préoccupations des femmes dans des processus décisionnels plus larges, que ce soit par le biais d'organisations dirigées par des femmes (voir l'encadré 10), en tant que leaders individuelles ou à travers des groupes locaux. Les membres du Forum des femmes en RDC ont mené des actions auprès des autorités locales pour dénoncer les violations qui ont une incidence sur les besoins concrets des femmes, comme la « taxation » illégale, et faire entendre les intérêts stratégiques qui remettent en cause les inégalités entre les sexes, telles que l'inclusion dans les réunions communautaires lors de la prise de décisions concernant l'héritage du ménage⁸².

4.2.5 LA SOLIDARITÉ

La solidarité et le soutien psychosocial

Les groupes, organisations et réseaux de femmes sont particulièrement bien placés pour faire preuve de solidarité envers les autres femmes et filles. Cela peut constituer un élément important du soutien psychosocial : une étude sur la perception du bien-être psychosocial chez les femmes dans trois pays touchés par des conflits a identifié cinq domaines de bien-être communs à tous les contextes, notamment « avoir des amis et un soutien social en dehors de la famille »⁸³. Pouvoir discuter des problèmes avec un groupe de solidarité était particulièrement apprécié⁸⁴. En RDC, les membres des organisations communautaires de femmes dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ont signalé les nombreux avantages qu'il y a à faire partie de ces groupes, notamment la création de la solidarité et de la cohésion sociale, l'instauration d'un respect et d'une confiance mutuels, et le soutien au bénévolat et aux réseaux⁸⁵.

Au Soudan, Nagwa Musa Konda, ancienne directrice de l'Organisation de secours, de réhabilitation et de

développement des monts Nuba, s'exprimant au sujet du soutien apporté aux femmes Nuba dans les stratégies d'autoprotection, a expliqué comment, en réponse à la pression psychologique liée à la vie dans une zone de guerre, « les femmes en sont arrivées à une prise de conscience et en sont venues à utiliser activement de petites choses comme des extensions de cheveux, du maquillage ou des parfums pour retrouver leur dignité. Lorsque les femmes se réunissent, s'assoient pour préparer les parfums ou se coiffent mutuellement, elles ont la possibilité de parler, d'expliquer leur situation, ce qui leur donne également l'occasion de se reconforter et de s'encourager mutuellement »⁸⁶.

L'encouragement des autres militantes

La solidarité va au-delà du soutien psychosocial : les groupes, organisations et réseaux de femmes peuvent également constituer une source d'encouragement importante pour les autres intervenantes dans leur militantisme et leurs actions de promotion, et servir de fondement aux mouvements de femmes⁸⁷. À leur tour, ceux-ci – grâce à la mobilisation et à l'action collective – ont réussi à remettre en question les politiques, les lois et les structures sous-jacentes de la discrimination⁸⁸. Cela inclut la solidarité entre les différentes divisions, qu'elles soient sectaires, de classe ou identitaires. L'expérience suggère que les femmes ont su trouver des intérêts communs dans toutes les divisions, ce que les hommes n'ont pas toujours été en mesure de faire⁸⁹. Une recherche menée au Yémen a montré des exemples de « femmes ayant mené avec succès des efforts de médiation là où les hommes avaient échoué »⁹⁰. Par exemple, un groupe de femmes de Ma'riba a capitalisé sur les règles tribales traditionnelles imposant le respect dû aux femmes et a lancé avec succès une initiative visant un accord de cessez-le-feu entre al-Hada et un autre groupe tribal⁹¹.

4.2.6 LA TRANSFORMATION ET LA DURABILITÉ

Faire évoluer les questions de genre

Les actions des groupes, organisations et réseaux de femmes peuvent donner lieu à une réponse humanitaire qui permet non seulement de tenir compte des questions de genre, mais également de les faire évoluer⁹².

Encadré 10 – Exemple : la parole

Dans le cadre du réseau du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés dans la région du Pacifique, femLINKpacifique s'attache à attirer l'attention sur le leadership des femmes et à assurer leur participation à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe. Cela inclut Women's Weather Watch, qui associe des informations en temps réel et une campagne sur l'importance de consulter les femmes avant, pendant et après les catastrophes.

Source : site Internet femLINKpacifique. Women's Weather Watch. <http://www.femlinkpacific.org/fj/index.php/en/what-we-do/2015-01-20-00-16-09>

Un examen des approches de CARE en matière de partenariats humanitaires tenant compte des questions de genre a révélé que si CARE, dans un bureau national où une aide humanitaire a été apportée, avait impliqué les organisations de défense des droits des femmes dès le début et dans le cadre de la phase de réponse et de relèvement, il aurait alors davantage progressé sur l'évolution des questions de genre⁹³. Une telle transformation implique notamment que les ONGI et autres organisations traditionnelles remettent en cause de manière positive leurs engagements et leurs approches en matière d'égalité entre les sexes.

Cette même étude a révélé que, dans un certain nombre d'interventions humanitaires, le personnel de CARE estimait que « les organisations de défense des droits des femmes pouvaient remettre en cause de manière positive ses engagements, ses seuils de risque, ses attitudes et ses structures humanitaires à dominance masculine, et pousser CARE hors de sa zone de confort tout en l'aidant à mieux comprendre comment passer de programmes d'urgence tenant compte des questions de genre à des programmes capables de faire évoluer ces questions »⁹⁴.

Renforcer les liens entre les interventions immédiates et à long terme

En répondant aux besoins concrets et stratégiques, les groupes, organisations et réseaux de femmes sont en mesure de renforcer les liens entre les interventions immédiates et à long terme, y compris les programmes de développement et de justice sociale. Le Fonds mondial pour les femmes, en soutenant ses partenaires à la suite des séismes de 2015 au Népal, a noté que les groupes de femmes permettaient de « reconstruire des mouvements, et pas seulement des communautés », ces groupes continuant de s'employer à défendre les droits des femmes après les séismes⁹⁵. Grâce au soutien flexible fourni par le Fonds mondial pour les femmes, les bénéficiaires ont pu à la fois répondre aux besoins matériels immédiats et mener des activités telles que la formation au leadership des femmes, de façon à ce que « les femmes puissent s'asseoir autour de la table et prendre part au processus décisionnel lorsque l'aide humanitaire arrive »⁹⁶.

Au Soudan, le travail de l'Association des femmes en faveur des stratégies d'autoprotection a suscité un plus grand respect des dirigeants religieux et communautaires, leur fournissant ainsi le statut et la tribune nécessaires pour s'attaquer à des questions plus sensibles, telles que les violences sexistes⁹⁷. Les dirigeants locaux ont compris que les femmes avaient besoin de participer à la formation des jeunes officiers de police, ce qui a finalement amené par endroits les membres de l'Association des femmes à devenir membres

des tribunaux coutumiers lorsqu'ils prennent des décisions dans des affaires de violences sexistes⁹⁸.

La mise en œuvre d'une réponse humanitaire permettant de faire évoluer les questions de genre n'est toutefois pas sans risque. S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes implique de remettre en cause les relations de pouvoir et les normes sociales existantes, ce qui peut entraîner des réactions violentes. En raison de leur position, les acteurs externes placent ce risque sur les femmes en tant qu'individus. Collaborer avec les intervenantes plus tôt dans une crise et de manière plus significative peut aider le secteur à comprendre quand il est approprié ou non de poursuivre le changement transformationnel et comment le faire de manière à minimiser les risques. Les intervenantes, qui sont souvent elles-mêmes directement exposées aux risques, devraient être encouragées à choisir le type et le niveau de risque auquel elles répondent.

« La transformation et la durabilité » impliquent également des actions qui ciblent les causes et les facteurs qui contribuent à la survenue d'une crise, ainsi que les effets disproportionnés que les crises ont sur les populations plus marginalisées. Ainsi, les femmes libyennes peuvent par exemple conseiller aux jeunes hommes d'éviter de rejoindre des groupes armés⁹⁹.

4.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?

Les contributions des intervenantes aux programmes de protection humanitaire sont diverses. Dans plusieurs domaines, ces contributions peuvent ne pas être propres aux organisations dirigées par des femmes, mais partagées avec d'autres groupes et organisations locaux, par exemple en agissant en premier et en accédant physiquement aux populations. Dans d'autres cas, ces contributions pouvaient également s'appliquer à des groupes et organisations ayant des objectifs différents en matière de justice sociale, comme des organisations et mouvements de personnes handicapées ou des minorités sexuelles et de genre.

Cette recherche laisse toutefois entendre que les organisations dirigées par des femmes sont en mesure de contribuer de manière spécifique à une protection humanitaire plus contextualisée et plus efficace, grâce à :

- L'**accès** dont les intervenantes disposent et qui leur permet non seulement d'être les premières à agir, mais également de soutenir les populations marginalisées.
- La **compréhension** que les intervenantes ont des besoins et réalités des différents groupes et de la manière de collaborer avec les principales parties

prenantes, ainsi que leur capacité à **répondre** de manière créative aux obstacles.

- Leur capacité à utiliser le capital social et les réseaux pour **atteindre** d'autres femmes.
- Leur capacité à proposer un espace aux femmes, à **faire entendre la voix des femmes** et à soutenir le **leadership** de ces dernières.
- Leur capacité à faire preuve de **solidarité** envers les autres femmes et filles, à la fois au quotidien et dans le militantisme.
- Leur contribution en faveur d'actions visant à **réduire les inégalités entre les sexes** et potentiellement plus **durables**.

Au lieu d'être considérées uniquement dans le cadre des programmes à long terme de défense des droits des femmes, les contributions uniques des intervenantes devraient être reconnues dans le contexte de la préparation et de la réponse humanitaires. Il est toutefois peu probable que toutes les femmes apportent les mêmes contributions, dans la mesure où les femmes leaders, les groupes et les organisations au niveau local sont capables de soutenir et d'intervenir différemment des grands mouvements et organisations nationaux dirigés par des femmes.



5. COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS HUMANITAIRES INTERNATIONAUX ET LES INTERVENANTES

Conclusions principales

- Dans la majorité des cas examinés, les acteurs humanitaires internationaux n'étaient pas certains de leur degré de collaboration avec les intervenantes.
- Sept types de collaboration ont été identifiés, parmi lesquels la formation et le soutien aux groupes locaux, le partenariat dans la fourniture de services directs, la collaboration dans la préparation aux situations d'urgence.
- De nombreuses ONGI ne disposaient pas d'une approche unique du partenariat dans le domaine de l'aide humanitaire et faisaient appel à la fois à la fourniture de services directs et à la mise en œuvre d'actions via des partenariats. La collaboration avec des organisations dirigées par des femmes variait donc également en conséquence. La nature des approches de partenariat avec des organisations dirigées par des femmes dépendait en grande partie de l'approche de partenariat de l'organisation.
- La collaboration était le plus souvent facilitée par les membres des ONG internationales qui accordaient de l'importance aux contributions spécifiques des intervenantes. La collaboration était entravée par le manque de relations avec les organisations dirigées par des femmes avant la crise, le manque de reconnaissance de la valeur des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et les critères de sélection des partenaires.
- Cela souligne l'importance de formaliser la collaboration avec les intervenantes dans les partenariats et les stratégies régionales et nationales, et d'éliminer les principaux obstacles entravant les partenariats.
- Il existe des pratiques de collaboration prometteuses, qui consistent notamment à soutenir les liens entre les intervenantes à différents niveaux et à investir dans la préparation aux situations d'urgence.

Cette section décrit les résultats de la recherche issus d'entretiens et d'un examen documentaire sur le degré de collaboration entre les acteurs humanitaires et les intervenantes, ce que cette collaboration implique et des exemples de pratiques prometteuses¹⁰⁰.

5.1 Dans quelle mesure cette collaboration se met-elle en place ?

Dans la majorité des cas examinés lors des entretiens, les acteurs humanitaires internationaux n'étaient pas certains de leur degré de collaboration avec les intervenantes. Les exemples identifiés ont souvent été tirés des connaissances et des expériences individuelles des conseillers sur les questions de genre et/ou de protection des organisations. Il est donc possible que la collaboration ait été plus étendue que ce qui a été décrit. Cela reflète probablement à la fois les défis que les ONGI rencontrent dans les approches de gestion centralisée des connaissances et le fait que peu d'organisations s'interrogent sur leur degré de collaboration et de partenariat avec des organisations dirigées par des femmes. Un récent audit sur les questions de genre réalisé par le bureau national d'une ONGI n'incluait aucune question sur ce sujet. Dans un certain nombre de cas, les personnes interrogées ont indiqué que la collaboration avec des organisations dirigées par des femmes était envisagée uniquement pour les programmes de développement et non pour les programmes humanitaires.

Dans plusieurs cas, les ONGI ont commencé à s'intéresser de plus en plus systématiquement, dans le cadre de leur travail d'intervention humanitaire, à leur degré de collaboration et de partenariat avec des organisations dirigées par des femmes. Par exemple, dans le cadre de sa politique en matière d'égalité entre les sexes, CARE s'est engagé à collaborer avec les organisations de défense des droits des femmes et les organisations LGBTIQ, et surveille les progrès réalisés grâce à des indicateurs liés au Système CARE d'information sur les projets et de reporting sur leur impact¹⁰¹.

5.1.1 DES APPROCHES MULTIPLES

De nombreuses ONGI ne disposent pas d'une approche unique du partenariat dans le domaine de l'aide humanitaire et font appel à la fois à la fourniture de services directs et à la mise en œuvre d'actions via des partenariats, selon le contexte et leur propre historique dans la zone. La collaboration avec des organisations dirigées par des femmes variait donc également en conséquence. Cette étude a révélé que cette collaboration était plus courante chez les ONGI avec une mission à la fois humanitaire et de développement,

telles que CARE International, que chez les ONGI dont le seul mandat est humanitaire, en particulier dans les contextes affectés par des crises récurrentes ou des conflits prolongés. Néanmoins, la réponse à la crise en Syrie a obligé la plupart des ONGI à mettre en place des programmes à distance via des partenariats. En effet, plusieurs répondants d'ONGI humanitaires ont indiqué que les partenariats avec les organisations nationales n'avaient été réellement développés que dans des contextes où la sécurité et l'accès posaient problème.

Travailler en partenariat avec des ONG nationales n'a pas automatiquement abouti à des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes, les modèles décentralisés et/ou affiliés utilisés par certaines ONGI laissant aux bureaux nationaux et régionaux le soin de décider de mettre en place ou non de tels partenariats. Dans de nombreux cas, les conseillers sur les questions de genre et/ou de protection basés dans les bureaux nationaux et régionaux ont déclaré avoir été obligés de défendre fermement la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes en raison du manque d'« approbation » de la direction (voir section 5.2).

Plusieurs ONGI ont inclus des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes dans leurs stratégies nationales : au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, CARE International dispose d'une stratégie explicite selon laquelle chaque bureau national doit nouer chaque année un partenariat avec une nouvelle organisation dirigée par des femmes. Toutefois, cela ne détermine pas la proportion des fonds que les organisations de défense des droits des femmes reçoivent par rapport aux partenaires traditionnels, ni la nature du partenariat et du soutien fourni.

Dans d'autres bureaux nationaux de CARE, par exemple au Soudan du Sud, bien que cela ne fasse pas l'objet d'une stratégie nationale, l'organisation est plus largement encline à reconnaître l'importance de soutenir la localisation et à reconnaître la valeur particulière des partenariats avec les organisations dirigées par des femmes, notamment dans les programmes de protection.

« Nous avons dit que si nous devons travailler en profondeur sur les questions de genre et la protection, alors il était important de travailler avec les organisations de femmes... Elles étaient déjà là avant nous et elles y resteront après nous. »

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 53 (ONG internationale).

5.1.2 DES PARTENARIATS DUS AU HASARD

Plusieurs ONGI ont déclaré s'être associées par hasard, et non dans le cadre de stratégies délibérées, à des organisations et groupes dirigés par des femmes en fonction des organisations et groupes qui intervenaient dans un domaine où les ONGI entendaient agir. Au Népal, par exemple, Tearfund a apporté son soutien aux groupes de mères après avoir constaté à quel point ils étaient connectés à leurs communautés (voir l'encadré 12, page 33). D'après les réponses de plusieurs ONGI il y avait lieu de s'interroger sur une stratégie spécifique de partenariat avec des organisations nationales dirigées par des femmes dans les programmes de protection, leur préférence allant vers une implication auprès de groupes locaux.

« Nous devons vraiment tout faire ensemble ; nous ne nous contentons pas de concevoir des programmes sans partenaires. »

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 42 (ONG internationale).

Parmi les organisations qui ont pu identifier une collaboration avec des organisations dirigées par des femmes dans les programmes de protection, cette approche avait tendance à évoluer avec le temps, que ce soit au niveau sectoriel, organisationnel ou des bureaux nationaux, et allait souvent dans le sens d'une approche de partenariat plus large et du discours entourant la localisation.

La manière dont les ONGI ont structuré leurs partenariats avec les organisations dirigées par des femmes (par exemple la durée moyenne des partenariats, la fourniture ou non d'un soutien organisationnel) dépendait largement de la stratégie globale de l'organisation en matière de partenariat. Trocaire, par exemple, se définit comme une agence de partenariat, avec une approche de partenariat organisationnelle où elle joue un rôle de soutien et d'animation. Trocaire reconnaît que les partenaires dans les situations d'urgence ont souvent des difficultés à couvrir leurs coûts de base et qu'il existe souvent des écarts de trois ou quatre mois entre les contrats de financement. Il serait donc souhaitable de développer des protocoles d'entente allant au-delà de la durée d'un contrat de projet, en utilisant leurs fonds non affectés pour couvrir ces écarts et fournir un soutien dans des domaines spécifiques. Le soutien devrait normalement venir du responsable des programmes dans le pays, par différents moyens, tels qu'un détachement, une aide au dépannage, un travail en dehors du bureau et un soutien quotidien.

5.1.3 L'ÉVENTAIL DES APPROCHES

Parmi d'autres ONGI, tout un éventail d'approches de partenariat a été décrit. Il s'agissait d'approches diverses telles que celle décrite ci-dessus ou de sous-traitance, qui consistait à nouer des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes pour mettre en œuvre un ensemble d'activités prédéfinies. Parmi toutes ces approches, un soutien au développement des compétences organisationnelles était souvent fourni. Il s'agissait le plus souvent d'ateliers de formation spécifiques ou de demandes d'assistance auprès de différentes équipes du bureau national d'une ONGI en fonction des domaines identifiés, tels que les finances, les ressources humaines ou le suivi et l'évaluation (voir plus loin dans la Section 5.3).

5.2 Qu'implique cette collaboration ?

La recherche a mis en évidence sept grands types de collaboration entre les acteurs humanitaires internationaux et les intervenantes, allant de la formation pour les groupes locaux aux efforts visant à mettre en place des méthodes de travail plus localisées. Celles-ci couvrent l'intégration de la protection et les interventions de protection spécialisées. Le tableau ci-dessous répertorie chaque type de collaboration, associé à des exemples d'activités correspondantes.

5.2.1 FORMATION ET SOUTIEN AUX GROUPES LOCAUX

La collaboration la plus fréquente avec les intervenantes consistait en une formation ou un soutien aux groupes locaux, y compris les groupes informels et les organisations communautaires déclarées.

Par exemple, dans son travail sur les violences sexistes, International Medical Corps (IMC) évalue les structures officielles et officieuses existantes en posant ces questions : « Vers qui les femmes se tournent-elles ? Auprès de qui cherchent-elles du soutien ? ». La collaboration peut être différente selon les contextes et peut impliquer de travailler avec une association de femmes pour organiser un endroit sûr pour les femmes et leur confier la gestion de cet espace. Dans le nord du Nigéria, IMC a compris qu'il était nécessaire de partager les informations de protection avec les femmes et les filles de manière discrète, et a donc identifié et formé de manière proactive des associations de veuves, pour qu'elles les orientent ensuite vers IMC pour obtenir un soutien supplémentaire.

Type de collaboration	Type d'activité
Formation et soutien aux groupes de femmes locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien pour mener des activités spécifiques • Actions pour encourager la parole et le leadership des femmes • Intégration d'activités de protection dans des groupes existants • Protection communautaire
Collaboration avec les organisations et groupes dirigés par des femmes à différents niveaux géographiques	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec des organisations nationales • Encouragement de la collaboration entre les différents groupes et organisations
Partenariats avec des organisations dirigées par des femmes pour la fourniture de services directs	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et gestion des violences sexistes • Soutien permettant aux fournisseurs de services de prendre soin d'eux • Soutien psychosocial • Protection de l'enfance
Collaboration avec des organisations et des groupes dirigés par des femmes pour la défense des intérêts et la coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration sur des actions et projets spécifiques de défense des intérêts, tels que la participation à la recherche
Acteurs internationaux jouant un rôle d'animation et de fédération	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la formation de coalitions • Animation d'un espace de parole pour les minorités • Collaboration avec les organisations dirigées par des femmes en tant que coanimatrices de formation
Préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion dans les processus de préparation aux situations d'urgence
Projets pilotes de localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la préparation aux situations d'urgence des organisations dirigées par des femmes • Animation d'un soutien flexible

Encadré 11 – Collaboration avec des associations de femmes pour la protection de l'enfance

En rencontrant une association de femmes dans une zone urbaine de réfugiés au Yémen, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a découvert que certaines femmes attachaient leurs enfants au lit pendant qu'elles étaient au travail pour essayer de les protéger. L'UNHCR a travaillé avec une organisation partenaire pour créer un jardin d'enfants communautaire. Trois mois plus tard, l'association des femmes en a repris la gestion. Devant cette initiative, d'autres groupes de femmes ont mis en place des services de garde d'enfant similaires.

Source : UNHCR (2013). « Understanding community-based protection » (Comprendre la protection communautaire).

Lors de la collaboration avec les groupes de femmes contre les violences sexistes, ces groupes ont dans la plupart des cas été formés par une ONGI pour mener des activités de sensibilisation de base et orienter les victimes de violences sexistes vers une organisation ou une structure gouvernementale afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un soutien psychosocial. Dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en RDC, IRC a piloté l'approche consistant à former des organisations communautaires féminines à la fourniture de services de prise en charge et de soutien psychosocial.

En ce qui concerne les activités de protection de l'enfance au niveau communautaire, peu d'exemples de collaboration avec des groupes dirigés par des femmes ont été trouvés. Au lieu de cela, l'accent a été mis sur la création et le soutien de comités de protection de l'enfance, souvent composés de leaders féminins¹⁰².

De la même façon, en ce qui concerne le soutien psychosocial au niveau communautaire, les groupes de femmes ne sont pas nécessairement ciblés explicitement. Au Vanuatu, par exemple, le Conseil national de la jeunesse a formé son réseau de bénévoles masculins et féminins à la fourniture de premiers secours psychosociaux, sans toutefois collaborer avec les groupes de femmes. Une exception a été trouvée au Népal, où Tearfund, après avoir vu les réseaux communautaires à l'œuvre, a formé des groupes de mères à la fourniture de premiers soins psychosociaux (voir l'encadré 12).

En ce qui concerne la collaboration des ONGI avec les intervenantes, l'accent a été mis sur l'encouragement de la parole et du leadership des femmes. En Haïti, une ONGI a travaillé avec des associations de femmes de Cité Soleil, chacune d'entre elles comptant 20 à 50 membres, après avoir constaté qu'aucune organisation

Encadré 12 – La collaboration de Tearfund avec des groupes de mères au Népal

Suite aux séismes de 2015 au Népal, Tearfund avait l'intention de créer des espaces amis des enfants dans le cadre d'activités plus larges de protection de l'enfance. Cependant, l'organisme a constaté à quel point les groupes de mères étaient étroitement liés dans les villages et a remarqué leur capacité à atteindre les personnes les plus vulnérables et à se relever après un traumatisme. Tearfund a donc formé les groupes de mères aux premiers secours psychosociaux. Les membres des groupes de mères ont ensuite soutenu les autres membres de la communauté, en adressant les cas plus graves aux travailleurs d'approche.

Lors de la deuxième phase de son engagement, Tearfund a formé les membres au leadership et les a encouragés à participer au processus décisionnel en matière de reconstruction. Tearfund a documenté des exemples de femmes formées, qui sont ensuite devenues membres de comités de gestion des catastrophes. En développant des relations avec les groupes de mères, Tearfund a pu s'appuyer sur ce réseau lors d'autres activités, par exemple pour demander de l'aide pour organiser des camps médicaux ou atteindre des femmes enceintes.

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 19.

de la société civile ne parvenait à rassembler les femmes, mais que de nombreuses petites organisations recevaient les confidences et la confiance des femmes dans les communautés. L'ONGI a d'abord encouragé la participation des associations de femmes à la coordination de la reconstruction locale après une catastrophe, en les aidant à entreprendre une analyse de la protection au niveau local, puis à soulever les problèmes identifiés. L'ONGI a ensuite incité les membres des associations à être le premier point de contact pour orienter les individus vers différents services et sources de soutien, en mettant souvent l'accent sur les violences sexistes.

Dans les environnements touchés par des catastrophes naturelles récurrentes, le soutien peut être apporté aux associations de femmes ou à des femmes faisant partie de comités de réduction des risques de catastrophe, pour les impliquer de manière équitable dans les activités de préparation, de réponse et de reconstruction en cas de

catastrophe, en veillant à ce que les préoccupations et les priorités des femmes soient prises en compte. Au Népal, les femmes des cercles REFLECT étaient actives dans la collecte et le partage d'informations avec les ONG. ActionAid a donc organisé un Forum national des femmes pour permettre aux femmes de se rencontrer et de discuter de leurs priorités afin de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement et d'autres partenaires¹⁰³.

En Afrique de l'Ouest, les évolutions sociales plus larges des réseaux d'associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA) créés dans le cadre du programme Femmes en mouvement de CARE sont bien documentées. Les recherches ont révélé que l'implication dans les groupes pouvait servir de tremplin au leadership et au militantisme des femmes dans différents domaines, y compris l'élection dans les gouvernements locaux¹⁰⁴. En testant la manière dont l'approche peut être adaptée à l'intervention humanitaire, CARE Niger collabore avec les

Encadré 13 – La protection communautaire

En RDC, des Forums de femmes ont été créés dans le cadre du programme de protection des communautés d'Oxfam. Alors que les femmes représentaient 50 % au sein des Comités de protection des communautés élus (CPC), les normes culturelles dans de nombreux endroits interdisaient aux femmes de prendre la parole devant un homme.

Les Forums des femmes ont fourni un espace où les femmes pouvaient parler librement pour identifier les problèmes de protection et les actions qu'elles souhaitaient voir incluses dans les plans de protection des communautés. Les CPC et les Forums de femmes sont extrêmement actifs contre les risques en matière de protection, notamment en ce qui concerne l'héritage des femmes et des filles, les mariages précoces et forcés et les différentes formes de violences sexistes, et ont fourni un point de départ pour le leadership des femmes, qui jouent souvent un rôle central auprès des autorités locales.

Source : Fanning, E et Hastie, R (2012). « Protecting Communities in the DRC: Understanding Gender Dynamics and Empowering Women and Men » (Protéger les communautés en RDC : comprendre la dynamique de genre et émanciper les femmes et les hommes). Oxfam Policy & Practice.

VSLA dans la phase de redressement d'une intervention en matière d'insécurité alimentaire afin de faciliter le dialogue au sein de la communauté et de fournir un soutien psychosocial fondamental aux victimes de violences sexistes. La prochaine étape consistera à identifier ce qui peut être mis en place pendant la phase d'urgence en cas de déplacement de populations ou non. Des discussions ont également porté sur la possibilité d'adapter cette approche aux camps de personnes déplacées au Nigéria afin d'aider les femmes à s'organiser et à former des « expertes » capables de poursuivre cette mission lorsqu'elles retournent dans leurs communautés.

Dans les situations de conflit et d'accueil des réfugiés, il est possible de collaborer avec des groupes et des réseaux de femmes dans le contexte d'interventions de protection communautaires (voir l'encadré 13). Ces approches peuvent impliquer de faciliter l'accès aux services des différents groupes plus vulnérables en cas de crise. En Ukraine, HelpAge a mis en place un programme de soutien social et de réadaptation destiné aux personnes âgées par l'intermédiaire d'un réseau de 300 bénévoles de la communauté, composé à 90 % de femmes. Les bénévoles ont soutenu l'organisation d'espaces adaptés aux aînés, où les personnes âgées déplacées ou isolées pouvaient se, et ont fourni une assistance à domicile aux personnes âgées incapables d'accéder aux services centralisés. Même si ce programme n'était pas spécifiquement destiné aux acteurs humanitaires féminins, en raison des normes relatives aux responsabilités familiales, les femmes étaient plus nombreuses parmi les bénévoles et les personnes âgées.

5.2.2 COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS ET GROUPES DU NIVEAU LOCAL AU NIVEAU NATIONAL

Selon les structures géographiques et administratives d'un pays, la collaboration peut impliquer de travailler en parallèle avec des organisations et des groupes dirigés par des femmes à différents niveaux administratifs, par exemple à l'échelle communautaire et nationale ou par le biais de réseaux nationaux. Au Tchad, CARE collabore avec la Cellule de liaison et d'information des associations féminines, un réseau national de 200 organisations implanté dans chaque région. Au sein du réseau, il existe différentes organisations spécialisées, comme celles qui travaillent avec des femmes handicapées ou celles qui travaillent en faveur de la paix. Au niveau communautaire, CARE a créé des Comités des femmes et des Comités des jeunes filles pour mener des activités de sensibilisation aux questions de genre et des activités génératrices de revenus. Au Soudan du Sud, CARE a établi des partenariats distincts avec des organisations dirigées par des femmes, des organisations communautaires et des groupes aux

niveaux local, infranational et national, et a tenté de faciliter les liens entre eux (voir l'encadré 14).

5.2.3 PARTENARIATS AVEC DES ORGANISATIONS DIRIGÉES PAR DES FEMMES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES

Au niveau national, les partenariats avec des organisations dirigées par des femmes ont été le plus souvent identifiés en relation avec les programmes de prévention et de gestion des violences sexistes, ces organisations dirigeant un aspect de la fourniture de services directs. En RDC par exemple, Trocaire a toujours travaillé avec des partenaires religieux. Cependant, ces partenaires ont identifié le besoin de travailler également avec un partenaire spécialisé dans la protection afin de prendre en charge les cas de violences sexuelles touchant les femmes et les filles. Trocaire est maintenant partenaire de Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI), qui fournit une assistance globale en matière de réintégration médicale, psychosociale, juridique et socio-économique aux victimes de violences sexistes, dans le cadre d'un réseau plus large de partenaires comprenant des organisations dirigées par des femmes et des organisations confessionnelles.

Ont été identifiés plusieurs exemples de soutien apporté par une ONGI au personnel d'organisations partenaires menant des activités de soutien psychosocial auprès des victimes de violences sexistes. Au Liban, Trocaire a effectué un travail spécifique en veillant à ce que tout le personnel de protection des organisations partenaires bénéficie du soutien nécessaire pour assurer à la fois un travail de qualité et leur bien-être au travail. Cela implique d'aider le personnel à participer à des sessions de soutien individuelles et collectives, y compris une supervision clinique mensuelle pour le personnel de première ligne, tel que les travailleurs sociaux et les psychologues cliniciens. Trocaire a réussi à inclure les coûts associés dans les propositions des donateurs, en jouant sur le fait que cela était essentiel à la qualité du programme.

Bien que la majorité des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes autour de la fourniture d'un soutien psychosocial soient centrés sur les victimes de violences sexistes, plusieurs exemples de ce type de soutien ont été trouvés dans un contexte plus large. À plusieurs reprises, la War Trauma Foundation a collaboré avec des organisations dirigées par des femmes pour la fourniture de services de soutien psychosocial, notamment au Soudan où, à la demande de l'Université des femmes d'Ahfad, la fondation a formé des psychologues et des psychiatres de sexe féminin à la prise en charge des traumatismes afin de répondre à la forte demande de soutien psychosocial de la part des

étudiants de l'université, dont beaucoup ont été touchés par la guerre, et des réfugiés vivant au Soudan¹⁰⁵. Depuis 2015, la War Trauma Foundation collabore avec la Fondation EMMA, une organisation dirigée par des femmes dans la région du Kurdistan irakien, pour former des travailleurs communautaires à la fourniture d'un soutien psychosocial aux femmes et aux filles yézidiées¹⁰⁶.

Parmi toutes les activités de réponse et de soutien psychosocial liées aux violences sexistes, les enfants (le plus souvent des filles, mais aussi beaucoup de garçons) faisaient généralement partie d'un groupe cible. Toutefois, en ce qui concerne les interventions plus spécifiques de protection de l'enfance, les acteurs humanitaires ont indiqué que la collaboration avait tendance à concerner des organisations centrées sur l'enfant, plutôt que celles dirigées spécifiquement par des femmes.

5.2.4 COLLABORATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES GROUPES DIRIGÉS PAR DES FEMMES POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET LA COORDINATION

La collaboration dans le cadre d'activités de défense des droits et de coordination constitue souvent un axe fort des partenariats aux niveaux national et régional, soit en tant que composante d'un projet plus vaste, soit en tant qu'ensemble d'activités autonome.

Le partenariat de CARE Jordanie avec l'Organisation des femmes arabes (AWO) en Jordanie a été motivé par le constat suivant : les organisations dirigées par des femmes locales avaient été largement exclues de l'intervention régionale en Syrie. En développant ce partenariat, CARE et AWO ont identifié la recherche comme un domaine clé auquel donner la priorité. CARE et AWO sont actuellement en train de lancer un projet commun qui analysera dans quelle mesure les organisations dirigées par des femmes « ont leur

Encadré 14 – Collaboration à plusieurs niveaux entre CARE et des organisations dirigées par des femmes au Soudan du Sud

Au Soudan du Sud, CARE a collaboré avec des organisations et des groupes dirigés par des femmes à différents niveaux sur ses programmes de prévention et de gestion des violences sexistes.

Au **niveau local**, cela inclut les groupes et réseaux de femmes informels et implique d'encourager la défense de leurs intérêts et les liens avec les organisations communautaires dirigées par des femmes au niveau du comté. Au **niveau infranational**, CARE a formé des organisations communautaires dirigées par des femmes à la prise en charge, au soutien psychosocial et à la sensibilisation aux violences sexistes. Certaines organisations communautaires ont été formées pour aider les victimes de violences sexistes à demander réparation devant les systèmes judiciaires traditionnels et officiels et pour gérer des tribunaux itinérants. Aux **niveaux national et infranational**, CARE envisage de collaborer avec des organisations dirigées par des femmes pour mener une analyse conjointe des questions de genre. CARE reconnaît que « ce sont les organisations communautaires qui s'occupent de la mise en œuvre dans les zones reculées » et souhaite entreprendre une analyse conjointe pour « mettre leurs expériences sur la table » et leur donner la possibilité d'apprendre en développant les outils et en engageant le processus ensemble.

La collaboration officielle avec les organisations dans le cadre d'accords de partenariat est souvent basée sur des projets et implique la mise en œuvre d'activités définies. Cependant, CARE est actuellement à la recherche d'un financement pour un projet visant à collaborer avec 10 à 15 organisations dirigées par des femmes, ce qui leur permettrait de travailler sur les sujets qui les passionnent le plus. Les organisations proposeraient des activités pour répondre à l'objectif général visant à « accroître le respect des droits des femmes au Soudan du Sud ». Le projet comprend un élément de soutien au renforcement des compétences. CARE aiderait les partenaires nationaux dirigés par des femmes à fournir ce développement des compétences à leurs partenaires infranationaux.

Le développement de ces partenariats a été principalement motivé par le fait que les organisations sont opérationnelles dans des zones reculées, auxquelles les ONGI ont souvent du mal à accéder, et continuent à fonctionner dans les situations d'urgence :

« Même lorsque les ONGI évacuent leur personnel, les OSC continuent à intervenir : elles fournissent un niveau minimum de services. Lorsque les membres du personnel eux-mêmes sont déplacés, ils continuent à fournir des services tels que les premiers secours psychosociaux dans ces nouveaux endroits. »

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 53.

Encadré 15 – Soutien psychosocial par le biais de « séances de conversations familiales » à Marawi, aux Philippines

En mai 2017, lorsque le groupe Maute, associé à l'État islamique, a attaqué la ville de Marawi, dans le sud des Philippines, le conflit qui en a résulté avec les forces gouvernementales a entraîné un important déplacement de citoyens. En réponse à cette crise, CARE Philippines s'est associé à la Fondation Al Mujadilah pour le développement (AMDF), dirigée par des femmes, à Mindanao. La fondation s'est surtout concentrée sur les droits des femmes et la consolidation de la paix. Cependant, après la crise, elle s'est tournée vers la fourniture d'un soutien psychosocial et la gestion des violences sexistes. CARE a aidé AMDF à organiser des « séances de conversations familiales », une forme de thérapie psychosociale destinée aux familles déplacées qui vise à fournir un espace sûr pour discuter de santé mentale, sexuelle et reproductive et pour partager des projets et des idées en faveur du rétablissement de la ville de Marawi. Chaque conversation familiale, qui dure une journée, réunit 20 familles d'environ six membres chacune dans des centres d'évacuation ou chez elles.

À cette occasion, CARE a spécifiquement choisi de s'associer à une organisation locale dirigée par des femmes pour mener cette action :

« Elles connaissent le climat, la couleur et l'humeur de la communauté... Elles sont également les proches des membres qu'elles aident et elles sont elles-mêmes concernées. Elles connaissent mieux la situation et l'humeur. Nous respectons le fait qu'elles aient cette connaissance. »

Source: site Internet reliefweb. « Marawi Crisis Factsheet » (Fiche d'information sur la crise à Marawi). CARE Philippines. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MarawiCrisisResponseFactsheet_final_Nov2017.pdf ; Entretien avec des informateurs clés n° 54.

part » dans les programmes de crise, notamment en ce qui concerne la prévention et la gestion des violences sexistes, en développant ensemble les termes de référence, la méthodologie et les outils, et en produisant les documents de politique générale visant à promouvoir une plus large participation des organisations locales dirigées par des femmes.

5.2.5 ACTEURS HUMANITAIRES INTERNATIONAUX JOUANT UN RÔLE DE FACILITATION ET DE FÉDÉRATION

En collaborant avec des organisations dirigées par des femmes, les ONGI peuvent également jouer un rôle fédérateur, par exemple en impliquant les groupes dans les discussions et les processus, tels que les organisations LGBTIQ, qui pourraient autrement être exclus par les groupes traditionnels et les mouvements de femmes (voir l'encadré 16).

À Gaza, à la suite du conflit de 2014, des chercheurs soutenus par Oxfam ont constaté que les besoins des femmes handicapées n'étaient pas satisfaits. Oxfam a soutenu la formation d'une coalition composée de quatre organisations de femmes et de quatre organisations de personnes handicapées afin de déterminer les services manquants et de concevoir un plan de préparation aux situations d'urgence¹⁰⁷. Grâce à cette collaboration, la coalition a pu créer une base de données sur les femmes handicapées dans la bande de Gaza, qu'elle a partagée avec les principales parties prenantes et à laquelle elle a intégré un logiciel de SMS pour permettre un

partage rapide des informations avec les femmes en cas d'urgence. L'absence de soutien adéquat pour les femmes malentendantes a été identifiée comme une lacune majeure et une formation en langue des signes a ensuite été dispensée au personnel travaillant dans des centres d'hébergement d'urgence.

5.2.6 PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

La collaboration avec des organisations dirigées par des femmes peut nécessiter de s'engager dans la préparation aux situations d'urgence et les premières évaluations de crise. CARE a établi un partenariat avec des organisations nationales dirigées par des femmes en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan depuis 2010. Même en l'absence de collaboration officielle sur un projet, CARE entretient des relations en impliquant les organisations dans la planification annuelle de la préparation aux situations d'urgence afin d'identifier les scénarios de risques potentiels et les réponses à y apporter. En Arménie et en Azerbaïdjan, CARE n'est pas présent dans le pays. Les partenaires sont donc essentiels pour fournir des informations fiables et à jour.

En réponse au séisme de magnitude 7,5 qui a frappé la Papouasie-Nouvelle-Guinée en février 2018, CARE a soutenu l'Assemblée des personnes handicapées de Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'ONG nationale qui représente le secteur des personnes handicapées, pour mener à bien les évaluations dans la province des Hautes terres. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une organisation

Encadré 16 – Soutenir l'inclusion des groupes LGBTIQ

Aux Fidji, l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes entretient des partenariats avec le réseau LGBTIQ et des partenaires tels que le Centre de crise pour femmes des Fidji. Dans une récente formation sur les questions de genre et la protection destinée aux acteurs humanitaires, elle a su impliquer le réseau LGBTIQ pour diriger la session sur l'inclusion des populations LGBTIQ dans la réponse humanitaire.

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 50.

dirigée par des femmes, cette collaboration est un exemple potentiellement positif à mettre en avant pour encourager la participation des organisations locales à un stade précoce de la réponse à la crise et pour renforcer la qualité des évaluations.

5.2.7 PROJETS PILOTES DE LOCALISATION

Enfin, à la lumière de la tendance en faveur de la localisation, un certain nombre de projets d'ONGI ont été développés dans le but de renforcer la collaboration et les partenariats significatifs avec les organisations nationales et locales de la société civile, y compris les organisations dirigées par des femmes. Plusieurs de ces projets ont été axés sur le soutien aux organisations en matière de préparation aux situations d'urgence.

Dans le cadre du projet « Construire local, penser mondial », IRC aide les organisations nationales à devenir des ressources techniques pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence liées aux violences

sexistes. Le projet mobilisera un réseau d'organisations de la société civile par l'intermédiaire de réseaux régionaux, tels que le réseau de prévention des violences sexistes, et les formera à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence, en reconnaissant que, même si elles n'ont pas de mission humanitaire, elles opèrent dans des pays souvent touchés par des situations d'urgence, qu'il s'agisse de conflits ou de catastrophes.

Le projet « La protection en pratique » du réseau START, dirigé par Oxfam en association avec IRC et World Vision, a travaillé avec 60 organisations nationales de la société civile entre 2015 et 2018 dans le but de renforcer leur capacité à mettre en œuvre, coordonner et promouvoir la protection. Le projet a donné l'occasion de fournir une assistance flexible et de tester des mécanismes de reporting non conventionnels. Au Soudan du Sud, au lieu de demander des rapports écrits trimestriels, Oxfam a testé le reporting WhatsApp afin de limiter les obstacles rencontrés par les organisations partenaires sur le terrain. On estime que cela a permis de réduire les

Encadré 17 – Soutenir la préparation aux situations d'urgence au sein des organisations dirigées par des femmes

Le projet Shifting the Power (Inverser le pouvoir), financé par l'intermédiaire du réseau START dans le cadre du programme de préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence du ministère britannique du Développement international, vise à rééquilibrer le rapport de force en faveur d'une intervention humanitaire menée localement. Dans ce contexte, ActionAid a collaboré avec POWEO, une organisation dirigée par des femmes au Kenya, pour l'aider à mener une auto-évaluation et lui apporter un soutien continu.

POWEO est une organisation de défense des droits des femmes qui n'avait jusqu'à présent pas beaucoup travaillé dans le domaine de l'intervention d'urgence. Le soutien fourni s'est ainsi concentré sur l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence. POWEO a ensuite travaillé avec le gouvernement pour s'assurer que toute réponse future du gouvernement officiel (principalement en cas de sécheresse) impliquerait et ciblerait les femmes. De nombreux hommes avaient quitté les zones touchées par la sécheresse pour chercher un emploi, laissant sur place une population principalement féminine, ce qui a permis de plaider en faveur de la participation et de la responsabilisation des femmes.

POWEO a également travaillé avec son réseau d'organisations communautaires de femmes en formant des « groupes communautaires » et en expliquant quelles étaient les ressources nécessaires et à quel endroit. Des représentants de ces groupes ont été invités au Comité de pilotage du comté et ont pu plaider en faveur d'un soutien ciblé (par exemple, dans telle zone, 50 femmes enceintes/allaitantes avaient besoin d'une assistance nutritionnelle supplémentaire).

Source : Entretien avec des informateurs clés n° 46.

problèmes de connectivité et les barrières linguistiques, et de fournir des informations en temps réel, au lieu de demander à un partenaire de se rappeler ce qu'il avait fait au cours des trois mois précédents.

5.3 Qu'est-ce qui a favorisé ou entravé la collaboration avec les intervenantes ?

Cette section décrit les données recueillies sur les différents facteurs qui ont favorisé ou entravé la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes, et précise si cette collaboration a effectivement eu lieu. Ces facteurs sont résumés dans le tableau ci-après.

5.3.1 FACTEURS FAVORABLES

L'expertise spécialisée

Dans plusieurs cas, des partenariats ont été développés en reconnaissance de l'expertise spécialisée que les organisations dirigées par des femmes peuvent apporter. En RDC par exemple, Trocaire a développé un partenariat avec SOFEPADI après que ses partenaires existants ont constaté la nécessité d'offrir des services de soutien aux victimes de violences sexuelles en Ituri. Dans les cas où cela avait été cité comme une motivation, cela était uniquement lié aux activités de prévention et de gestion des violences sexistes, et dans le cadre d'une intervention humanitaire plus large.

Les demandes des donateurs

Dans plusieurs cas, la valeur des partenariats avec

des organisations dirigées par des femmes n'était pas nécessairement reconnue par les ONGI elles-mêmes, mais par leurs donateurs.

« Même dans les interventions humanitaires, ils [le bureau national] ont décidé d'accorder la priorité aux violences sexistes, ce qui les oblige à collaborer avec les organisations de défense des droits des femmes. C'était entièrement du ressort du bureau national. »

Entretien avec des informateurs clés n° 55 (ONG internationale).

L'accès

Les personnes interrogées ont souvent cité « l'accès » comme une raison de développer des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes. Ce terme concernait parfois la capacité à fournir un soutien aux femmes bénéficiaires, par exemple par l'intermédiaire des centres pour femmes, mais il désignait généralement un accès aux zones géographiques, souvent limité en raison de la taille du pays et des considérations de sécurité. Au Soudan du Sud par exemple, CARE a reconnu que le personnel des partenaires avait accès à des sites « très reculés » et pouvait continuer à fournir des services de base même en cas d'urgence ou de déplacement de populations.

Les exigences gouvernementales

Dans plusieurs cas, les ONGI ont été contraintes de mettre en œuvre des programmes via des partenariats avec des organisations locales en raison des exigences du gouvernement du pays et, compte tenu de la focalisation sur les violences sexistes, elles ont travaillé avec des groupes dirigés par des femmes. Par exemple, bien qu'il

Facteurs favorables
Reconnaissance de l'expertise spécialisée des femmes
Demandes des donateurs
Reconnaissance du fait que la collaboration peut faciliter l'accès et la durabilité
Exigences gouvernementales du pays
Motivation et défense des intérêts des individus au sein d'une organisation
Discours mondial sur la localisation
Facteurs défavorables
Structure et nature à court terme du déploiement de personnel de renfort
Manque de programmes sur les questions de genre avant les crises
Absence de relations préexistantes avec les organisations dirigées par des femmes
Manque de reconnaissance de la valeur de la collaboration de la part des cadres dirigeants
Critères de sélection des partenaires
Préoccupations à propos de l'alignement politique

ait renoncé à cette exigence lors de la phase initiale de la réponse au séisme de 2015, le gouvernement népalais a l'obligation de travailler avec des partenaires locaux pour tous les programmes d'aide.

« L'initiative venait surtout des donateurs. Le projet était spécifiquement axé sur les violences sexistes et ils souhaitaient soutenir les partenariats. Le Directeur national a donc procédé à une évaluation des organisations locales. »

Entretien avec des informateurs clés n° 10 (ONG internationale).

« J'ai pu obtenir une approbation interne [pour travailler avec des organisations de défense des droits des femmes] grâce à des restrictions juridiques. Je voulais quand même le faire, mais le fait de travailler avec des partenaires locaux m'a permis d'obtenir cette approbation. »

Entretien avec des informateurs clés n° 41 (ONG internationale).

La défense des intérêts des individus

Dans l'ensemble, les recherches ont toutefois révélé que les partenariats avec des organisations dirigées par des femmes avaient été développés et maintenus en grande partie grâce à la motivation et à la défense des intérêts des individus parmi les acteurs humanitaires internationaux. Il s'agissait souvent du personnel affecté aux questions de genre et/ou à la protection, qui reconnaît la valeur de ces partenariats, investit dans le développement de ces relations et plaide en interne pour s'assurer de leur maintien, parfois malgré l'opposition de la direction. Dans plusieurs cas, ces partenariats ont été facilités par des liens individuels avec le mouvement des droits des femmes dans un comté de la région.

« Nous devons reconnaître le fait qu'il existe un personnel féministe fort qui croit en l'importance de soutenir le militantisme des femmes. »

Entretien avec des informateurs clés n° 17 (ONG internationale).

Le discours mondial

Le discours mondial sur la localisation a parfois soutenu cette démarche : alors que les ONGI examinaient leurs approches en matière de localisation, le personnel et les équipes ont été capables de faire le lien avec le militantisme des femmes locales.

5.3.2 FACTEURS DÉFAVORABLES

« Les partenariats fructueux ne se sont pas développés en six mois. Le temps que vous investissez pour apprendre à connaître un partenaire est essentiel. »

Entretien avec des informateurs clés n° 14 (ONG internationale).

Le déploiement de personnel de renfort

Plusieurs répondants ont estimé que le déploiement par défaut de personnel de renfort dans les interventions d'urgence limitait l'ampleur et la qualité des partenariats. Les partenariats nécessitent d'établir des relations continues et d'investir dans la capacité organisationnelle. Cependant, le déploiement de personnel de renfort n'est généralement ni structuré ni encouragé pour permettre ce type d'engagement.

Les programmes sur les questions de genre et les relations antérieures aux crises

La mesure dans laquelle un programme national dispose de programmes axés sur les questions de genre et entretient des relations avec des organisations dirigées par des femmes avant la crise peut influencer la facilité à développer des partenariats. La cartographie des OSC, la mise en œuvre de procédures de vigilance et la mise en place de partenariats de qualité lors d'une intervention d'urgence constituent inévitablement un défi pour les deux parties, par rapport aux OSC avec lesquelles des relations existent déjà pour la transition vers une intervention d'urgence.

« Les cadres dirigeants constatent qu'elles [les organisations de la société civile dirigées par des femmes] ne reçoivent que 100 000 dollars – ce qui est très peu – et ils disent que nous n'avons pas le temps d'investir dans ces projets... J'ai vraiment dû me battre pour ça. »

Entretien avec des informateurs clés n° 58 (ONG internationale).

Le manque de reconnaissance de la valeur

Lors de l'établissement de partenariats avec des OSC dirigées par des femmes, les personnes interrogées ont signalé des blocages de la part des responsables des bureaux nationaux, qui ne voyaient aucun intérêt à s'associer avec des organisations dirigées par des femmes dans le contexte d'un système humanitaire qui cherche avant tout à atteindre un grand nombre de bénéficiaires de la manière la plus rentable possible. Cela se traduit souvent par une incitation à « distribuer de l'argent rapidement », en signant moins d'accords avec des OSC partenaires plus importantes, au lieu de signer davantage d'accords avec de petites OSC, qui sont plus susceptibles

d'être dirigées par des femmes. Les programmes liés aux questions de genre et à la protection sont difficiles à quantifier et moins susceptibles d'atteindre un grand nombre de bénéficiaires ou d'attirer un financement important au titre de projets. Des recherches récentes menées par CARE ont révélé que le personnel se demandait encore s'il était possible que les programmes fassent évoluer les questions de genre lors d'une intervention d'urgence, car ils sont considérés comme un plan d'action imposé de l'extérieur, potentiellement irrespectueux de la culture, de la religion ou des normes locales¹⁰⁹.

Les critères

Cela se reflète souvent dans les critères utilisés pour évaluer et sélectionner les partenariats. Les organisations dirigées par des femmes sont probablement plus petites et disposent de procédures et de systèmes organisationnels plus faibles. Le bureau national d'une ONGI a expliqué que les critères d'évaluation des partenaires incluaient leur degré de participation aux espaces de coordination tels que les groupes sectoriels, leurs donateurs, les compétences de leur personnel, leur portefeuille et leur budget, qui sont tous orientés vers des organisations plus vastes et mieux établies.

« Même si on avait beaucoup d'argent – et il y en a beaucoup dans cette région – il ne serait pas investi dans ces propositions. La justification est que "nous ne connaissons pas les compétences de cette organisation" ou "leurs compétences sont faibles". »

Entretien avec des informateurs clés n° 47 (ONG internationale).

L'étude de CARE¹¹⁰ a révélé que l'organisme a tendance à sélectionner des partenaires en fonction de leur expérience en interventions d'urgence et de leur capacité à respecter les exigences fixées, et non de leur expertise en matière d'émancipation des femmes, de protection ou d'égalité entre les sexes. Dans le climat de financement actuel, de nombreuses ONGI ont une culture d'« évitement des risques » qui se reflète ensuite dans le choix des partenaires. Comme l'a fait remarquer l'un des répondants, « [la force des] procédures financières des partenaires l'emporte toujours ». Lorsque des partenariats sont développés, la force des procédures organisationnelles d'une OSC, par exemple en ce qui concerne l'approvisionnement, peut restreindre le financement fourni par une ONGI. Cependant, il est souvent difficile de renforcer ces procédures, que ce soit à cause de budgets restrictifs ou pour d'autres raisons, ce qui crée un cercle vicieux.

« Les membres du personnel [des ONGI] hésitent à nouer des partenariats avec des organisations de défense des droits des femmes (elles travaillent peut-être sur le fil du rasoir, elles sont peut-être politisées), donc nous en établissons avec des organisations d'intervention humanitaire à prédominance masculine. Mais si nous pouvons établir des partenariats avec des organisations masculines très conservatrices, pourquoi pas avec des organisations de défense des droits des femmes ? »

Entretien avec des informateurs clés n° 58 (ONG internationale).

L'alignement politique

Plusieurs personnes interrogées ont exprimé des préoccupations quant à l'alignement politique de certaines organisations dirigées par des femmes, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, pour justifier la limitation des partenariats. Défendre le principe humanitaire de neutralité et la manière dont il s'équilibre avec le partenariat est une préoccupation pertinente. Dans un pays en particulier, une ONGI a déclaré qu'elle ne s'associait pas avec les organisations de défense des droits des femmes au niveau national parce qu'elles avaient tendance à être politiquement de gauche et que cette ONGI veillait à ne pas être perçue comme étant affiliée à un parti politique.

La mesure dans laquelle une OSC peut réellement rester neutre est discutable. En effet, de nombreuses ONGI sont considérées comme partiales en raison de leur identité occidentale et de leur dépendance vis-à-vis des donateurs institutionnels. Comme l'a souligné l'un des répondants, « [les organisations de défense des droits des femmes] sont féministes, elles doivent faire preuve de partialité et prendre position ». Cependant, cela n'implique pas de faire preuve de partialité dans la fourniture de services humanitaires ou l'aide aux populations touchées.

5.4 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?

5.4.1 FORMALISER LA COLLABORATION

Le degré de collaboration entre les acteurs humanitaires internationaux et les intervenantes dans les programmes de protection varie considérablement. Lorsqu'une collaboration significative est en place avec des organisations et des groupes dirigés par des femmes, c'est souvent parce qu'elle a été facilitée par la motivation et la défense des intérêts individuels parmi les acteurs humanitaires. Cet aspect, associé à

la perception selon laquelle les cadres dirigeants ne valorisent généralement pas la contribution spécifique des organisations dirigées par des femmes, souligne l'importance qu'il y a à formaliser la collaboration avec les intervenantes dans les partenariats et les stratégies régionales et nationales. Dans le même temps, il convient d'identifier et d'éliminer les principaux obstacles aux partenariats avec les organisations dirigées par des femmes, tels que certains critères utilisés pour la sélection des partenaires.

5.4.2 INVESTIR DANS LES RELATIONS

La structure des partenariats avec les organisations dirigées par des femmes semble en grande partie dictée par l'approche globale en matière de partenariat de l'ONGI et par le fait qu'elle ait une double mission humanitaire/développement ou uniquement un mandat humanitaire. Il est nécessairement plus difficile d'établir des partenariats significatifs pour la première fois pendant une situation d'urgence et les acteurs humanitaires internationaux doivent investir dans le développement des relations et des modalités de partenariat dans les pays et les régions touchés par des crises récurrentes et des conflits prolongés.

5.4.3 PRÉPARER AUX SITUATIONS D'URGENCE

Il semble que les OSC locales, y compris les organisations dirigées par des femmes, investissent de plus en plus dans la préparation aux situations d'urgence, ce qui représente une opportunité d'investissement clé, d'autant plus que les organisations dirigées par des femmes n'ont peut-être jamais été impliquées dans les interventions humanitaires.



6. LES DIFFICULTÉS QUE POSE LA COLLABORATION

Conclusions principales

- Les intervenantes rencontrent un grand nombre de difficultés dans leur collaboration avec les acteurs humanitaires. Il s'agit notamment d'obstacles limitant plus largement la participation des femmes au processus décisionnel, obstacles amplifiés pour les individus les plus marginalisés. Les OPH dédiées aux femmes et les organisations LGBTIQ ne sont généralement pas incluses dans les espaces de coordination humanitaire traditionnels ni dans les mouvements de femmes.
- Bon nombre de ces difficultés sont liées aux approches de partenariat des ONGI et à la prédominance des modèles de subventions en cascade. Les approches des ONGI fondées sur les partenariats et les projets pilotes de localisation peuvent être très enrichissantes pour le secteur, à travers l'expérience acquise ou les récents enseignements.
- D'autres défis concernent les méthodes de travail au sens large, par exemple l'importance de soutenir les organisations dirigées par des femmes pour développer des interventions contextualisées qui s'inspirent des bonnes pratiques internationales au lieu d'adapter des modèles internationaux à un contexte donné.
- Il existe également un risque de contradiction entre le fait de fournir des services de secours le plus rapidement possible et le fait de travailler de manière à faciliter la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes. Cela souligne l'importance qu'il y a à investir dans la préparation aux situations d'urgence, mais également à travailler selon des méthodes innovantes. Il peut notamment s'agir de ne pas toujours s'associer avec des organisations dirigées par des femmes pour fournir de l'aide, mais d'examiner comment elles peuvent soutenir et responsabiliser les autres parties prenantes.

Cette section décrit à la fois les principaux défis rencontrés par les acteurs humanitaires internationaux dans leur collaboration avec les intervenantes et les défis que ces dernières rencontrent dans leur collaboration avec les acteurs humanitaires sur les programmes de protection. Elle donne également des exemples de pratiques encourageantes qui ont été utilisées dans la gestion de certains de ces défis et qui, même si elles ne sont pas propres aux organisations de la société civile dirigées par des femmes, peuvent néanmoins s'avérer pertinentes.

6.1 Difficultés communes aux acteurs humanitaires internationaux

La majorité des défis identifiés concernait la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes, et non avec les organisations communautaires ou les groupes locaux. Certains problèmes relatifs à la disponibilité des femmes, la compétition dans les responsabilités de prise en charge et l'implication des femmes dans des contextes souvent conservateurs et dominés par les hommes ont été relevés, mais ils sont considérés comme inhérents aux programmes.

6.1.1 PRÉVENIR LES RÉACTIONS VIOLENTES

Plusieurs répondants ont mis en garde sur la nécessité de nuancer les relations avec les femmes leaders et les groupes de femmes avec une analyse de type « ne pas nuire », en impliquant les hommes et les femmes pour éviter toute réaction violente (bien que les programmes qui n'en tiennent pas compte soient rares). Au Vanuatu, travailler avec les Comités contre les violences faites aux femmes et les membres féminins des CCCCC a nécessité une implication constante des leaders masculins afin d'assurer un soutien aux membres des comités (par exemple en les protégeant contre les menaces) tout en maintenant des relations positives avec CARE.

6.1.2 IDENTIFIER LES PARTENAIRES ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS

Dans différents contextes, les ONGI ont signalé avoir eu des difficultés à identifier et à développer des partenariats initiaux avec des organisations dirigées par des femmes. Les problèmes étaient notamment liés à la dynamique et aux conflits au sein des mouvements nationaux de femmes, au temps et à l'expérience nécessaires pour comprendre l'alignement politique et l'histoire du militantisme féminin.

Une personne interrogée a déclaré que dans le pays où elles travaillaient, même si les organisations dirigées par des femmes avaient tendance à être solidement enracinées au niveau local, elles ne comptaient pas forcément beaucoup de membres ou ne travaillaient pas

sur les besoins des femmes au niveau national (même si la présidence était souvent occupée par une femme). Dans un autre cas, une personne interrogée a expliqué la difficulté rencontrée par un mouvement national des femmes (composé de bénévoles) pour trouver une candidate qualifiée pour le poste de responsable de programme (le seul membre du personnel rémunéré) : elles ont dû se résoudre à nommer un homme.

Comme pour toutes les OSC, les organisations dirigées par des femmes peuvent avoir des affiliations particulières avec un groupe ethnique, religieux ou politique en particulier. Dans ce cas, il peut être difficile d'analyser les risques pesant sur le principe humanitaire de neutralité. Plus fondamentalement, la défense des droits des femmes est une activité politique, à défaut d'être liée à un parti politique, que les différents acteurs humanitaires acceptent à des degrés divers.

Dans de nombreux pays du Pacifique, il existe peu d'organisations dirigées par des femmes et celles qui existent ont tendance à se concentrer sur les violences sexistes et/ou la fourniture de services. Au Vanuatu par exemple, seule une poignée d'entre elles ont été identifiées au niveau national. Dans de nombreux contextes, y compris au Malawi, les organisations dirigées par des femmes n'ont jamais été impliquées dans les interventions humanitaires. Les réponses de plusieurs personnes interrogées ont révélé que l'intervention humanitaire dans ces contextes était associée à la fourniture directe d'abris, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et d'aide alimentaire, plutôt qu'au type de travail effectué. Dans d'autres circonstances, il a été signalé que les organisations dirigées par des femmes étaient impliquées dans l'intervention humanitaire, mais seulement à petite échelle (dans la distribution de produits alimentaires et non alimentaires), plutôt que dans le processus décisionnel humanitaire. À Cox's Bazar au Bangladesh, un acteur humanitaire a déclaré avoir tenté de s'adresser au réseau de gestion des catastrophes pour les femmes, qui est cependant submergé par différentes demandes.

6.1.3 PASSER DE LA MISE EN ŒUVRE DIRECTE AU TRAVAIL EN PARTENARIAT

Dans le cadre de l'établissement de partenariats avec des organisations dirigées par des femmes, plusieurs personnes interrogées ont décrit l'expérience du personnel des bureaux nationaux, en soulignant qu'ils avaient davantage l'habitude de la mise en œuvre directe et que le travail en partenariat exigeait une évolution des méthodes de travail et des atouts valorisés au travail. L'expérience acquise lors de la mise en œuvre conjointe d'une intervention aux Îles Fidji avec Live and Learn a conduit les conseillers en déploiement de personnel à recommander à CARE de rendre son équipe

d'intervention rapide « apte à former un partenariat », c'est-à-dire recruter du personnel en fonction de leur engagement et de leur aptitude à travailler en partenariat, et pas seulement en fonction de leurs compétences techniques.

Néanmoins, plusieurs personnes interrogées ont estimé qu'il existait une forme de contradiction entre le fait de répondre de manière à fournir des services de secours le plus rapidement possible et le fait d'impliquer et soutenir les organisations locales dirigées par des femmes. Cela souligne également l'importance qu'il y a à investir dans la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence des partenaires. En s'attaquant à ce problème, IRC a piloté le déploiement parallèle de deux coordinateurs de programme, l'un centré sur la qualité de la réponse globale aux violences sexistes et l'autre sur la collaboration avec les OSC, en utilisant un financement fondamental.

« Il y a les grandes ONG nationales qui peuvent opérer à grande échelle et nouer des relations avec les parties belligérantes, ce qui leur donne un accès. Ces parties sont souvent conservatrices, ce qui signifie que les ONG sont dans une certaine mesure elles aussi conservatrices. Les petites ONG peuvent donner l'impression de remettre en cause ces parties et ne disposent pas de cet accès. »

Entretien avec des informateurs clés n° 58 (ONG internationale).

La nature des organisations dirigées par des femmes dans certains contextes, en particulier celle des organisations de défense des droits des femmes, peut également limiter leur accès à des zones particulières, leur échelle d'intervention et leur capacité à intervenir rapidement dans différents endroits. C'est notamment le cas en Syrie, où les recherches ont révélé qu'une organisation de défense des droits des femmes avait investi dans le développement des relations locales et la reconnaissance de ses compétences pour mener à bien des activités d'émancipation des femmes et de soutien psychosocial. En raison du temps nécessaire pour obtenir cette reconnaissance, elle n'a pas pu facilement commencer les opérations dans de nouveaux endroits. Cependant, la nature de la réponse humanitaire et les modalités de financement nécessitent souvent un déploiement et une intervention rapides.

6.1.4 MODÈLES DE PARTENARIAT

Les approches et les systèmes de gestion des partenaires au sein des ONGI et l'approche de subventions en cascade par projet que cela nécessite au lieu d'une approche davantage axée sur la collaboration peuvent constituer un défi majeur pour le développement et

le maintien de partenariats de qualité avec toutes les OSC. La prédominance des subventions de projets en cascade peut avoir un impact sur les tentatives des ONGI de développer des projets de manière collaborative. Un répondant a déclaré par exemple que, lors du développement d'un partenariat de projet, l'OSC « était frustrée et répétait "dites-nous simplement ce que vous voulez que nous fassions" », parce qu'ils étaient habitués

« Nous ne leur avons pas laissé le temps d'élaborer une stratégie... Nous avons dit "Ok, si nous ne pouvons pas mener à bien les activités de ce projet, concentrons-nous sur le développement des compétences". Nous aurions pu travailler différemment avec eux. »

Entretien avec des informateurs clés n° 59 (ONG internationale).

à ce qu'on leur dise quelles activités mettre en œuvre.

Plusieurs personnes interrogées ont décrit les difficultés rencontrées pour maintenir des partenariats avec les organisations dirigées par des femmes lorsque l'évolution du contexte de sécurité empêchait la mise en œuvre des activités planifiées par les partenaires. Les personnes interrogées ont expliqué que, dans ces circonstances, l'ONGI aurait dû élaborer une stratégie de remplacement avec le partenaire, notamment en se concentrant davantage sur des activités alternatives telles que le développement des compétences. Cependant, les approches de partenariat officielles ne l'ont pas permis.

6.1.5 EXIGENCES DE CONFORMITÉ

De plus, un point de conflit important a été noté entre la tendance à la localisation et les exigences de plus en plus strictes en matière de vigilance. Comme l'a souligné l'une des personnes interrogées, l'existence d'« exigences plus strictes dans tous les domaines » a permis d'identifier des organisations dirigées par des femmes de qualité, mais sans pouvoir établir de partenariats avec elles, et a conduit à passer par des subventions en cascade au lieu de collaborer de manière à faciliter les véritables partenariats.

Le degré de structuration et de financement des ONGI nécessaire pour soutenir le développement des compétences variait considérablement. Parmi les ONGI interrogées dotées d'un mandat humanitaire, plusieurs ont indiqué qu'elles ne disposaient pas des compétences internes pour fournir un soutien organisationnel et qu'elles avaient souvent contractualisé un soutien via un consultant, avec différents niveaux de qualité. Pour tenter de soutenir le développement des compétences des OSC, les responsables de programme doivent souvent négocier avec les ressources humaines internes, le personnel de suivi et d'évaluation, ainsi que le personnel

financier pour organiser des sessions de formation et du mentorat. Un certain nombre de personnes interrogées ont estimé que l'absence de stratégie de partenariat spécifique à une organisation ou un pays rendait encore plus confuses et compliquées les relations entre partenaires, en particulier dans les contextes humanitaires où la rotation de personnel est élevée.

Dans certains cas, les exigences en matière de vigilance constituaient des obstacles pour toutes les OSC en raison des circonstances. En Syrie par exemple, la situation en matière de sécurité empêche souvent les OSC de s'adresser à plusieurs fournisseurs, comme c'est le cas pour les missions d'approvisionnement, alors que la possession de documents (tels que des récépissés) expose au risque d'être arrêté pour fourniture illégale d'assistance. Dans de telles circonstances, CARE a convenu avec ECHO de recourir à des procédures alternatives pour résoudre ces problèmes.

6.2 Difficultés signalées par les intervenantes

La recherche a mis au jour des obstacles généralisés empêchant l'implication des intervenantes dans l'action humanitaire et des difficultés de collaboration avec les acteurs humanitaires.

6.2.1 FACTEURS LIMITANT LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Un grand nombre de ces obstacles n'étaient pas spécifiques aux programmes de protection, mais plus fondamentalement liés à la participation des femmes au processus décisionnel et au leadership dans l'intervention humanitaire. Les consultations menées par ActionAid auprès des femmes touchées par des crises humanitaires dans quatre pays ont identifié divers facteurs interdépendants qui limitent le leadership des femmes¹¹¹. Les femmes étant souvent exclues des structures décisionnelles officielles, elles ont peu d'occasions de mieux comprendre les processus décisionnels et de renforcer leurs compétences de leadership. Par conséquent, cela limite leur confiance et leur capacité à s'engager. Les normes sexospécifiques limitent encore plus leur participation en restreignant la mobilité des femmes, en les exposant au harcèlement et en leur faisant croire qu'elles ne sont pas capables d'être des leaders. Le manque de temps, qui résulte de la surreprésentation des femmes dans le travail d'accompagnement non rémunéré, prive les femmes à la fois du temps et de la flexibilité nécessaires pour s'engager, ce qui est souvent exacerbé dans les situations d'urgence et aggravé par la pauvreté. En retour, cela implique souvent de mettre l'accent sur

les activités permettant d'assurer la survie plutôt que sur l'engagement communautaire au sens large¹¹². Des recherches menées au Malawi et au Vanuatu ont mis au jour des données probantes en ce sens. Même si les femmes se soutenaient activement entre elles ou au sein de groupes, elles subissaient clairement d'importantes pressions de temps pour répondre aux besoins quotidiens de base.

Ces obstacles sont souvent amplifiés pour les femmes d'âges différents, comme les jeunes femmes et les femmes âgées, et les femmes issues de minorités qu'il s'agisse de minorités sexuelles et de genre, de femmes handicapées ou de femmes de statut inférieur, par exemple dans les systèmes de castes. Au Malawi et au Vanuatu, les personnes interrogées ont expliqué comment la stigmatisation et les obstacles physiques se combinaient pour limiter la mobilité et la confiance en soi des femmes et des filles handicapées, souvent absentes des activités communautaires plus larges.

Les obstacles auxquels se heurtent l'ensemble des femmes et des filles qui participent à l'intervention humanitaire peuvent être renforcés par les acteurs humanitaires s'ils ne sont pas pris en considération au préalable, par exemple si l'on ne tient pas compte des structures décisionnelles communautaires et des normes sexospécifiques, ou de la manière dont l'accès physique, le manque de temps et l'analphabétisation peuvent limiter la capacité des femmes à participer à des activités.

Ces obstacles existent non seulement au niveau communautaire, mais limitent également la participation et le leadership des femmes dans les espaces de coordination et de prise de décision. Les ONGI interrogées dans différents contextes ont signalé que les organisations dirigées par des femmes avaient du mal à se faire entendre dans les espaces de coordination traditionnels. Dans un contexte en particulier, l'une des ONGI interrogées qui travaillait avec des partenaires traditionnels et des partenaires dirigés par des femmes a rapporté des cas de harcèlement contre les organisations dirigées par des femmes : elles étaient notamment accusées de « partialité » sous prétexte qu'elles ne travaillaient qu'avec des femmes, certains affirmaient que « les femmes n'ont pas besoin de soutien » ou on leur reprochait encore de « suivre le plan d'action établi par des ». Une étude menée au Yémen a révélé que les femmes étaient toujours exclues des autorités décisionnelles supérieures en matière d'aide humanitaire. Une organisation yéménite de défense des droits des femmes a expliqué comment les femmes gardaient le silence lors des réunions de coordination et cédaient la parole à leurs collègues masculins faute de confiance en elles¹¹³.

6.2.2 MANQUE DE PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES CONCRETS

Les entretiens ont révélé un manque de prise en compte des obstacles concrets rencontrés par les groupes et organisations de femmes pour accéder aux réunions de coordination humanitaire, manque amplifié par le fait que les organisations locales sont souvent dirigées par des bénévoles et que, même dans les plus grandes organisations dirigées par des femmes, les membres du personnel peuvent avoir plusieurs fonctions à assumer. Les organisations dirigées par des femmes ont signalé que les acteurs internationaux sollicitaient souvent leur expertise technique ou leur participation via des « consultations », mais que le temps qu'elles consacraient n'était pas rémunéré. Comme l'a fait remarquer une militante :

« Je veux que mon travail serve à quelque chose, mais je veux aussi pouvoir nourrir mes enfants... Les hommes signent des contrats pour leur expertise technique, mais les femmes militantes ne le demandent pas. » [Entretien avec des informateurs clés n° 12 (militante)]

« Le temps passé [par les organisations dirigées par des femmes] n'est pas pris en compte. Personne ne se pose de questions sur l'adéquation des endroits prévus pour les réunions, les options de transport ou les autres engagements tels que les responsabilités d'accompagnement. »

Entretien avec des informateurs clés n° 6 (ONG internationale).

L'expérience du réseau Gender Action Peace and Security (GAPS), qui a mené des consultations pour éclairer l'élaboration du Plan d'action national 2018-2022 du Royaume-Uni pour les femmes, la paix et la sécurité a mis au jour l'épuisement des militantes dans les pays touchés par un conflit à cause des consultations auxquelles elles étaient souvent invitées à participer sans jamais recevoir de retour d'information. Dans un pays en particulier, les organisations de défense des droits des femmes ont initialement refusé de participer, car il n'y avait pas eu de suivi par le passé. Le réseau GAPS et ses membres ont donc intégré un mécanisme de retour d'information aux consultations.

La recherche a révélé que la collaboration des groupes et organisations dirigés par des femmes risquait souvent d'être symbolique. Il a été identifié plusieurs exemples de mauvaises pratiques, notamment celles où « le personnel sortait pour parler à une organisation ou à une personne et prétendait ensuite avoir mené une consultation ». GAPS dirige actuellement un projet visant à promouvoir le dialogue continu et inclusif, par opposition aux consultations ponctuelles, avec des

femmes militantes, et à élaborer des principes clés sur la manière de collaborer, par exemple en prenant en compte les questions de garde d'enfants, de devoir de prudence et de confidentialité.

6.2.3 CONNAISSANCE DU SYSTÈME HUMANITAIRE

Le manque relatif d'implication des organisations dirigées par des femmes dans l'action humanitaire est un facteur qui contribue à la faible connaissance du système humanitaire. Cela est renforcé par le langage utilisé, à savoir non seulement la prédominance de l'anglais ou du français, mais également le recours à la terminologie technique et au jargon. Un répondant qui a participé à un programme de développement des compétences des OSC a constaté qu'apprendre à parler le langage du système humanitaire et à « jouer le jeu » constituait un avantage essentiel.

6.2.4 INCLUSION DES OPH DÉDIÉES AUX FEMMES ET DES ORGANISATIONS LGBTIQ

Les OPH dédiées aux femmes et les organisations LGBTIQ ne sont généralement pas incluses dans les espaces de coordination humanitaire traditionnels ni dans les mouvements de femmes. D'après les réponses des OPH dédiées aux femmes au Malawi et une étude mondiale sur le rôle des OPH dédiées aux femmes dans l'intervention humanitaire¹¹⁴, la parole des femmes n'était généralement pas entendue au sein des OPH traditionnelles et les questions qui les concernaient n'étaient pas abordées.

Cela a des répercussions sur la capacité de ces organisations à s'impliquer dans les espaces humanitaires : une enquête menée auprès de neuf OPH dédiées aux femmes dans le monde a montré qu'aucune d'entre elles n'était en mesure d'identifier des mécanismes de coordination humanitaire ou des mécanismes de protection communs tels que les voies d'orientation en cas de violences sexistes¹¹⁵.

Dans le même temps, les OPH dédiées aux femmes ne font généralement pas partie des mouvements de femmes plus larges. Comme l'a fait remarquer la dirigeante d'une OPH dédiée aux femmes au Malawi, « elles se sont lancées dans leur propre combat pour les droits des femmes ».

En ce qui concerne le militantisme des femmes, on observe également une tendance à l'encadrer dans une perspective qui n'inclut pas les personnes dont le genre n'est pas conformiste. Cet encadrement se reflète ensuite dans les actions et les services fournis à la fois par les acteurs humanitaires et les femmes, qui ne tiennent pas nécessairement compte des priorités des minorités sexuelles et de genre, voire qui les excluent délibérément. Les entretiens avec les acteurs LGBTIQ ont

également révélé l'importance qu'il y a à ne pas avoir de préjugés sur les priorités des personnes LGBTIQ. Par exemple, alors que l'accent est souvent mis sur la lutte contre la criminalisation des personnes LGBTIQ, d'autres priorités peuvent également exister, telles que le soutien aux victimes de violences conjugales homosexuelles.

« Avant, nous faisons partie des OPH, mais elles étaient dirigées par des hommes et les difficultés rencontrées par les femmes n'étaient pas abordées, elles étaient invisibles, les femmes ne pouvaient pas parler de leurs problèmes. Donc, pour que les femmes puissent s'exprimer sur les différents problèmes qui les concernent, nous avons estimé qu'il nous fallait une organisation dédiée aux femmes handicapées, et non un environnement dominé par les hommes. »

Entretien avec des informateurs clés (Malawi).

6.2.5 LES CONSÉQUENCES DES MODÈLES DE SUBVENTIONS EN CASCADE

Les approches des ONGI en matière de partenariats peuvent constituer à la fois des obstacles à l'établissement d'une collaboration avec des organisations dirigées par des femmes et des défis particuliers pour celles qui deviennent partenaires. Comme indiqué précédemment, il existe chez les ONGI un large éventail d'approches en matière de partenariat. Cependant, dans le cadre de l'intervention humanitaire en particulier, les modèles de subventions de projet en cascade ont tendance à prédominer. Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que, lors de l'élaboration d'un projet, le partenaire pouvait être impliqué après ou vers la fin du développement de la proposition, au lieu de participer à l'élaboration du projet dans son ensemble.

« En général, les ONGI débarquent avec un projet que nous devons exécuter, mais nous ne sommes pas invités à participer à l'analyse, la planification et la conception de ce projet. »

Entretien avec des informateurs clés n° 12 (organisation de la société civile dirigée par des femmes).

Les approches comprenaient également l'utilisation dominante de modèles de programme, un ensemble d'activités axées sur un domaine thématique spécifique. La recherche a mis en évidence une frustration liée à la prévalence de l'adaptation des modèles internationaux au contexte en lieu et place d'un processus dans lequel les OSC seraient encouragées à mettre au point elles-mêmes des interventions contextualisées en s'inspirant des bonnes pratiques internationales.

Les évaluations des partenaires font normalement partie des processus de vigilance et servent souvent de base à l'identification des domaines permettant de développer

les compétences. Cependant, les OSC réalisent souvent des évaluations différentes selon les partenaires, ce qui fait qu'une seule OSC peut disposer de plusieurs plans de développement des compétences, chacun d'entre eux étant spécifique à une ONG. Des recherches sur la localisation en Somalie ont révélé que, faute de suivi ultérieur effectué par les acteurs internationaux sur les besoins de compétences identifiés, les évaluations devenaient un simple outil de contractualisation, au lieu de constituer une méthode de renforcement organisationnel¹¹⁶.

« Il devait y avoir des actions de mentorat et de développement des compétences, mais une fois dans le pays, on a eu droit à "on se voit dans six mois pour le rapport". »

Entretien avec des informateurs clés n° 6 (ONG internationale).

« Vouées à l'échec »

Les entretiens menés auprès des ONGI et des organisations dirigées par des femmes ont révélé que les investissements ultérieurs dans le développement des compétences étaient souvent faibles, en particulier si les budgets n'étaient pas spécifiquement affectés. Dans plusieurs cas, les personnes interrogées au sein des ONGI ont indiqué que les organisations dirigées par des femmes étaient « vouées à l'échec » en raison du manque d'investissements dans leurs organisations et d'une mauvaise planification de la transition :

« Au bout de trois ans, des programmes de très grande ampleur ont été transférés à des organisations dirigées par des femmes, mais sans aucun processus de transition. Ils [les acteurs internationaux] disposaient de trois ans pour développer leurs compétences et les préparer à prendre le relais, mais la décision a été prise du jour au lendemain. Ils s'attendent ensuite à ce que les ONG locales soient en mesure de maintenir le même niveau de qualité, que ce soit en termes de programmes ou de reporting financier... Cela a ensuite un impact sur la perception que nous avons de la valeur ajoutée des organisations de femmes : elles sont vouées à l'échec. » [Entretien avec des informateurs clés n° 6 (ONGI)]

Les rapports faisant état de niveaux de soutien superficiels, tels que le partage d'une politique organisationnelle ou l'invitation à une session de formation ponctuelle, étaient plus courants. Comme l'a expliqué le membre d'une ONG : « Nous pouvons dire "ils sont moyens dans ce domaine" et partager une politique, mais sans aller plus loin. » [Entretien avec des informateurs clés n° 10 (ONGI)]

L'expérience acquise dans le cadre du projet « La protection en pratique » d'Oxfam a révélé l'intérêt qu'il

y a à soutenir « l'apprentissage par la pratique », par exemple en attribuant des subventions de formation en espèces afin qu'une organisation puisse mettre en pratique ce qu'elle a appris et en soutenant des approches qui incluent autant que possible le mentorat et les détachements.

Cependant, plusieurs personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont signalé que les activités de développement des compétences cherchaient souvent à faire en sorte qu'un partenaire puisse mener à bien un projet et respecter les normes de conformité, au lieu de renforcer son organisation en fonction de ses propres priorités.

« Nous nous focalisons vraiment sur les subventions en cascade, nous examinons le système financier [du partenaire] pour voir s'ils peuvent faire des rapports, nous voulons qu'ils soient déjà opérationnels. »

Entretien avec des informateurs clés n° 14 (ONG internationale).

Des relations de pouvoir déséquilibrées

La sous-traitance inhérente aux partenariats peut également avoir un impact sur la qualité des relations entre acteurs internationaux et OSC. Les retours d'expérience ont montré que les aspects moins tangibles de la collaboration, tels que l'établissement de relations de travail respectueuses et de liens personnels, et la reconnaissance des relations de pouvoir déséquilibrées étaient très utiles pour faciliter une collaboration productive. Cela peut être entravé par la structuration à plusieurs niveaux des ONGI. Les personnes interrogées ont évoqué des occasions de discussions de haut niveau entre un responsable de projet d'ONGI et le directeur d'une organisation de la société civile partenaire. Bien que cela ait parfois été nécessaire, les personnes interrogées ont estimé que le manque d'investissement des cadres dirigeants des ONGI dans les relations avec les partenaires avait endommagé ces dernières.

6.2.6 TRANSFERT DE RISQUES

Les recherches sur les partenariats dans les situations de conflit¹¹⁷ ont révélé que les acteurs internationaux transfèrent souvent les risques à leurs partenaires par le biais de pratiques telles que les programmes à distance, tout en offrant différents niveaux de sécurité aux acteurs internationaux et aux OSC. Les personnes interrogées ont également désigné le transfert de risques comme un problème. Elles ont également souligné qu'en raison de la nature de sous-traitance de nombreux partenariats, lorsqu'une OSC décidait de ne pas accepter le risque d'une intervention ou d'un lieu en particulier, l'acteur international pouvait alors demander à être remboursé au lieu de « discuter de ce qu'il était possible de faire ensemble ».

6.2.7 SÉCURITÉ ET SOIN DU PERSONNEL

Bien que le transfert de risques ne soit pas un défi spécifique aux organisations dirigées par des femmes, la recherche a révélé que, en raison de la nature de leur travail, les intervenantes sont souvent davantage exposées aux menaces et aux violences, probablement parce qu'elles remettent en cause les normes sexospécifiques, directement à travers leur travail ou en tant que femme assumant un rôle non conforme à ces normes. Cela s'appliquait aux intervenantes agissant à tous les niveaux. Des recherches menées au Vanuatu ont montré que des membres du Comité contre les violences faites aux femmes avaient été menacés par arme blanche parce qu'elles venaient en aide à des victimes de violences sexistes. Suite au séisme de 2010 en Haïti, l'organisation dirigée par des femmes KOFIV a signalé qu'un homme armé s'était posté à l'extérieur de leur centre et que son personnel avait reçu des appels téléphoniques menaçants¹¹⁸. Cette étude n'a pas permis d'identifier des exemples où les acteurs internationaux avaient prévu des fonds d'urgence pour aider leurs OSC partenaires à supporter les coûts d'urgence liés à leur sécurité, tels que l'hébergement et le transport ou la formation à la gestion des risques.

De même, en raison de la nature des activités de protection et parce que les personnels des partenaires sont souvent en première ligne, ils risquent de subir un traumatisme secondaire et de s'épuiser, ce qui peut arriver lorsqu'un individu est exposé à des personnes elles-mêmes traumatisées¹¹⁹. Plusieurs exemples de soutien apporté au personnel des partenaires pour réduire le risque de traumatisme secondaire ont été identifiés (comme indiqué en Section 5.2). Cependant, cette assistance n'a pas été systématiquement fournie par les acteurs internationaux.

6.2.8 ACCÈS AU FINANCEMENT

La question de l'accès au financement est à la base de nombreux défis. Même si la recherche a montré que les femmes sur le terrain agissent face aux crises humanitaires, le fardeau du travail d'accompagnement non rémunéré peut constituer un obstacle à la participation de certaines femmes. Des recherches menées au Népal, par exemple, ont montré que le manque de fonds pour couvrir les pertes de revenus pendant les activités pouvait compliquer la participation des femmes vivant dans la pauvreté¹²⁰.

Plusieurs analyses ont montré qu'une faible proportion des fonds parvient aux organisations dirigées par des femmes. Un examen réalisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) du soutien apporté aux organisations de défense des droits des femmes du Sud a montré que, lorsque les ressources atteignent ces groupes, elles

sont généralement limitées en quantité et en durée, ce qui ne permet pas l'intensification, le changement d'échelle ou le renforcement organisationnel. De plus, les personnes interrogées ont déclaré que cela influençait négativement la rotation de personnel, limitant ainsi l'impact du travail de renforcement des compétences.

« Le problème, c'est l'information. Ces organisations [les OPH dédiées aux femmes] sont là, mais lorsque les ONGI viennent au Malawi, elles ne diffusent pas l'information. Elles veulent que l'on vienne à elles, mais nous avons des problèmes de mobilité, c'est plus difficile. Elles devraient communiquer sur leur domaine d'intervention, nous ne savons pas à qui nous adresser. »

Entretien avec des informateurs clés (Malawi).

Dans le cadre de l'intervention humanitaire en particulier, les donateurs préfèrent généralement financer des organisations locales par l'intermédiaire d'agences internationales¹²¹, ce qui pose souvent des problèmes relatifs à l'utilisation de modèles de sous-traitance, comme évoqué ci-dessus. Les équipements de financement humanitaire directs dans le pays peuvent encore être hors de portée. Les fonds communs nationaux, qui consistent pour les donateurs à rassembler leurs contributions en un financement unique, constituent souvent le mécanisme de financement humanitaire le plus accessible aux OSC nationales. L'analyse des données des fonds communs nationaux en 2017 a révélé que 24,5 % des fonds alloués allaient à des ONG nationales, dont 14 % à des organisations dirigées par des femmes (53 % à des organisations traditionnelles et 32 % à des bénéficiaires indéterminés)¹²².

L'accès au financement constitue un défi particulier pour les organisations dirigées par des femmes représentant des groupes plus marginalisés. Les OPH dédiées aux femmes par exemple sont souvent plus petites et dépendent de sources de financement très spécifiques, ce qui rend leur mobilisation plus difficile en cas de crise. Les OPH dédiées aux femmes au Malawi ont déclaré qu'il était difficile d'avoir accès aux informations sur les priorités des donateurs et les possibilités de financement.

Lorsque des fonds sont acquis, ils sont souvent limités à des secteurs, sous-secteurs et types d'activités spécifiques. Cependant, comme le montrent les recherches, les organisations dirigées par des femmes apportent souvent un soutien en matière de risques de protection interconnectés, qui ne correspondent pas nécessairement aux critères de financement. En particulier, les groupes dirigés par des femmes visent souvent à fournir un soutien matériel ou mettre en place

une activité d'émancipation économique parallèlement aux services de protection. Le financement est rarement suffisant pour couvrir ces coûts, alors que les critères de financement par projet peuvent exclure ce type d'activité.

Bien que les recherches aient montré que les crises étaient susceptibles de transformer les relations de pouvoir entre les sexes, les financements des donateurs accordent souvent la priorité au transfert de fonds vers l'aide humanitaire aux dépens d'un travail à plus long terme en faveur de la justice pour les femmes. En Irak et au Yémen, de nombreuses organisations de défense des droits des femmes ont suspendu leurs travaux en faveur de la justice pour les femmes lors de la transition vers les programmes humanitaires. Les donateurs ont régulièrement répété aux militantes yéménites que « ce n'était pas le moment » de mettre en place des programmes stratégiques en faveur de l'égalité entre les sexes, ce qui freinait de fait les progrès.

6.2.9 PARTICIPATION AU SYSTÈME DE GROUPES SECTORIELS

Enfin, un certain nombre de problèmes liés à la participation aux groupes sectoriels Protection au niveau national et infranational ont été identifiés. Parmi eux, on trouvait la possibilité d'accéder aux réunions : les obstacles fréquents concernaient les changements de calendrier, l'absence de partage des informations avec les OSC locales et les difficultés de transport. Une personne interrogée a raconté qu'une réunion de groupe sectoriel avait eu lieu dans un endroit où il n'y avait pas de toilettes pour femmes. Le nombre élevé de réunions et le temps requis pour y assister s'avéraient également souvent excluants, en particulier pour les plus petites OSC qui ont moins de personnel.

« Le groupe sectoriel Protection doit changer sa manière d'organiser les réunions. Ils devraient cartographier les différentes organisations de la province pour les contacter et les inviter. Le calendrier des réunions ne circule pas vraiment, il évolue et les informations ne redescendent pas. »

Entretien avec des informateurs clés n° 12 (organisation de la société civile dirigée par des femmes).

Lorsque les OSC participaient, l'animation officielle des réunions de groupe sectoriel a été signalée comme un obstacle à une participation significative. Le groupe sectoriel Protection n'a pas non plus nécessairement valorisé les contributions des OSC, qui peuvent ne pas être en mesure de parler longuement des activités, mais qui peuvent partager des informations contextuelles précieuses :

« Oui, nous participons, mais nous n'avons pas la possibilité de parler. Nos activités sont simplement considérées comme de petites activités, ils font un tour de table et les ONGI qui mènent de grands projets et activités en parlent, mais elles n'ont pas vraiment de considération pour nous et nos petites activités, c'est décourageant. Nous savons que c'est important et nous cherchons à participer davantage, mais nous avons l'impression qu'ils sont très sélectifs sur les participants. Il existe des organisations dirigées par des personnes qui pensent connaître la situation et les problèmes des femmes, mais qui ne connaissent pas les spécificités du contexte. » [Entretien avec des informateurs clés n° 43 (organisation de la société civile dirigée par des femmes)]

Les retours d'information des OSC qui ont participé aux réunions des groupes sectoriels ont également révélé que les espaces de coordination n'étaient pas toujours utiles. Même si l'un des objectifs initiaux du projet « La protection en pratique » est de soutenir l'engagement des OSC dans les mécanismes de coordination de la protection humanitaire, Oxfam ayant créé un climat de confiance avec ses partenaires, ils ont indiqué, dans les quatre pays de ce projet, qu'ils ne trouvaient pas ces mécanismes utiles et qu'ils préféreraient établir leurs propres mécanismes locaux¹²³. Les défis spécifiques signalés incluaient le manque de valorisation de l'expertise des OSC nationales et le manque de sensibilisation à la dynamique locale de la part de ceux qui définissent les mécanismes. En Birmanie par exemple, un officier de liaison civil-militaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a assisté aux réunions, alors qu'il faisait partie de la junte militaire. L'une des OSC, associée à un groupe ethnique particulier qui cherchait à accéder à de nouvelles zones, ne se sentait pas à l'aise pour partager des informations¹²⁴.

Les OSC partenaires ont ensuite créé leurs propres mécanismes de coordination. Au Liban, le projet a soutenu la création d'un réseau de protection destiné à faciliter l'échange d'informations entre 28 organisations et comités nationaux et internationaux opérant dans les camps palestiniens¹²⁵. En Birmanie, l'organisation Kachin Baptist Convention a coordonné la mise en réseau de huit autres organisations locales dédiées à la défense de l'accès humanitaire et à la protection des civils, y compris la coordination avec les acteurs humanitaires internationaux¹²⁶.

Plus largement, la Child Protection Area of Responsibility agit au nom du groupe sectoriel Protection au niveau mondial afin de comprendre et d'atténuer les obstacles à la participation significative des acteurs nationaux et locaux au système de groupes sectoriels. Cela implique

de travailler avec des groupes sectoriels nationaux spécifiques pour analyser ce qui empêche l'accès et élaborer des plans d'action pour atténuer ces obstacles.

6.3 Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la protection ?

Les intervenantes qui ont collaboré avec les acteurs humanitaires internationaux ont signalé des difficultés nombreuses et diverses. Nombre d'entre elles étaient liées aux approches des ONGI en matière de partenariat, qui peuvent évoluer. Un tel changement implique de s'éloigner des modèles de subventions en cascade et de soutenir « l'apprentissage par la pratique ». Il est également important que le secteur tire des leçons, à travers l'expérience acquise ou les récents enseignements, des approches des ONGI axées sur les partenariats, notamment les recherches à venir sur les bonnes pratiques de localisation¹²⁷ et les projets récents du réseau START.

D'autres défis concernent les méthodes de travail au sens large, par exemple l'importance de soutenir les organisations dirigées par des femmes pour développer des interventions contextualisées qui s'inspirent des bonnes pratiques internationales au lieu de devoir adapter des modèles internationaux aux circonstances.

Néanmoins, l'enseignement tiré des difficultés rencontrées par les intervenantes en matière de collaboration peut également servir à identifier les domaines dans lesquels le rôle des acteurs humanitaires internationaux peut éventuellement apporter une valeur ajoutée. Voici les domaines concernés :

- Faciliter les opportunités d'implication des groupes minoritaires tels que les OPH dédiées aux femmes et les groupes LGBTIQ.
- Aider activement les organisations dirigées par des femmes à s'y retrouver parmi les exigences de conformité complexes.
- Prévoir des fonds pour imprévus, par exemple pour la sécurité des groupes et organisations dirigés par des femmes.
- Investir dans les organisations dirigées par des femmes afin de renforcer les organisations dans leur ensemble, et pas seulement leur capacité à mettre en œuvre un projet spécifique.

Cependant, les recherches ont montré qu'il existe un risque de contradiction entre le fait de fournir des services de secours le plus rapidement possible et le fait de travailler de manière à faciliter la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes. Cela souligne l'importance qu'il y a à investir dans la préparation aux

situations d'urgence, mais également à travailler selon des méthodes innovantes, par exemple en intégrant du personnel de renfort dans les organisations partenaires.

Il est également important de reconnaître les situations où l'intérêt de collaborer avec les organisations dirigées par des femmes ne réside pas forcément dans l'aide directement fournie, mais dans l'implication auprès des autres parties prenantes pour apporter un soutien technique et responsabiliser les autres. Comme les recherches de CARE sur les partenariats sensibles aux questions de genre l'ont montré :

« les organisations de défense des droits des femmes pourraient remettre en cause de manière positive les engagements, les seuils de risque, les attitudes et les structures humanitaires à dominance masculine de CARE, et pousser l'organisme hors de sa zone de confort tout en l'aidant à mieux comprendre comment passer de programmes d'urgence tenant compte des questions de genre à des programmes capables de faire évoluer ces questions »¹²⁸.

La Section 7 aborde ce point plus en détail et rassemble les conclusions de la recherche avant de présenter des suggestions concrètes sur la manière de renforcer la collaboration avec les intervenantes dans le contexte des interventions de protection.



7.1 Conclusions

Fondée sur des données primaires et secondaires, cette étude a pour objectif de combler une lacune et de permettre de comprendre comment le secteur de la protection humanitaire s'engage activement auprès des intervenantes, en tant que bénévoles, leaders, militantes, groupes, réseaux et organisations dirigées par des femmes. Des conclusions peuvent ainsi être tirées dans cinq domaines clés, décrits ci-dessous. Suivent des recommandations sur la manière dont le secteur peut renforcer cette collaboration.

7.1.1 COMPRÉHENSION ET PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS LOCALES – CE QUE LA PROTECTION SIGNIFIE POUR LES FEMMES ET LES FILLES

La « protection » est souvent une notion mal comprise dans le secteur humanitaire, interprétée différemment selon les acteurs. Les conceptions techniques de ce terme ne correspondent pas nécessairement aux réalités complexes de la vie des populations. La représentation que les femmes ont des priorités en matière de protection est fortement spécifique au contexte et profondément personnelle. Selon les femmes, la protection peut désigner à la fois les mesures prises pour protéger leur foyer pendant un cyclone, les actions menées pour protéger les personnes dans le besoin ou les solutions mises en place pour préserver leur dignité. Ces conceptions sont également fortement liées au genre et ne peuvent pas être dissociées des normes sociales qui

régissent leur vie avant une crise. Toutefois, en raison de ces mêmes normes sexistes, les possibilités dont disposent les femmes pour exprimer ce que la protection signifie pour elles, leurs besoins et leurs priorités sont souvent limitées.

L'aide humanitaire doit comprendre les expériences et les priorités des femmes et s'engager auprès d'elles, en s'appuyant sur les approches de protection communautaires mises au point ces dernières années pour faire en sorte que les interventions répondent à ces attentes. Collaborer avec les intervenantes – qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'organisations – qui sont implantées dans les communautés et les pays où elles interviennent constitue une façon essentielle de faire entendre la parole des femmes et de garantir que l'analyse des risques en matière de protection soit fondée sur une compréhension contextualisée des relations de pouvoir entre les sexes.

7.1.2 « IL Y A TOUJOURS UN GROUPE DE FEMMES » – COMMENT LES INTERVENANTES ATTÉNUENT ET GÈRENT LES RISQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION

En cas de crise brutale, lente ou prolongée, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit, les femmes prennent des mesures pour atténuer et gérer les risques en matière de protection qui les affectent, elles et les autres. Cela concerne aussi bien les individus que les groupes informels et les organisations et réseaux

déclarés dirigés par des femmes. Si les organisations dirigées par des femmes ne sont pas nécessairement des organisations exclusivement féminines, les femmes en occupent souvent la plupart des postes de direction.

Fondées sur la compréhension des priorités des femmes locales, les diverses façons dont les intervenantes atténuent les risques en matière de protection répondent souvent aux besoins concrets des femmes tout en s'attaquant aux causes profondes des inégalités entre les sexes. Elles peuvent ainsi recouper plusieurs classifications traditionnelles des agences humanitaires et ne pas correspondre à une phase particulière de l'intervention (réponse initiale, redressement, développement) ou à des sous-secteurs, tels que la gestion des violences sexistes, ou des secteurs, tels que la protection.

7.1.3 DE L'ACCÈS À LA SOLIDARITÉ ET À LA DURABILITÉ – COMMENT LES INTERVENANTES CONTRIBUENT À LA CONTEXTUALISATION ET À L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION HUMANITAIRE

Les intervenantes apportent diverses contributions à l'intervention humanitaire, en allant au-delà des programmes de protection pour favoriser la contextualisation et l'efficacité des interventions humanitaires. Les intervenantes sont en mesure d'apporter ces contributions grâce à différents éléments :

- L'**accès** dont elles disposent et qui leur permet non seulement d'être les premières à agir, mais également de soutenir les populations marginalisées.
- La **compréhension** que les intervenantes ont des besoins et réalités des différents groupes et de la manière de collaborer avec les principales parties prenantes, ainsi que leur capacité à répondre de manière créative aux obstacles.
- Leur capacité à utiliser le capital social et les réseaux pour **atteindre** d'autres femmes à différents niveaux géographiques.
- Leur capacité à proposer un espace aux femmes, à **faire entendre la voix des femmes** et à soutenir le potentiel de **leadership** de ces dernières.
- Leur capacité à faire preuve de **solidarité** envers les autres femmes et filles, à la fois au quotidien et dans le militantisme.
- Leur contribution en faveur d'actions visant à **réduire les inégalités entre les sexes** et potentiellement plus **durables**.

Il est toutefois peu probable que toutes les femmes apportent les mêmes contributions, dans la mesure où les femmes leaders, les groupes et les organisations au niveau local sont capables de soutenir et d'intervenir différemment des grands mouvements et organisations nationaux dirigés par des femmes. Dans certains cas, les contributions des intervenantes peuvent être partagées avec d'autres groupes et organisations locaux. Néanmoins, la compréhension, l'expérience et l'expertise que les intervenantes peuvent apporter doivent être reconnues dans le contexte de l'intervention humanitaire, et pas seulement dans les programmes de justice sociale à plus long terme.

7.1.4 « ELLES CONNAISSENT LE CLIMAT, LA COULEUR ET L'HUMEUR DE LA COMMUNAUTÉ » – COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS INTERNATIONAUX ET LES INTERVENANTES

Dans la plupart des cas, les acteurs humanitaires internationaux n'étaient pas certains de leur degré de collaboration avec les intervenantes. Sept types de collaboration ont été identifiés en termes d'approches d'intégration de la protection et d'interventions de protection spécialisées. Il s'agissait par exemple de la formation des groupes locaux, de partenariats dans la fourniture de services directs, de collaboration dans la préparation aux situations d'urgence.

Au niveau organisationnel, de nombreuses ONGI ne disposaient pas d'une approche unique du partenariat dans le domaine de l'aide humanitaire et faisaient appel à la fois à la fourniture de services directs et à la mise en œuvre d'actions via des partenariats. La collaboration avec des organisations dirigées par des femmes variait donc également en conséquence. La structure de partenariat avec une organisation dirigée par des femmes, qu'il s'agisse un projet ou d'une collaboration à long terme, dépendait en grande partie de l'approche générale adoptée par l'organisation pour travailler en partenariat.

Lorsque des partenariats étaient en place, ils étaient souvent facilités par les membres des ONGI qui accordaient de l'importance aux contributions spécifiques des intervenantes, reconnaissaient que les partenariats pouvaient permettre l'accès à certaines zones et promouvaient les questions de durabilité. Ils intervenaient parfois à l'initiative des donateurs qui souhaitaient voir des partenariats se mettre en place. À l'inverse, les partenariats étaient limités lorsque les cadres dirigeants ne voyaient pas l'intérêt de collaborer avec des organisations dirigées par des femmes ou lorsque les critères de sélection favorisaient les

organisations capables de se conformer aux exigences de vigilance et d'octroi de subventions plutôt que l'expérience technique et les compétences. Cela souligne l'importance qu'il y a à formaliser la collaboration avec les intervenantes dans les partenariats et les stratégies régionales et nationales, et à éliminer les principaux obstacles entravant les partenariats avec les organisations dirigées par des femmes.

7.1.5 « LES PROCÉDURES FINANCIÈRES L'EMPORTENT TOUJOURS » – LES DIFFICULTÉS QUE POSE LA COLLABORATION

Les intervenantes rencontrent de sérieuses difficultés dans leur collaboration avec les acteurs humanitaires. Il s'agit notamment d'obstacles limitant plus largement la participation des femmes au processus décisionnel, obstacles amplifiés pour les individus les plus marginalisés. Les OPH dédiées aux femmes et les organisations LGBTIQ sont rarement incluses dans les espaces de coordination humanitaire traditionnels ou les mouvements de femmes.

Bon nombre de ces difficultés sont liées aux approches de partenariat des ONGI et à la prédominance des modèles de subventions en cascade dans un système humanitaire qui préfère atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires de la manière la plus rentable. Cela peut se traduire par des incitations à « distribuer de l'argent rapidement », en signant moins d'accords avec des OSC partenaires plus importantes, au lieu de signer davantage d'accords avec de plus petites OSC, qui sont plus susceptibles d'être dirigées par des femmes.

Il existe également un risque de contradiction entre le fait de fournir des services de secours le plus rapidement possible et le fait de travailler de manière à permettre la collaboration. Cela souligne l'importance qu'il y a à investir dans la préparation aux situations d'urgence, à développer les relations avec les organisations avant les crises, mais aussi à explorer des méthodes de travail créatives. Il s'agit notamment d'intégrer le personnel de renfort dans les organisations partenaires ou d'impliquer les organisations dirigées par des femmes en tant que responsables techniques plutôt que dans la fourniture de services directs.

La collaboration avec les intervenantes n'est pas une solution miracle pour les programmes de protection humanitaire et apporte son lot de complexités. Cependant, les difficultés sont surmontables et le secteur a beaucoup d'enseignements importants à tirer sur la manière de les atténuer, en plus des recommandations spécifiques décrites ci-dessous.

7.2 Recommandations

La Note d'orientation (ci-dessous) adresse des recommandations aux acteurs humanitaires internationaux qui envisagent de collaborer avec les intervenantes, qu'il s'agisse de femmes leaders, de groupes locaux ou d'organisations nationales dirigées par des femmes. Les programmes de protection restent prioritaires. Cependant, nombre de ces recommandations s'appliquent en dehors du secteur de la protection, au leadership des femmes dans l'intervention humanitaire au sens large.

À travers l'élaboration de cette Note d'orientation, nous reconnaissons que chaque intervention humanitaire est unique, au regard de la nature de la crise, de la rapidité de son déclenchement, de sa durée, des capacités nationales existantes et du financement disponible. De même, chaque acteur humanitaire possède son propre mandat, sa propre histoire et sa propre structure. Par conséquent, cette note présente d'abord trois principes pour guider la collaboration dans différents contextes :

- considérer les femmes comme des expertes de la situation ;
- respecter les priorités des groupes et organisations dirigés par des femmes ;
- rémunérer les femmes et faciliter l'accessibilité.

Elle propose ensuite des recommandations selon les différents types de collaboration :

- collaboration avec les intervenantes locales ;
- établissement de partenariats avec les organisations dirigées par des femmes ;
- facilitation de la collaboration avec les groupes minoritaires ;
- adoption d'une approche globale de l'intervention d'urgence ;
- recommandations destinées aux donateurs.

Note d'orientation – Recommandations pour une collaboration significative avec les intervenantes dans les programmes de protection

Principes directeurs

Compte tenu de la diversité des interventions humanitaires, les principes suivants sont destinés à orienter les approches vis-à-vis des différentes formes de participation des intervenantes aux programmes de protection

Premier principe : considérer les femmes comme des expertes de la situation	Reconnaître que les intervenantes, qu'il s'agisse de leaders individuels, de groupes locaux ou d'organisations nationales, ont une compréhension proche et nuancée de leurs besoins, y compris des risques en matière de protection qui les concernent, elles et les autres femmes dans leur situation. Cette vision, tout comme les actions menées par les intervenantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux des autres, peut ne pas toujours correspondre parfaitement aux concepts humanitaires et de développement ou aux définitions sectorielles. Les acteurs humanitaires doivent délibérément et systématiquement écouter et prendre en compte la parole des femmes, faire preuve de souplesse et travailler en dehors des concepts et définitions sectoriels le cas échéant.
Deuxième principe : respecter les priorités des groupes et organisations dirigés par des femmes	Les organisations dirigées par des femmes peuvent voir leur souhait de participer à l'intervention humanitaire entravé par certains obstacles. De la même façon, en tant qu'organisation de défense des droits des femmes dotée d'un programme à long terme dans son pays, une organisation peut ne pas vouloir s'impliquer de peur que cela ne nuise à son travail. Au niveau local, les intervenantes peuvent subir trop de contraintes de temps pour assumer des fonctions supplémentaires. Collaborer avec les intervenantes implique de vérifier auprès des individus, groupes ou organisations leurs souhaits et priorités en termes de participation, puis de les respecter.
Troisième principe : rémunérer les femmes et faciliter l'accessibilité	Les intervenantes sont souvent extrêmement motivées et enclines à donner de leur temps bénévolement. Malgré l'importance du principe de bénévolat, il doit être mis en œuvre avec réalisme, c'est-à-dire que les femmes doivent être indemnisées en conséquence, car elles assument souvent des responsabilités sans être payées. Il convient de tenir compte activement des obstacles à l'accès et à la participation des différentes intervenantes à tous les niveaux et d'envisager les mesures à prendre pour les réduire. Dans la mesure du possible, demandez l'avis des organisations et groupes dirigés par des femmes sur les obstacles, les actions potentielles et les ressources nécessaires.

Collaborez avec les intervenantes locales

<p>Posez-vous ces questions : « Comment les femmes s'organisent-elles ici ? » et « Que font les femmes pour se protéger et pour protéger les autres ? »</p> <p>Que ce soit dans un camp, une communauté d'accueil ou un autre contexte, identifiez à travers chaque évaluation les groupes de femmes formels et informels. Ils sont souvent impliqués dans certaines activités générant des revenus de base. Posez-vous ces questions : « Qui sont les femmes de confiance ou les femmes leaders ? » et « Comment les femmes s'organisent-elles ici ? ». Identifiez les actions de protection existantes menées localement.</p>	<p>Exemple : CARE expérimente un processus baptisé « Women Lead » (Les femmes dirigent) qui identifie les façons dont les femmes participent à l'intervention humanitaire et les moyens de soutenir leur leadership. Ce projet pilote a été mis au point en tenant compte du fait que les analyses rapides de genre entreprises par CARE lors des précédentes interventions auraient dû se concentrer davantage sur la participation existante et potentielle des femmes.</p>	Évaluation
<p>Examinez comment les différentes interventions de protection peuvent impliquer et soutenir les intervenantes locales</p> <p>Cela suppose de proposer des lieux de rencontre sûrs, où les femmes peuvent se réunir. Veillez à intégrer une analyse de risque aux activités de protection afin d'atténuer et de gérer les risques auxquels les femmes peuvent être confrontées lorsqu'elles soutiennent les autres et remettent en cause les normes sociales.</p>	<p>Exemple : En République démocratique du Congo, IRC a formé des organisations communautaires de femmes à la fourniture de services de prise en charge. Une évaluation réalisée en 2017 a révélé que les organisations communautaires qui n'avaient pas reçu de soutien d'IRC depuis 2012 étaient toujours en mesure de fournir ces services sans soutien externe.</p>	Conception

Éliminez les obstacles à la participation

Posez-vous la question suivante : « Que devons-nous faire pour garantir une participation significative des femmes ? ». Tenez compte des :

- **Obstacles concrets :** par exemple le lieu, l'accès, les horaires (durée de la réunion, heure de la journée), la langue (langue parlée, jargon utilisé)
- **Obstacles structurels :** par exemple les normes sociales qui limitent la présence et la participation des femmes
- **Obstacles spécifiques** pour les populations marginalisées, y compris l'accès des femmes et des filles handicapées

Exemple : Les recherches d'ActionAid menées dans quatre pays ont permis d'identifier des recommandations émanant de femmes afin de leur permettre de prendre part au leadership humanitaire. Il s'agissait notamment d'une part de créer un environnement favorable pour les mères allaitantes qui leur permette de participer, d'autre part de proposer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle parallèlement aux efforts de secours d'urgence¹²⁹.

Facilitez la collaboration avec les membres de la communauté élargie

Collaborer avec les intervenantes n'implique pas seulement de s'engager avec les femmes, car il existe un risque que ces dernières soient considérées comme les seules personnes « responsables » d'atténuer les risques en matière de protection auxquels les femmes et les filles sont exposées. Vous devez par conséquent collaborer avec différents groupes et leaders, tout en veillant à ce que les femmes puissent exprimer leurs opinions et leurs expériences.

Exemple : En République démocratique du Congo, Oxfam met en place des forums de femmes en parallèle des Comités de protection des communautés afin de proposer un espace distinct où les femmes prennent en compte les risques qui les affectent en matière de protection et identifient les actions qu'elles souhaitent entreprendre. Celles-ci sont ensuite discutées avec les Comités de protection des communautés mixtes et incluses dans les Plans de protection des communautés¹³⁰.

Ne focalisez pas la collaboration avec les intervenantes sur les risques auxquels les femmes et les filles sont confrontées en matière de protection

Reconnaissez également que les intervenantes peuvent prendre des mesures contre des problèmes plus vastes et des risques liés à la protection qui affectent les autres.

Exemple : Les membres des Forums des femmes en RDC (décrits ci-dessus) ont plaidé auprès des autorités locales à propos des risques liés à la protection de différents groupes (arrestations arbitraires, impôts illégaux, etc.)¹³¹. Les organisations de défense des droits des femmes Rasan et Women's Rehabilitation Organisation ont adapté leurs services pour soutenir également les communautés LGBTQI et les hommes victimes de violences¹³².

Facilitez les relations

Les acteurs humanitaires peuvent jouer un rôle de facilitateur en soutenant des relations parfois difficiles entre les intervenantes et les autres interlocuteurs. Il peut s'agir par exemple des relations entre, d'une part, les groupes de femmes locaux et, d'autre part, les organisations nationales dirigées par des femmes ou les principales parties prenantes, telles que les autorités ou d'autres acteurs internationaux.

Exemple : À Gaza, à la suite du conflit de 2014, des chercheurs soutenus par Oxfam ont constaté que les besoins des femmes handicapées n'étaient pas satisfaits. Oxfam a soutenu la formation d'une coalition composée de quatre organisations de femmes et de quatre organisations de personnes handicapées afin de déterminer les services manquants et de concevoir un plan de préparation aux situations d'urgence¹³³.

Nouez des partenariats avec les organisations dirigées par des femmes

Reconnaissez leur valeur

Les cadres dirigeants doivent montrer l'exemple et reconnaître la valeur de la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes. Ils doivent communiquer avec le personnel en précisant que ces partenariats doivent être inclus non seulement dans les programmes à long terme, mais également dans les interventions d'urgence. Formalisez ces engagements dans des stratégies de partenariat (qu'il s'agisse de la stratégie humanitaire d'un pays ou d'un bureau régional/national).

Exemple : Dans le cadre de la feuille de route régionale de CARE pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, chaque bureau national doit établir chaque année un partenariat avec une nouvelle organisation dirigée par des femmes. Cela peut servir à suivre des indicateurs clés, tels que le montant des financements reçus par les organisations dirigées par des femmes, la durée et la qualité de ces partenariats.

Préparation

Mise en œuvre

Stratégies

<p>Cartographiez et comprenez le contexte</p> <p>Appuyez-vous sur différentes sources pour identifier de manière informelle différentes organisations dirigées par des femmes et renseignez-vous sur la dynamique du mouvement des femmes dans un pays. Impliquez le personnel travaillant dans le domaine du développement dans ces échanges.</p>	<p>Exemple : La cartographie des organisations doit prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les groupes et organisations informels, • les affiliations politiques des organisations, • les organisations susceptibles de se montrer plus conservatrices, • les alliances et divisions qui existent au sein des organisations, • les organisations urbaines et rurales, • toutes les populations exclues. 	Méthodes de travail
<p>Définissez des critères de sélection</p> <p>Lors de la définition des critères de sélection des partenaires, tenez compte non seulement de leur capacité organisationnelle à assurer et respecter les exigences du projet, mais également de leur expérience sur les questions de genre et de protection, de leur connaissance du contexte et des relations avec les principales parties prenantes, notamment les membres de la communauté.</p>	<p>Exemple : L'étude de CARE sur les partenariats tenant compte des questions de genre a révélé que l'organisme a tendance à sélectionner des partenaires en fonction de leur expérience en interventions d'urgence et de leur capacité à respecter les exigences fixées, et non de leur expertise en matière de protection ou d'égalité entre les sexes¹³⁴.</p>	Politiques et procédures
<p>Investissez dans les organisations</p> <p>Les organisations dirigées par des femmes disposent souvent de procédures et de systèmes organisationnels plus faibles. Prévoyez un budget pour le soutien organisationnel, en préférant les bonnes pratiques telles que le mentorat et les détachements aux sessions de formation ponctuelles. Assurez-vous que les priorités des organisations constituent le point de départ de vos échanges bilatéraux. Coordonnez avec d'autres organisations l'élaboration de plans de soutien et des investissements pour éviter les doublons.</p>	<p>Exemple : Le projet « Shifting the Power » (Inverser le pouvoir) du réseau START a mis au point le cadre SHAPE¹³⁵, qui vise à aider les organisations à évaluer leur capacité à gérer des programmes humanitaires et à influencer sur les interventions. Le projet « Protection in Practice » (La protection en pratique) a fourni des subventions flexibles aux organisations afin de renforcer leur capacité de protection et a testé la création de rapports WhatsApp afin de réduire le poids lié aux rapports.</p>	Financement
<p>Financement et projets</p> <p>Budgétisez et partagez équitablement le financement des coûts organisationnels fondamentaux avec les partenaires. Lors de l'élaboration d'un projet, élaborez conjointement un plan au lieu de présenter un programme prédéfini. Déterminez quel financement d'urgence peut s'avérer nécessaire (par exemple pour le transport, l'hébergement des personnes à risque) et établissez le budget en conséquence.</p>	<p>Exemple : CARE a utilisé une subvention de financement d'une valeur de 20 000 £ pour développer un partenariat avec la RDFL, l'organisation de défense des droits des femmes libanaises. La RDFL a déclaré que le projet a été développé en fonction de ses besoins, avec un soin particulier accordé au soutien des travailleurs sociaux à travers les techniques d'autogestion.</p>	Financement
<p>Des partenariats placés sous le signe de la flexibilité</p> <p>Faites en sorte que l'accord de partenariat soit flexible. Si le contexte évolue ou si un partenaire ne veut pas prendre le risque d'intervenir dans une zone particulière, collaborez avec lui pour élaborer une stratégie différente. Cela peut impliquer de passer de la mise en œuvre directe d'un projet au développement des compétences pendant un certain temps.</p>	<p>Exemple : Trocaire signe des protocoles d'entente avec des organisations qui vont au-delà de la durée de vie d'un projet. Le financement fondamental sert à couvrir les coûts de fonctionnement minimaux d'un partenaire entre les projets.</p>	Politiques et procédures
<p>Participation et visibilité</p> <p>Soutenez activement la participation des organisations dirigées par des femmes au processus décisionnel et à la coordination, en fonction de leurs priorités. Augmentez la visibilité de ces groupes et soutenez le développement de leurs réseaux, par exemple auprès des donateurs.</p>	<p>Exemple : Dans le cadre du projet « Safe from the Start » (La sécurité dès le début)¹³⁶, CARE a aidé des organisations dirigées par des femmes, y compris Hope Restoration South Sudan, à participer à une réunion de consultation mondiale du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés sur la localisation des interventions en matière de violences sexistes et à la réunion annuelle des partenaires d'ECHO pour l'appel à l'action contre les violences sexistes dans les situations d'urgence.</p>	Méthodes de travail

<p>Facilitez l'implication des groupes minoritaires</p>		
<p>Reconnaissez que, même s'ils ne participent pas aux interventions humanitaires, les organisations et groupes LGBTIQ peuvent fournir des contributions et des recommandations importantes sur la manière d'atténuer les risques auxquels les personnes LGBTIQ sont exposées en cas de crise. Dans le cadre de leur implication, donnez la priorité à la sécurité de ces populations et faites-vous conseiller par les organisations et réseaux nationaux avant de rechercher ou d'impliquer des groupes locaux. Réfléchissez au rôle que peut jouer un acteur international pour faciliter la participation à plus grande échelle des organisations LGBTIQ dans la préparation humanitaire.</p>	<p>Exemple : Lors de la réunion du Partenariat humanitaire du Pacifique aux îles Fidji en octobre 2017, l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Diverse Voices and Action for Equality ont animé une session sur les acteurs humanitaires locaux et multiples, y compris les interlocuteurs de la Rainbow Pride Foundation et du Pacific Rainbows Advocacy Network, qui ont passé en revue les besoins spécifiques des différents groupes et les bénéficiaires de l'inclusion¹³⁷.</p>	
<p>Impliquez activement les organisations et les groupes de femmes et filles handicapées dans la préparation et l'intervention en vous appuyant sur le militantisme existant¹³⁸. Éliminez les obstacles qui entravent la participation à tous les niveaux, en tenant compte à la fois des handicaps mentaux et physiques. Reconnaissez que les obstacles rencontrés par les femmes et les filles ne sont pas que physiques, mais qu'ils peuvent également inclure le manque de confiance en soi, la stigmatisation et un faible niveau d'instruction.</p>	<p>Exemple : La Fédération des organisations de personnes handicapées du Malawi mène un projet visant à identifier des moyens novateurs d'impliquer les personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes, en s'attaquant à plusieurs défis, par exemple comment faire en sorte que les personnes malvoyantes ou malentendantes puissent être alertées et aidées en cas de risque d'inondation. Les organisations consacrées à la défense des droits des femmes et des filles handicapées au Malawi et aux femmes handicapées dans le développement créent des groupes de femmes et de filles handicapées pour faciliter la défense de leurs droits au niveau local.</p>	
<p>Adoptez une approche globale de l'intervention d'urgence</p>		
<p>Préparation aux situations d'urgence</p> <p>Investissez dans la préparation aux situations d'urgence des organisations dirigées par des femmes afin qu'elles soient en mesure de réagir en cas de crise. Même si ces groupes ne se définissent pas forcément comme des organisations humanitaires, cela ne doit pas entraver la collaboration s'ils s'intéressent aux interventions humanitaires.</p>	<p>Exemple : IRC s'engage auprès des réseaux régionaux de lutte contre les violences sexistes et de défense des droits des femmes pour former un réseau d'organisations nationales dirigées par des femmes en matière de préparation et de réponse aux violences sexistes en situation d'urgence.</p>	Préparation
<p>Soutenez le personnel de renfort</p> <p>Réfléchissez à la meilleure manière d'utiliser le personnel de renfort et de le doter en ressources pour faciliter la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes. Cela peut nécessiter de consacrer du temps au développement de partenariats et de prendre en compte, lors du recrutement, les qualités requises pour faciliter ces méthodes de travail.</p>	<p>Exemple : Aux îles Fidji, CARE a organisé une réponse conjointe au cyclone Winston avec Live and Learn, qui a vu du personnel de renfort intégré à l'organisation. Au Bangladesh, IRC a piloté le déploiement de deux coordinateurs, dont l'un s'est concentré sur le développement de la collaboration avec les organisations de la société civile.</p>	Intervention
<p>Moyens d'implication alternatifs</p> <p>Envisagez différentes méthodes de collaboration à mettre en place en parallèle ou lorsque des partenariats complets sont impossibles. Il peut s'agir notamment d'inviter des partenaires à coanimer des sessions de formation du personnel, de mettre en place un consortium où une organisation dirigée par des femmes fournirait un soutien technique à d'autres partenaires traditionnels, ou de collecter des fonds auprès de donateurs non institutionnels afin d'établir de petites sources de financement flexibles destinées à des initiatives spécifiques.</p>	<p>Exemple : Une organisation bangladaise de défense des droits des personnes handicapées a constaté qu'il n'existait aucune installation pour les personnes handicapées dans le camp de Kutupalong dans le district de Cox's Bazar. Elle a reçu une petite somme du Fonds d'opportunité de Mama Cash pour travailler avec les autorités locales afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées.</p>	Méthodes de travail

Recommandations destinées aux donateurs

Promouvoir les partenariats dirigés par des femmes

Les donateurs peuvent jouer un rôle clé en défendant la valeur des partenariats dirigés par des femmes et en encourageant la collaboration. Ils doivent également demander des comptes aux organisations non gouvernementales internationales sur la qualité des partenariats. Les donateurs doivent donc envisager d'évaluer les ONGI qui travaillent en partenariat avec des organisations dirigées par des femmes sur la base de ces critères :

- Les coûts fondamentaux sont-ils raisonnablement partagés avec l'organisation dirigée par des femmes ?
- Le soutien au développement des compétences est-il budgétisé ?
- L'ONG internationale dispose-t-elle d'une stratégie de développement significatif des compétences, notamment à travers l'accompagnement plutôt qu'avec des sessions de formation ponctuelles ?
- L'ONG internationale prévoit-elle des fonds d'urgence afin de soutenir les organisations dirigées par des femmes et leur personnel en cas de situation d'urgence ?
- Des dispositions destinées au personnel sont-elles prévues pour prévenir et prendre en charge les cas de traumatismes secondaires et d'épuisement ?

Faire des efforts volontaires pour atteindre les groupes et organisations dirigés par des femmes lors de crises humanitaires

Les donateurs doivent adopter une approche intentionnelle dans le mode de structuration de leurs mécanismes de financement, sans se contenter de présumer que le financement atteindra les groupes et organisations dirigés par des femmes. D'après les recherches menées par le réseau OCDE/CAD sur l'égalité entre les sexes¹³⁹, les donateurs doivent :

- Veiller à ce que les organisations dirigées par des femmes ne soient pas en concurrence avec les acteurs humanitaires internationaux dans les mêmes guichets de financement.
- Affecter un pourcentage du financement aux organisations dirigées par des femmes.
- Associer plusieurs mécanismes de financement pour atteindre différentes tailles d'organisations, qu'il s'agisse de groupes locaux ou d'organisations régionales ou nationales dirigées par des femmes.
- Renforcer les systèmes de supervision interne pour suivre le pourcentage et le type de financement dans les crises qui affectent des groupes et des organisations dirigés par des femmes.

Équilibrer l'intervention humanitaire et le financement de la justice sociale

- Tout en reconnaissant que l'intervention humanitaire doit être prioritaire en cas de crise, les donateurs doivent éviter de mettre les organisations dirigées par des femmes dans une position où elles sont incapables de se mobiliser autour des opportunités de changement social positif que peuvent apporter les crises.
- Les donateurs doivent aider les organisations dirigées par des femmes à poursuivre leur travail à long terme en fonction de leurs propres priorités et à s'adapter à l'évolution du contexte, notamment en maintenant des fonds pour ce travail.

Annexes

Annexe 1 – Les questions d'entretien

Questions d'entretien semi-structurées – Organisations dirigées par des femmes

- 1) Profil de l'organisation
 - a. Pouvez-vous me parler de votre organisation ?
 - Comment a-t-elle vu le jour ? Quand a-t-elle été créée ?
 - Quels en sont les objectifs ?
 - b. Quels sont les différents types d'**activités ou de programmes** que vous mettez en œuvre ?
- 2) Intervention humanitaire
 - a. Quelle est la **réponse la plus récente** à une crise humanitaire à laquelle vous avez participé ?
 - b. Quelles sont les **activités clés** que vous avez mises en œuvre ?
 - Pourquoi avez-vous mis en œuvre ces activités ?
 - Dans quelle mesure ont-elles évolué avec le temps ? (selon les différentes étapes de la crise)
 - c. Avez-vous participé à **d'autres** interventions humanitaires ?
 - Dans quelles conditions votre organisation s'implique-t-elle dans l'intervention humanitaire ?
- 3) Risques en matière de protection
 - a. L'étude inclut une analyse des différents risques en matière de protection auxquels sont confrontées les femmes et les filles selon les crises – Quels sont les **différents risques en matière de protection** auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans cette crise humanitaire ?
 - b. Selon vous, dans quelle mesure les autres **acteurs internationaux** ont-ils identifié ces risques et y ont-ils répondu ?
 - c. D'après votre expérience, avez-vous le sentiment que certains risques en matière de protection sont **négligés** par les autres acteurs ?
- 4) Partenariat et collaboration
 - a. Lors de la réponse à cette crise humanitaire, avez-vous établi un partenariat avec une ou plusieurs **ONGI** ?
 - b. Pouvez-vous me parler de ces partenariats ?
 - Durée du partenariat, modèles de financement : comment ces partenariats ont-ils vu le jour ?
 - c. Quels étaient les **aspects positifs** de ces partenariats ?
 - d. Selon vous, quelle était la valeur ajoutée de ces partenariats – Que vous ont-ils **permis de faire** ?
 - e. En quoi consistaient les **aspects moins positifs et les difficultés** de ces partenariats ? (Rappeler qu'aucun nom d'ONGI ne sera cité dans ce rapport)
- 5) Groupe sectoriel et mécanismes de coordination
 - a. Avez-vous participé ou participez-vous à un **groupe sectoriel** ou à un autre mécanisme de coordination ?
 - b. Selon vous, quels étaient/sont les **aspects positifs** de ce groupe sectoriel ?
 - c. Dans quelle mesure vous êtes-vous senti/vous sentez-vous **encouragé** à participer ?
 - d. Selon vous, quels étaient les **obstacles** rencontrés par vous-même ou par d'autres organisations dirigées par des femmes dans le cadre de votre participation à ce groupe sectoriel ? (le cas échéant)
 - e. L'implication dans les **autres aspects** de l'intervention humanitaire s'est-elle accompagnée d'obstacles ou de difficultés ?
- 6) Autres commentaires
 - a. Quelles **recommandations** adresseriez-vous aux ONGI qui travaillent dans la protection humanitaire en ce qui concerne la collaboration avec les intervenantes ?
 - b. Quelles **recommandations** adresseriez-vous au groupe sectoriel et au système humanitaire au sens large ?
 - c. Pour finir, avez-vous **d'autres commentaires** ou réflexions à partager ?

Questions d'entretien semi-structurées – Acteurs humanitaires internationaux

- 1) Risques en matière de protection
 - a. Votre organisation dispose-t-elle d'une **définition ou perception** particulière de la protection en tant que secteur ?
 - Comment cela s'articule-t-il au sein de l'organisation ?
 - b. Quelles sont les principales **approches** que vous mettez en œuvre en matière de programmes et politiques de protection ?
 - c. L'étude inclut une analyse des différents risques en matière de protection auxquels sont confrontées les femmes et les filles selon les crises – Nous effectuons un examen documentaire afin d'analyser ces risques. Parmi les **risques en matière de protection** auxquels sont confrontées les femmes et les filles, nous souhaiterions savoir lesquels, d'après votre expérience, sont négligés ou cachés.
 - b. Selon vous, dans quelle mesure les autres **acteurs internationaux** identifient-ils et gèrent-ils ces risques ?
- 2) Partenariat et collaboration
 - a. Quelle est l'**approche générale de votre organisation en matière de partenariat**, en particulier dans le cadre d'une intervention humanitaire ?
 - Quelle est la politique en matière de partenariat ?
 - Comment a-t-elle évolué avec le temps ?
 - En quoi est-elle différente dans le cadre d'une intervention humanitaire ?
 - b. De manière générale, dans quelle mesure **collaborez-vous avec les intervenantes** dans le cadre d'une intervention humanitaire ? (Il peut s'agir de petits groupes et d'ONG)
 - Ce sujet a-t-il été abordé au sein de votre organisation ?
 - Dans quelle mesure cela varie-t-il selon les secteurs et les régions ?
 - c. Avez-vous des exemples d'**activités menées par des organisations de la société civile dirigées par des femmes**, en particulier des activités de protection, à partager ?
 - d. Selon vous, quel est l'**intérêt de travailler avec les intervenantes** ?
 - Dans quelle mesure cela vous semble-t-il partagé et reconnu au sein de l'organisation ?
- 3) Exemples de collaboration
 - a. Avez-vous des exemples particuliers de **collaboration positive** avec différents types d'intervenantes à partager ?
 - Comment cette collaboration a-t-elle vu le jour ?
 - Qu'est-ce qui s'est avéré particulièrement positif dans cette collaboration ?
 - b. Selon vous, qu'est-ce qui a permis ou **facilité cette collaboration** ?
 - c. Selon vous, quel a été l'**impact de cette collaboration** ? Qu'avez-vous pu faire – ou mieux faire – grâce à cette collaboration ?
- 4) Difficultés
 - a. Quelles **difficultés** avez-vous rencontrées en collaborant avec les intervenantes ?
 - Il peut par exemple s'agir de difficultés à les identifier ou à obtenir l'approbation ou de difficultés survenues pendant la collaboration en tant que telle.
 - b. Avez-vous des **exemples où la collaboration** ne s'est pas déroulée aussi bien que vous l'espérez ?
 - Par exemple lorsque vous avez essayé de collaborer sans y parvenir ou lorsque vous avez noué un partenariat qui a posé des difficultés particulières.
 - c. Dans ces exemples, quels ont été les **facteurs défavorables** ?
- 5) Autres commentaires
 - a. Quels commentaires/**recommandations adresseriez-vous aux ONGI** qui travaillent dans la protection humanitaire en ce qui concerne la collaboration avec les intervenantes ?
 - b. Quels commentaires/**recommandations adresseriez-vous aux intervenantes** qui collaborent avec les ONGI ?
 - c. Pour finir, avez-vous **d'autres commentaires** ou réflexions à partager ?

Annexe 2 – Sondage en ligne destiné aux organisations dirigées par des femmes

SONDAGE DESTINÉ AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALES DIRIGÉES PAR DES FEMMES

Ce sondage est destiné aux organisations de la société civile (OSC) dirigées par des femmes qui ont déjà mené – ou sont en train de mener – des activités en réponse à une crise humanitaire. La crise peut être de toute taille et de toute durée, et l'OSC n'a pas besoin de se définir comme une organisation « humanitaire ». Les organisations éligibles pour participer à ce sondage doivent être des organisations dirigées par des femmes, quelle que soit leur taille. Cependant, elles peuvent travailler dans n'importe quel secteur, pas nécessairement dans le domaine des droits des femmes.

La réponse à ce sondage devrait prendre 20 minutes. Il existe un sondage distinct destiné aux ONGI, qui peut être consulté ici (le lien a été fourni aux participants). Pour en savoir plus sur cette étude, veuillez consulter le résumé ici (le lien a été fourni aux participants). Merci d'avance pour votre participation.

Question	Consigne	Réponses possibles	Type de réponse
Section 1 : questions déterminantes. Si vous répondez « non » à l'une de ces questions, le sondage prendra fin.			
1.	Votre organisation est-elle dirigée par des femmes ? <i>Cela désigne les organisations dont les postes de leadership clés sont occupés par des femmes, selon elles.</i>	1. Oui 2. Non	Une seule réponse possible
2.	Votre organisation a-t-elle déjà mené des activités destinées à soutenir les populations touchées par une crise humanitaire ? <i>Cela désigne tous les types de crise humanitaire, de quelque ampleur que ce soit, y compris les interventions en cas de conflit, de catastrophe naturelle telle qu'un ouragan ou des inondations, ou d'épidémie.</i> <i>Votre organisation n'a pas besoin de se définir en tant qu'organisation « humanitaire » pour participer à cette étude.</i>	1. Oui 2. Non	Une seule réponse possible
Section 2 : le profil de votre organisation			
3.	Nom de l'organisation		Réponse ouverte
4a.	Type d'organisation	1. ONG déclarée 2. ONG non déclarée 3. Réseau 4. Autre (à préciser)	Une seule réponse possible
4b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser :		Réponse ouverte
5.	Dans quel(s) pays intervenez-vous ?		Réponse ouverte

6.	À quelle date l'organisation a-t-elle créée ?			Réponse ouverte
7.	Quel était votre revenu organisationnel en 2017 ?		<ol style="list-style-type: none"> 1. < 25 000 USD 2. 25 000 - 50 000 USD 3. 51 000 - 100 000 USD 4. 101 000 - 250 000 USD 5. 251 000 - 500 000 USD 6. 501 000 - 1 000 000 USD 7. > 1 000 000 USD 	Une seule réponse possible
8.	Quelle proportion des postes de leadership sont occupés par des femmes ?		<ol style="list-style-type: none"> 1. 0-25 % 2. 26-50 % 3. 51-75 % 4. 76-100 % 	Une seule réponse possible
9.	Quel est l'objectif général de votre organisation ?			Réponse ouverte
10a.	Dans quel(s) secteur(s) clé(s) votre organisation travaille-t-elle ? (Sélectionner toutes les réponses applicables)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Protection de l'enfance 2. Protection de la communauté 3. Prévention et/ou gestion des violences sexistes 4. Soutien psychosocial 5. Coordination et promotion 6. Moyens de subsistance 7. Instruction 8. Gouvernance 9. Santé 10. Émancipation économique des femmes 11. Participation politique des femmes 12. Santé sexuelle et reproductive 13. Autre (à préciser) 	Plusieurs réponses possibles
10b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser			Réponse ouverte

11a.	Vers quels groupes de populations votre organisation oriente-t-elle son soutien en priorité ? (Sélectionner toutes les réponses applicables)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Les femmes 2. Les hommes 3. Les enfants 4. Les filles adolescentes 5. Les garçons adolescents 6. Les individus qui s'identifient comme LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexes) 7. Les individus atteints de handicap 8. Les femmes âgées 9. Les hommes âgés 10. Les autres organisations dirigées par des femmes 11. Autre (à préciser) 	Plusieurs réponses possibles
11b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser			Réponse ouverte
Section 3 : l'implication dans l'intervention humanitaire				
12	Quelle est la dernière crise humanitaire à laquelle votre organisation a répondu ou est en train de répondre ? <i>Veuillez saisir une courte description et la date.</i>			Réponse ouverte
13a.	Quelles étaient les activités clés que vous avez menées dans le cadre de la réponse à cette crise ? (Sélectionner toutes les réponses applicables)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Protection de l'enfance 2. Protection de la communauté 3. Prévention et/ou gestion des violences sexistes 4. Soutien psychosocial 5. Fourniture d'informations (sur les services par exemple) 6. Réduction des risques de catastrophes 7. Promotion – Au niveau local ou régional 8. Promotion – Au niveau national 9. Coordination avec les autres intervenantes 10. Assistance aux moyens de subsistance 11. Fourniture de produits alimentaires et non alimentaires d'urgence 12. Abri 13. Autre (à préciser) 	Plusieurs réponses possibles

13b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser			Réponse ouverte
13c.	Veuillez décrire brièvement vos activités			Réponse ouverte
14a.	À quelle fréquence répondez-vous aux crises humanitaires ?		<ol style="list-style-type: none"> 1. C'est la première fois que nous répondons à une crise humanitaire 2. Nous avons déjà répondu à une crise humanitaire, mais il ne s'agit pas d'une activité centrale de notre organisation 3. Nous répondons aux crises humanitaires lorsqu'elles affectent notre zone géographique d'intervention ou lorsqu'elles sont de grande ampleur 4. Nous répondons souvent à des crises humanitaires 5. Autre (à préciser) 	Une seule réponse possible
14b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser			Réponse ouverte
Section 4 : les risques en matière de protection auxquels sont confrontées les femmes et les filles en cas de crise humanitaire				
15.	Lors de cette crise humanitaire, avez-vous consulté les femmes, les filles ou les personnes LGBTI sur leurs besoins et/ou sur les risques en matière de protection auxquels elles sont confrontées ?	Si la réponse est « Non », allez à la question 18	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	Une seule réponse possible
16.	Si la réponse est « Oui », quels étaient les différents besoins et/ou risques en matière de protection qu'elles ont identifiés ?			Réponse ouverte
17.	Selon vous, dans quelle mesure ont-ils été gérés par les acteurs humanitaires (y compris les ONG, les ONGI et le gouvernement) ?			Réponse ouverte
18.	Cette étude se concentre sur les activités de protection en cas de crise humanitaire. Qu'est-ce que la « protection » pour votre organisation ?			Réponse ouverte
Section 5 : les partenariats avec les ONGI				
19.	Avez-vous établi un partenariat avec une ou plusieurs ONGI avant ou pendant la dernière crise humanitaire à laquelle vous avez répondu ?	Si la réponse est « Non », allez à la question 24	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui – avant la crise 2. Oui – pendant la crise 3. Oui – avant et pendant la crise 4. Non 	Une seule réponse possible

20.	Si oui, avec combien d'ONGI avez-vous noué des partenariats ? (Il est inutile de nommer les ONGI en question)			Réponse ouverte
21.	Pourriez-vous identifier les principaux aspects positifs de ce(s) partenariat(s) ? Quelles bonnes pratiques souhaitez-vous voir poursuivies par les ONGI ?			Réponse ouverte
22.	Pourriez-vous identifier les principales difficultés de ce(s) partenariat(s) ? Que souhaiteriez-vous que les ONGI fassent différemment ou cessent de faire ?			Réponse ouverte
23a.	De manière générale, quel est votre niveau de satisfaction par rapport à ce(s) partenariat(s) ? Si vous avez établi des partenariats avec plusieurs ONGI, veuillez évaluer votre partenaire le plus récent et le plus durable Partenaire 1 :		<ol style="list-style-type: none"> 1. Très satisfait(e) 2. Satisfait(e) 3. Insatisfait(e) 4. Très insatisfait(e) 	Une seule réponse possible
23b.	Commentaires :			Réponse ouverte
23c.	Partenaire 2 :		<ol style="list-style-type: none"> 1. Très satisfait(e) 2. Satisfait(e) 3. Insatisfait(e) 4. Très insatisfait(e) 	Une seule réponse possible
23d.	Commentaires :			Réponse ouverte
24.	Si vous n'avez établi aucun partenariat avec une ONGI, veuillez en préciser la raison :		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous avons choisi de n'établir aucun partenariat avec une ONGI 2. Aucune ONGI ne nous a contactés 3. Nous souhaitons établir un partenariat avec une ONGI, mais ne savions pas comment procéder 4. Nous avons contacté une ONGI, mais sans succès 	Une seule réponse possible
Section 6 : les mécanismes de coordination				
25.	Au cours de la dernière crise humanitaire, avez-vous participé ou participez-vous à des mécanismes de coordination, tels que le système de groupe sectoriel ou un autre espace de coordination ?	Si la réponse est « Non », allez à la question 30	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	Une seule réponse possible

26a.	Si la réponse est « Oui », veuillez sélectionner tous les mécanismes auxquels vous avez participé :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe sectoriel Protection 2. Sous-groupe sectoriel Violences sexistes 4. Sous-groupe sectoriel Protection de l'enfance 5. WASH (eau, assainissement et hygiène) 6. Abri 7. Nutrition 8. Santé 9. Instruction 10. Sécurité alimentaire 11. Coordination et gestion de camp 12. Autre mécanisme de coordination (à préciser) 	Plusieurs réponses possibles
26b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser :		Réponse ouverte
27.	À quel groupe sectoriel, sous-groupe sectoriel ou autre mécanisme de coordination avez-vous le plus souvent participé ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe sectoriel Protection 2. Sous-groupe sectoriel Violences sexistes 3. Sous-groupe sectoriel Protection de l'enfance 4. WASH (eau, assainissement et hygiène) 5. Abri 6. Nutrition 7. Santé 8. Instruction 9. Sécurité alimentaire 10. Coordination et gestion de camp 11. Autre mécanisme de coordination 	Une seule réponse possible
28a.	Veuillez évaluer votre expérience du leadership de ce groupe sectoriel en matière de collaboration avec les organisations locales dirigées par des femmes :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Positive – Le leadership a soutenu la participation des organisations locales dirigées par des femmes 2. Neutre – Le leadership n'a ni soutenu activement ni entravé la participation des organisations locales dirigées par des femmes 3. Négative – Le leadership a entravé ou activement empêché la participation des organisations locales dirigées par des femmes 	Une seule réponse possible

28b.	Si possible, veuillez fournir des détails sur votre réponse :			Réponse ouverte
29.	Quelles recommandations adresseriez-vous à ce groupe sectoriel ?			Réponse ouverte
30a.	Si vous n'avez participé à aucun groupe sectoriel ou autre mécanisme de coordination, pourriez-vous expliquer pourquoi ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il n'y avait aucun mécanisme de coordination actif là où nous intervenions 2. Nous manquons de temps ou de ressources 3. Nos précédentes expériences nous ont découragé de participer 4. Nous estimons que les mécanismes de coordination ne sont pas utiles 5. Autre raison 		Une seule réponse possible
30b.	En cas de réponse « Autre », veuillez préciser			Réponse ouverte
Étapes suivantes				
31.	Avez-vous d'autres commentaires à partager sur la collaboration avec les acteurs humanitaires ?			Réponse ouverte
32a.	Accepteriez-vous d'être contacté par CARE International pour participer à un entretien téléphonique ou via Skype afin de discuter plus en détail de vos expériences ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 		Une seule réponse possible
32b.	Si vous êtes d'accord, veuillez indiquer votre nom et votre adresse e-mail :			Réponse ouverte
33.	Si vous souhaitez recevoir des mises à jour sur cette étude et une copie électronique du rapport, veuillez saisir votre adresse e-mail ici : (Elle ne sera communiquée à personne d'autre)			Réponse ouverte

Annexe 3 – Liste des participants à cette étude – Dans le monde

- Alex Kisumi, Coordinateur de programmes, CARE International RDC
- Alice Hawkes, Conseillère technique de l'Unité de recherche sur la prévention de la violence (VPRU), IRC
- Alio Namata, Coordinatrice régionale de l'intervention d'urgence Afrique de l'Ouest, CARE International
- Aneeta Williams, Responsable de qualité des programmes, War Child UK
- Angele Mbombo, Directrice, Réseau du développement des femmes rurales, RDC
- Anna Stone, Conseillère en protection, Conseil norvégien pour les réfugiés
- Anthony Nolan, Responsable Child Protection Area of Responsibility, Groupe sectoriel mondial Protection
- Ayesha Salma Kariapper, Directrice nationale, CARE Pakistan
- Barbara Lotti, Responsable des subventions, Mama Cash
- Caroline Slaiby, Vice-présidente, et Lama El-Awad, Responsable des programmes, The Lebanese Democratic Women's Gathering (RDFL)
- Carron Mann, Responsable des politiques et de la défense des intérêts, Women for Women International UK
- Celine Nenodji, CARE Tchad
- Christina Nisha, Conseillère en protection, Tearfund
- Domenica Constantini, ancienne Conseillère sur les questions de genre et la protection, CARE Nord de la Syrie
- Dorcas Acen, Conseillère sur les questions de genre et la protection, CARE Soudan du Sud
- Emanuela Rizzo, Conseillère en protection humanitaire, HelpAge International UK
- Faiza Jama, Directrice Afrique de l'est, Equality Now
- Fatma Zennoy, CARE Afrique de l'Ouest
- Fatouma Zara, Spécialiste des questions de genre dans les situations d'urgence, CARE Canada
- Fiona Shanahan, Conseillère en protection, Trocaire
- Gina Bramucci, Spécialiste des interventions d'urgence de l'Unité de recherche sur la prévention de la violence (VPRU), IRC
- Gurvinder Singh, Conseiller en protection de l'enfance, Fédération internationale de la Croix-Rouge
- Hannah Bond, Directrice, Gender Action Peace and Security
- Hannah Koroma, Directrice, Women Against Violence Exploitation and Abuse (WAVES), Sierra Leone
- Iman Sandra Pertek, Conseillère sur les questions de genre, Islamic Relief Worldwide
- Jean Kemitare, Réseau de prévention des violences sexistes
- Julie Lafrenière, Responsable d'équipe humanitaire sur les questions de genre, Oxfam
- Kaisa Laitila, Chargée de la diversité et des questions de genre, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)
- Kelly Gannon, Directrice de l'apprentissage et de l'évaluation, Fonds mondial pour les femmes
- Kerry Akers, Responsable de projet Protection, Oxfam
- Khatuna Madurashvili, Responsable régionale senior Programme contre les violences sexistes, MCRD, CARE International
- Kit Dorey, Chargé des politiques internationales, Stonewall
- Kovo Ntenawam, Responsable projet/spécialiste international des violences sexistes, Plan International Cameroun
- Kristine Vicedo, Conseillère sur les questions de genre, CARE Philippines
- Lulu Mshana, Directrice, Women's Legal Aid Centre (WLAC), Tanzanie
- Magda Rossmann, Conseillère mondiale contre la violence, la maltraitance et la négligence, Help Age International
- Maha Nimer, Conseillère senior sur les questions de genre, Syria Resilience Consortium, CARE International
- Maisoun Badawi, Karama
- Marie Sophie Sandberg Pettersson, Spécialiste des programmes de construction de la résilience et de l'action humanitaire, Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Marie Soudaine Rivette, Directrice des programmes, Oxfam en Haïti
- Marie-Emilie Dozin, Coordinatrice de la Protection, IRC
- Micah Williams, Conseillère mondiale sur les violences sexistes, International Medical Corps
- Natsnet Ghebrebrhan, Réseau de prévention des violences sexistes/Raising Voices
- Nelly Mbangu, Membre fondateur, Sauti ya Mama Mukongomani, RDC
- Nizhan Zuber, Chargée des questions de genre et de la protection, CARE Kurdistan irakien
- Nur Ahmed, Secrétaire, Adeegto, Somalie
- Pilar Duch, Conseillère en protection, Oxfam
- Priyanka Bhalla, Conseillère SGB – Asie-Pacifique, IFRC
- Renu Sijapati, Directrice, Organisation féministe Dalit, Népal
- Sandra Achom, Spécialiste des violences sexistes, CARE Ouganda
- Sarah Masters, Directrice des programmes, Politiques

- et défense des intérêts, Womankind Worldwide
- Sarah Whitfield, Conseillère sur la résilience pacifique et sur les questions de genre, CARE International
- Sawsan Mohamed, Directrice, Programme de développement durable, CARE Jordanie
- Shukri Gessod, Spécialiste de la préparation aux situations d'urgence de l'Unité de recherche sur la prévention de la violence (VPRU), IRC
- Suha Bashren, Point focal sur les questions de genre et la protection, CARE Yémen

- Suvekchya Rana, Directrice, Saathi, Népal
- Tanja Haque, Conseillère sur les questions de genre, CAFOD
- Tina Sandkvist, Représentante des programmes en Syrie, Kvinna til Kvinna
- Tom Colley, Politiques, HelpAge International
- Varnetta Johnson, Responsable diffusion, Liberia Women Media Action Committee, Liberia
- Vittorio Infante, Conseiller international en défense des intérêts, ActionAid International

Annexe 4 – Liste des organisations participantes au Malawi et au Vanuatu

MALAWI

- ActionAid (Nsanje)
- CARE International au Malawi
- Centre for Alternatives for Victimised Women and Children (CAVWOC, Centre de recherche sur les femmes et les enfants victimes de violence)
- Centre for the Development of People (CEDEP, Centre pour le développement des populations)
- Ministère des personnes handicapées et des personnes âgées
- Disabled Women in Development (DIWODE, Les femmes handicapées dans le développement)
- Disabled Women in Africa (DIWA, Les femmes handicapées en Afrique)
- Forum des personnes handicapées du district de Nsanje
- Eye of the Child
- Federation of Disability Organisations of Malawi (FEDOMA, Fédération des organisations de personnes handicapées au Malawi)
- Girls Empowerment Network (GENET, Réseau d'émancipation des filles)
- Kuchenwe Women's Forum Nsanje (Forum des femmes du district de Nsanje)
- Malawi CARER (Centre de conseil et de recherche sur les droits au Malawi)
- Malawi Human Rights for Women and Girls with Disabilities (Droits des femmes et des filles handicapées au Malawi)
- Département des questions de genre, des enfants, des personnes handicapées et des affaires sociales
- NGO Gender Coordination Forum (Forum de coordination des ONG sur les questions de genre)
- Forum des personnes handicapées du district de Nsanje
- Nsanje Protection Cluster (Groupe sectoriel Protection de Nsanje)

- Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)
- Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) – Co-présidence du groupe sectoriel Protection
- Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Unité de soutien aux victimes (VSU) de Nsanje
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Women's Legal Resource Centre (WOLREC, Centre de ressources juridiques pour femmes)
- Youth Net and Counselling (YONECO, Réseau et conseil pour la jeunesse)

VANUATU

- CARE International au Vanuatu
- Ministère des Affaires des femmes (au niveau national et à Tanna)
- National Disaster Management Office Santo (NDMO, Office national de gestion des catastrophes naturelles de Santo)
- Conseil national de la jeunesse
- Save the Children (au niveau national et à Santo)
- Centre de consultation de Sanma
- Centre de consultation de Taféa
- Conseil chrétien du Vanuatu
- Vanuatu Disability Promotion and Advocacy Association (VDPAA, Association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées du Vanuatu)
- Vanuatu Family Health Association (VFHA, Association de santé familiale du Vanuatu)
- Fondation VPride
- Vanuatu Society for People with Disabilities (VSPD, Société pour les personnes handicapées du Vanuatu)
- Vanuatu Women's Centre (VWC, Centre pour femmes du Vanuatu)
- Wan Smolbag

Notes

- ¹ « The Grand Bargain » est un accord conclu entre plus de 30 donateurs et fournisseurs d'aide visant à améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire. Il comprend des engagements spécifiques visant à améliorer le soutien et le financement apportés aux acteurs locaux et nationaux. Pour en savoir plus, consultez le site Internet de l'IASC (2017). « The Grand Bargain ». <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-hosted-iasc>
- ² Voir par exemple les séries de rapports établis par le Missed Opportunities Consortium (Consortium Opportunités manquées), référencés dans : Wall, I et Hedlund, K (2016). « Localisation and locally-led crisis response: A literature review » (Localisation et réponse locale à la crise : un examen documentaire). Local to Global Protection (Initiative de la protection locale à la protection mondiale).
- ³ Humanitarian Advisory Group (Groupe de consultation humanitaire) et Network for Information Response and Preparedness Activities on Disaster (NIRAPAD, Réseau pour les activités d'information, de préparation et de réponse en cas de catastrophe) (2017). « When the rubber hits the road: Local leadership in the first 100 days of the Rohingya crisis response » (Lorsque le caoutchouc touche la route : le leadership local au cours des 100 premiers jours de la réponse à la crise Rohingya.). Humanitarian Horizons Practice Paper Series.
- ⁴ Voir par exemple Barclay, A, Higelin, M et Bungcaras, M (2016). « On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action » (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire). ActionAid International.
- ⁵ CARE International (2017). « She is a humanitarian: Women's participation in humanitarian action drawing on global trends and evidence from Jordan and the Philippines » (Elle travaille dans l'humanitaire : participation des femmes à l'action humanitaire en s'inspirant des tendances mondiales et des éléments factuels en Jordanie et aux Philippines).
- ⁶ Wall, I et Hedlund, K (2016). « Localisation and locally-led crisis response: A literature review » (Localisation et réponse locale à la crise : un examen documentaire). Local to Global Protection (Initiative de la protection locale à la protection mondiale).
- ⁷ Trocaire (2017). « More than the money – Localisation in practice » (Plus que de l'argent – La localisation en pratique).
- ⁸ Cette étude utilise les termes « besoins concrets » et « besoins stratégiques », conceptualisés par Moser (1989), qui s'appuie sur la distinction de Molyneux (1985) entre les intérêts concrets et stratégiques des femmes. Les « besoins concrets » désignent les besoins immédiats des femmes définis selon leur rôle social, par exemple le besoin d'eau potable. Les « besoins stratégiques » désignent les moyens qui permettent de remettre en cause les inégalités entre les sexes, par exemple en termes de législation, de violences sexistes et de normes sociales.
- ⁹ Cette définition est adaptée de la définition contenue dans O'Connell, H (2012). « What added value do organisations that are led and managed by women and girls bring to work addressing the rights, needs and priorities of women and girls? » (Quelle valeur ajoutée les organisations dirigées et gérées par des femmes et des filles apportent-elles au travail en tenant compte des droits, des besoins et des priorités des femmes et des filles ?). Comic Relief.
- ¹⁰ Myrntinen, H et Daiglemery, M (2017). « When merely existing is a risk: Sexual and gender minorities in conflict and peacebuilding » (Lorsque rien que le fait de vivre est risqué : les minorités sexuelles et de genre dans les conflits et la consolidation de la paix). International Alert.
- ¹¹ Conformément à la définition de l'OFDA (Bureau d'assistance aux sinistrés étrangers des États-Unis).
- ¹² Kemp, E (2016). « Protection: What is it anyway? » (La protection : qu'est-ce c'est au final ?). Groupe sectoriel mondial Protection.
- ¹³ Ibid.
- ¹⁴ Définition de l'Interagency Standing Committee (IASC, Comité permanent interorganisations) approuvée lors d'une série de séminaires organisés par le Comité international de la Croix-Rouge (ICRC) entre 1996 et 1999.
- ¹⁵ Niland, N, Polastro, R, Doninin, A et Lee, A (2015). « Independent whole system review of protection in the context of humanitarian action » (Examen indépendant de l'ensemble du système de protection dans le contexte de l'action humanitaire). Conseil norvégien pour les réfugiés.
- ¹⁶ Voir des exemples documentés dans « Local community: first and last providers of protection » (La communauté locale : les premiers et derniers fournisseurs de protection). *Forced Migration Review*, Numéro 53. <http://www.fmreview.org/community-protection.html>
- ¹⁷ Voir le site Internet Local to Global Protection. www.local2global.info
- ¹⁸ Carstensen, N (2016). « Understanding and supporting community-led protection » (Comprendre et soutenir la protection communautaire). *Forced Migration Review*, Numéro 53.
- ¹⁹ Ageng'o, Y, Reis da Costa, N et Searle, L (2010). « Community perceptions of protection in Kenya and Timor-Leste » (Perceptions communautaires de la protection au Kenya et au Timor oriental). Humanitarian Practice Network.
- ²⁰ Ibid.
- ²¹ Eguiguren, R et Saadeh, L (2014). « Protection in the occupied Palestinian territories: "They can do projects here for 1,000 years and nothing will change" » (La protection dans les territoires palestiniens occupés : « ils pourront mener des projets pendant 1 000 ans ici et rien ne changera »). Local to Global Protection (Initiative de la protection locale à la protection mondiale).
- ²² Ibid.
- ²³ Fanning, E et Hastie, R (2012). « Protecting Communities in the DRC: Understanding Gender Dynamics and Empowering Women and Men » (Protéger les communautés en RDC : comprendre la dynamique de genre et émanciper les femmes et les hommes). Oxfam Policy & Practice.
- ²⁴ Une maison considérée comme plus sûre lors d'un cyclone, par exemple une maison en béton.
- ²⁵ Ancienne directrice générale de l'Organisation de secours, de réhabilitation et de développement des monts Nuba.
- ²⁶ Konda, N, Karim, L, Kodi, T et Carstensen, N (2016). « Women-led self-protection in Sudan » (L'autoprotection menée par des femmes au Soudan). *Forced Migration Review*, Numéro 53.
- ²⁷ Ageng'o, Y, Reis da Costa, N et Searle, L (2010). « Community perceptions of protection in Kenya and Timor-Leste » (Perceptions communautaires de la protection au Kenya et au Timor oriental). Humanitarian Practice Network.
- ²⁸ Carroll, K, Goldwyn, R et Lagu, M (2009). « Rights based approaches and humanitarian interventions in conflict situations, a learning and discussion document » (Approches et interventions humanitaires fondées sur les droits dans les situations de conflit, un document d'apprentissage et de discussion). ActionAid International et CARE UK.
- ²⁹ Bartels, SA, Michael, S, Roupetz, S, et al. (2018). « Making sense of child, early and forced marriage among Syrian refugee girls: A mixed methods study in Lebanon » (Comprendre le mariage des enfants, précoce et forcé chez les filles réfugiées syriennes : une étude de méthodes mixtes au Liban). *BMJ Glob Health*.
- ³⁰ Ibid.
- ³¹ Nunn, R (2016). « Effective community-based protection programming: Lessons from the Democratic Republic of Congo » (Programmes de protection efficaces fondés sur la communauté : enseignements tirés en République démocratique du Congo). *Forced Migration Review*, Numéro 53.

- ³² Fonds mondial pour les femmes (2017). « Mexico earthquakes: Standing in solidarity with our sisters » (Séismes au Mexique : faire preuve de solidarité envers nos sœurs).
- ³³ Vijaykumar, D (2015). « "I couldn't sit and do nothing": The women saving lives in Syria » (« Je ne pouvais pas rester à ne rien faire » : les femmes qui sauvent des vies en Syrie). *The Guardian*, 4 février.
- ³⁴ Samuelsson, C (2016). « She disarms rebel groups in DR Congo » (Elle désarme les groupes rebelles en RDC). Kvinna till Kvinna. <http://theqvinnatillkvinnafoundation.org/2016/02/18/she-disarms-rebel-groups-in-dr-congo/>
- ³⁵ Ghazzawi, R, Mohammad, A et Ramadan, O (2015). « "Peacebuilding defines our future now": A study of women's peace activism in Syria » (« C'est maintenant que la consolidation de la paix définit notre avenir » : une étude du militantisme féminin en faveur de la paix en Syrie). Fondation Badael.
- ³⁶ Entretien avec des informateurs clés.
- ³⁷ École d'hygiène et de médecine tropicale de Londres, Centre africain de recherche sur la population et la santé, International Rescue Committee (IRC, Comité international de secours) et CARE International (2018). « Violence, uncertainty and resilience amongst refugee women and community workers: An evaluation of gender-based violence case management services in the Dadaab refugee camps » (Violence, incertitude et résilience parmi les femmes réfugiées et les travailleurs communautaires : une évaluation des services de prise en charge des violences sexistes dans les camps de réfugiés de Dadaab).
- ³⁸ ActionAid, Institute of Development Studies et Womankind Worldwide (2012). « From the ground up: Women's roles in local peacebuilding in Afghanistan, Liberia, Nepal, Pakistan and Sierra Leone » (En partant de rien : les rôles des femmes dans la consolidation de la paix au niveau local en Afghanistan, au Liberia, au Népal, au Pakistan et en Sierra Leone).
- ³⁹ Moses (2013). « The Rainbow Group in Mae La camp » (Le groupe arc-en-ciel dans le camp de Mae La). *Forced Migration Review*, Numéro 42.
- ⁴⁰ « REFLECT » signifie « regenerated Freirean literacy through empowering community techniques » (alphabétisation Freire renouvelée grâce à des techniques communautaires d'émancipation). Il s'agit d'une approche de l'alphabétisation des adultes et du changement social qui a été élaborée entre 1993 et 1995. Les « cercles REFLECT » désignent les espaces de dialogue utilisés dans cette approche.
- ⁴¹ Fanning, E et Hastie, R (2012). « Protecting Communities in the DRC: Understanding Gender Dynamics and Empowering Women and Men » (Protéger les communautés en RDC : comprendre la dynamique de genre et émanciper les femmes et les hommes). Oxfam Policy & Practice.
- ⁴² Cette définition est adaptée de la définition contenue dans O'Connell, H (2012). « What added value do organisations that are led and managed by women and girls bring to work addressing the rights, needs and priorities of women and girls? » (Quelle valeur ajoutée les organisations dirigées et gérées par des femmes et des filles apportent-elles au travail en tenant compte des droits, des besoins et des priorités des femmes et des filles ?). Comic Relief.
- ⁴³ Entretiens avec des informateurs clés.
- ⁴⁴ Entretien avec des informateurs clés n° 49.
- ⁴⁵ South, A, Harragin, S, Corbett, J, Horsey, R, Kempel, S, Frojmark, H et Carsten, N (2012). « Local to Global Protection in Myanmar (Burma), Sudan, South Sudan and Zimbabwe » (De la protection locale à la protection mondiale en Birmanie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Zimbabwe). Overseas Development Institute.
- ⁴⁶ Harvey, C, Garwood, R et El-Masri, R (2013). « Shifting sands: Changing gender roles amongst refugees in Lebanon » (Les sables mouvants : changer les rôles sexospécifiques parmi les réfugiés au Liban). Oxfam Policy & Practice.
- ⁴⁷ Standing, K, Parker, S et Bista, S (2016). « Grassroots responses to violence against women and girls in post-earthquake Nepal: Lessons from the field » (Réponses locales aux violences faites aux femmes et aux filles après le séisme au Népal : les enseignements tirés sur le terrain.) *Gender and Development*, Volume 24, Numéro 2.
- ⁴⁸ Rajbhandari, R et Susskind, Y (2016). « Nepal's earthquake: Grassroots women as first responders » (Séisme au Népal : les femmes locales sont les premières intervenantes). openDemocracy.
- ⁴⁹ Cullins, R (2016) « Women helping women: Somali famine refugees find relief in neighbouring Kenya » (Les femmes s'entraident : les réfugiés somaliens pour cause de famine trouvent secours au Kenya, le pays voisin). HerBluePrint.
- ⁵⁰ Site Internet Kvinna till Kvinna (2016). « Women organisations lifeline for Ebola survivors » (Le lien vital des organisations de femmes pour les victimes d'Ebola). <http://theqvinnatillkvinnafoundation.org/2016/02/05/women-organisations-lifeline-for-ebola-survivors/>
- ⁵¹ Sumaylo, K (2017). « Local humanitarian action in practice: Case studies and reflections of local humanitarian actors » (L'action humanitaire locale en pratique : études de cas et réflexions sur les acteurs humanitaires locaux). Humanitarian Leadership Academy et Croix-Rouge britannique.
- ⁵² Entretien avec des informateurs clés n° 18.
- ⁵³ Ghazzawi, R, Mohammad, A et Ramadan, O (2015). « "Peacebuilding defines our future now": A study of women's peace activism in Syria » (« C'est maintenant que la consolidation de la paix définit notre avenir » : une étude du militantisme féminin en faveur de la paix en Syrie). Fondation Badael.
- ⁵⁴ Ibid.
- ⁵⁵ Ibid.
- ⁵⁶ International Civil Society Action Network et Allam, R (2018). « These Pakistani women are cutting off extremists' resources – one thread at a time » (Ces Pakistanaïses coupent les ressources des extrémistes une par une). 24 janvier. Ms.blog.
- ⁵⁷ Carstensen, N (2016). « Understanding and supporting community-led protection » (Comprendre et soutenir la protection communautaire). *Forced Migration Review*, Numéro 53.
- ⁵⁸ O'Connell, H (2012). « What added value do organisations that are led and managed by women and girls bring to work addressing the rights, needs and priorities of women and girls? » (Quelle valeur ajoutée les organisations dirigées et gérées par des femmes et des filles apportent-elles au travail en tenant compte des droits, des besoins et des priorités des femmes et des filles ?). Comic Relief.
- ⁵⁹ Htun, M et Weldon, SL (2012). « The civic origins of progressive policy change: Combatting violence against women in global perspective, 1975- 2005 » (Les origines civiques du changement progressif de politique : combattre les violences faites aux femmes dans une perspective globale, 1975-2005). *American Political Science Review*, Volume 106, Numéro 3, 548-569.
- ⁶⁰ 1325. Une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 135 du Conseil de sécurité des Nations unies, « Chapter Highlights ». <http://wps.unwomen.org/themes/>
- ⁶¹ Womankind Worldwide (2013). « Leaders for change: Why support women's rights organisations? » (Leaders du changement : pourquoi soutenir les organisations de défense des droits des femmes ?)
- ⁶² CARE définit ainsi les programmes visant à faire évoluer les questions de genre : « Les programmes ou activités cherchent activement à mettre en place des normes et des structures sociales équitables, en plus d'instaurer des comportements individuels équitables en matière de genre ». Les approches tenant compte des questions de genre sont celles qui : « reconnaissent et répondent aux

différents besoins et contraintes des individus en fonction de leur sexe et de leur sexualité. ... à elles seules, elles n'ont pas un grand impact sur les problèmes contextuels plus larges qui sont à la base des inégalités entre les sexes ; elles ne suffisent pas à modifier fondamentalement l'équilibre des rapports de genre ».

63 Fonds mondial pour les femmes (2017). « Mexico earthquakes: Standing in solidarity with our sisters » (Séismes au Mexique : faire preuve de solidarité envers nos sœurs).
64 Ibid.

65 Commission des femmes pour les réfugiés (2016). « "Working to improve our own futures": Inclusion of women with disabilities in humanitarian action » (« Agir pour améliorer notre propre avenir » : l'inclusion des femmes handicapées dans l'action humanitaire).
66 Ibid.

67 Entretien avec des informateurs clés.
68 Knight, K et Sollom, R (2012). « Making disaster risk reduction and relief programmes LGBTI-inclusive: examples from Nepal » (Faire en sorte que les programmes de secours et de réduction des risques de catastrophe incluent les personnes LGBTI : exemples au Népal). Humanitarian Policy Network.

69 Barclay, A, Higelin, M et Bungcaras, M (2016). « On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action » (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire). ActionAid International.

70 Rajbhandari, R et Susskind, Y (2015). « Nepal's earthquake: Grassroots women as first responders » (Séisme au Népal : les femmes locales sont les premières intervenantes). 14 mai. openDemocracy.
71 Ibid.

72 Chynoweth, S (2018). « Caring for male and LGBTI sexual violence survivors: Learning from local organisations » (Prendre en charge les personnes LGBTI et les hommes victimes de violences sexuelles : apprendre des organisations locales). *Forced Migration Review*, Numéro 57.

73 Barclay, A, Higelin, M et Bungcaras, M (2016). « On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action » (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire). ActionAid International.
74 Ibid.

75 Standing, K, Parker, S et Bista, S (2016). « Grassroots responses to violence against women and girls in post-earthquake Nepal: Lessons from the field » (Réponses locales aux violences faites aux femmes et aux filles après le séisme au Népal : les enseignements tirés sur le terrain.) *Gender and Development*, Volume 24, Numéro 2.
76 Ibid.

77 Commission des femmes pour les réfugiés (2016). « "Working to improve our own futures": Inclusion of women with disabilities in humanitarian action » (« Agir pour améliorer notre propre avenir » : l'inclusion des femmes handicapées dans l'action humanitaire).
78 Davis, L (2015). « Lifting the ban on women's shelters in Iraq » (Levée de l'interdiction des abris pour femmes en Irak). 14 mai. openDemocracy.

79 Women's International League for Peace and Freedom (2017). « Feminism at the frontline: Addressing women's multidimensional insecurity in Yemen and Libya » (Le féminisme en première ligne : traiter l'insécurité pluridimensionnelle des femmes au Yémen et en Libye).

80 Samuelsson, C (2016). « She disarms rebel groups in DR Congo » (Elle désarme les groupes rebelles en RDC). Kvinna till Kvinna. <http://thekvinnatillkvinnafoundation.org/2016/02/18/she-disarms-rebel-groups-in-dr-congo/>

81 Commission des femmes pour les réfugiés (2016). « "Working to improve our own futures": Inclusion of women with disabilities in humanitarian action » (« Agir pour améliorer notre propre avenir » : l'inclusion des femmes handicapées dans l'action humanitaire).
82 Fanning, E et Hastie, R (2012). « Protecting Communities in the DRC: Understanding Gender Dynamics and Empowering Women and Men » (Protéger les communautés en RDC : comprendre la dynamique de genre et émanciper les femmes et les hommes). Oxfam Policy & Practice.

83 Ces cinq domaines sont : l'instruction, l'accès aux ressources, l'amour au sein de la famille, l'amitié et le soutien extrafamilial, et la parole à la maison, dans la communauté et au-delà. Cités dans Bragin, M, Onta, K, Janepher, T, Nzeyimana, G et Eibs, T (2014). « To be well at heart: Women's perceptions of psychosocial wellbeing in three conflict affected countries » (Pour se sentir bien : les perceptions qu'ont les femmes du bien-être psychosocial dans trois pays touchés par des conflits). War Trauma Foundation.
84 Ibid.

85 International Rescue Committee (Comité international de secours, 2015). « A movement for change: Women's community-based organizations in the DRC » (Un mouvement pour le changement : organisations communautaires féminines en RDC).

86 Konda, N, Karim, L, Kodi, T et Carstensen, N (2016). « Women-led self-protection in Sudan » (L'autoprotection menée par des femmes au Soudan). *Forced Migration Review*, Numéro 53.

87 Définition : « vastes mouvements sociaux menés par des femmes et leurs organisations qui militent en faveur des droits des femmes et de la justice pour les femmes aux niveaux national, régional et international. Parmi ces organisations figurent des organisations de défense des droits des femmes et d'autres acteurs, notamment des militants, des universitaires, des journalistes, des avocats et des syndicalistes ». Dans *Womankind Worldwide* (2017). « Standing with the changemakers: lessons from supporting women's movements » (Prendre position avec les acteurs du changement : les enseignements à tirer du soutien apporté aux mouvements de femmes).
88 *Womankind Worldwide* (2017). « Standing with the changemakers: lessons from supporting women's movements » (Prendre position avec les acteurs du changement : les enseignements à tirer du soutien apporté aux mouvements de femmes).

89 Voir par exemple Kuwonu, F (2018). « Women: Liberia's guardians of peace » (Les femmes, gardiennes de la paix au Liberia). Site Internet d'Africa Renewal. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/april-2018-july-2018/women-liberia%E2%80%99s-guardians-peace>

90 La militante et femme déplacée en interne, Sirwah Ma'rib, citée dans Heinze, M et Stevens, S (2018), « Women as peacebuilders in Yemen » (Les femmes consolident la paix au Yémen). Social Development Direct et Bureau de vote au Yémen.
91 Ibid.

92 Voir la définition en Section 4.2.

93 Raud, W (2017). « Gender and localising aid: The potential of partnerships to deliver » (Aide sexospécifique et aide localisée : le potentiel concret des partenariats). CARE International.
94 Ibid.

95 Fonds mondial pour les femmes. « One year later: Women rebuilding Nepal » (Un an après : les femmes reconstruisent le Népal).
96 Entretien avec des informateurs clés n° 56.

97 Konda, N, Karim, L, Kodi, T et Carstensen, N (2016). « Women-led self-protection in Sudan » (L'autoprotection menée par des femmes

au Soudan). *Forced Migration Review*, Numéro 53.
98 Ibid.

99 Women's International League for Peace and Freedom (2017). « Feminism at the frontline: Addressing women's multidimensional insecurity in Yemen and Libya » (Le féminisme en première ligne : traiter l'insécurité pluridimensionnelle des femmes au Yémen et en Libye).

100 La priorité est accordée à la collaboration entre les ONGI et les intervenantes ; cependant, plusieurs exemples de pratiques encourageantes sont également présentés par des agences des Nations unies.

101 Politique 2018 sur l'égalité entre les sexes de CARE International.

102 Voir par exemple Plan International (2017). « Community-based child protection: A strategy for protecting conflict-affected girls and boys: A case study from Central African Republic (CAR) » (La protection communautaire de l'enfance – Une stratégie de protection des filles et garçons touchés par les conflits : étude de cas en République centrafricaine).

103 Chisholm, M (2016). « ActionAid women's rights in emergencies meta-evaluation » (Métaévaluation d'ActionAid sur les droits des femmes dans les situations d'urgence). ActionAid International.

104 CARE International (2017). « Political consciousness, leadership and collective action in the Mata Masu Dubara structures in Niger » (Conscience politique, leadership et action collective dans les structures Mata Masu Dubara au Niger).
105 Site Internet War Trauma Foundation. Soudan. <http://www.wartrauma.nl/sudan/>

106 Site Internet War Trauma Foundation. Femmes et filles yézidiées. <http://www.wartrauma.nl/iraq-yezidi-girls-and-women/>

107 Chilvers, R (2017). 'Civil society-led emergency preparedness for women with disabilities in Gaza' (Préparation aux situations d'urgence menée par la société civile destinée aux femmes handicapées à Gaza). Oxfam Policy & Practice.
108 Ibid.

109 CARE International (2017). « Gender and localising aid: The potential of partnerships to deliver » (Aide sexospécifique et aide localisée : le potentiel concret des partenariats).
110 Ibid.

111 Barclay, A, Higelin, M et Bungcaras, M (2016). « On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action » (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire). ActionAid International.
112 Ibid.

113 Oxfam et International Alert (2017). « Now is the time: Research on gender justice, conflict and fragility in the Middle East and North Africa » (Le moment est venu : recherches sur la justice pour les femmes, les conflits et la fragilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord).

114 Commission des femmes pour les réfugiés (2016). « "Working to improve our own futures": Inclusion of women with disabilities in humanitarian action » (« Agir pour améliorer notre propre avenir » : l'inclusion des femmes handicapées dans l'action humanitaire).
115 Ibid.

116 Humanitarian Leadership Academy (2017). « Local humanitarian action in practice: Case studies and reflections of local humanitarian actors » (L'action humanitaire locale en pratique : études de cas et réflexions sur les acteurs humanitaires locaux).
117 Stephen, M (2017). « Partnerships in conflict: How violent conflict impacts local civil society and how international partners respond » (Les partenariats dans les conflits : l'impact des conflits violents sur la société civile locale et la réaction des partenaires internationaux). Oxfam et International Alert.

118 MADRE. « Four years after the earthquake Haitian women continue to feel the impact » (Quatre ans après le séisme en Haïti, les femmes continuent à en ressentir l'impact).

119 Citation : WayFair Associates (2013). « The Great Lakes Advocacy Initiative final evaluation » (Évaluation finale de l'Initiative de défense des Grands Lacs). CARE Norvège.

120 Barclay, A, Higelin, M et Bungcaras, M (2016). « On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action » (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire). ActionAid International.

121 Humanitarian Leadership Academy (2017). « Local humanitarian action in practice: Case studies and reflections of local humanitarian actors » (L'action humanitaire locale en pratique : études de cas et réflexions sur les acteurs humanitaires locaux).

122 En fonction de l'analyse de la répartition du financement menée par CARE. Voir : Site Internet du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. « CBPF Grant Management System – Business Intelligence » (Système de gestion des fonds communs nationaux – Intelligence économique). <https://gms.unocha.org/content/cbpf-allocations>

123 Entretien avec des informateurs clés n° 11.
124 Ibid.

125 Oxfam (2018). « Protection in Practice final evaluation » (Évaluation finale de « La protection en pratique »).

126 Ibid.

127 Le programme « Accélération de la localisation grâce aux partenariats », financé par ECHO et soutenu par un consortium composé d'Action Aid, Cafod, CARE, Christian Aid, Oxfam et Tearfund, comprend des recherches sur les modèles de partenariat utilisés entre les ONG internationales et nationales/locales dans quatre pays afin d'identifier et de documenter les bonnes pratiques dans les modèles de partenariat qui soutiennent la localisation.
128 Ibid.

129 ActionAid International (2016). « On the frontline: Catalysing women's leadership in humanitarian action » (En première ligne : catalyser le leadership des femmes dans l'action humanitaire).

130 Barakat, S et Kesmaecker-Wissing, M (2017). 'Community protection structures: Influencing for local-level change in conflict settings in the DRC' (Structures de protection des communautés : influencer les changements au niveau local dans les situations de conflit en RDC). Oxfam Policy & Practice.
131 Ibid.

132 Chynoweth, S (2018). « Caring for male and LGBTI sexual violence survivors: Learning from local organisations » (Prendre en charge les personnes LGBTI et les hommes victimes de violences sexuelles : apprendre des organisations locales). *Forced Migration Review*, Numéro 57.

133 Chilvers, R (2017). 'Civil society-led emergency preparedness for women with disabilities in Gaza' (Préparation aux situations d'urgence menée par la société civile destinée aux femmes handicapées à Gaza). Oxfam Policy & Practice.

134 CARE International (2017). « Gender and localising aid: The potential of partnerships to deliver » (Aide sexospécifique et aide localisée : le potentiel concret des partenariats).

¹³⁵ 'Strategic Humanitarian Assessment and Participatory Empowerment' (Évaluation humanitaire stratégique et émancipation participative).

¹³⁶ Financé par le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat américain.

¹³⁷ Gender in Humanitarian Action Asia-Pacific Working Group (2017). « Integrating gender into humanitarian action: Good practices from Asia-Pacific 6 » (Intégration de l'égalité entre les sexes dans l'action humanitaire : bonnes pratiques dans la région Asie-Pacifique 6).

¹³⁸ Les actions doivent être conformes aux orientations données par : CBM International, Bensheim, HelpAge International et Handicap International (2018). 'Humanitarian inclusion standards for older people and people with disabilities' (Normes d'inclusion humanitaires pour les personnes âgées et les personnes handicapées).

¹³⁹ Réseau OCDE/CAD sur l'égalité entre les sexes (2016). 'Donor support to Southern women's rights organisations: OECD findings'. (Soutien des donateurs aux organisations de défense des droits des femmes du sud : conclusions de l'OCDE).



CARE International UK

89 Albert Embankment

London SE1 7TP

020 7091 6000

careinternational.org.uk

insights.careinternational.org.uk

Numéro de charité : 292506

CRÉDITS PHOTO

- p. 1, Femme dans un espace sécurisé géré par CARE dans le camp de Potibonia, à Cox's Bazar, au Bangladesh
© Nancy Farese / CARE 2018
- p. 8, Distribution de matériel de secours dans un campement temporaire à Katmandou suite aux séismes survenus au Népal en 2015
© Prashanth Vishwanathan / CARE 2015
- p. 12, Jeanette Vumulia, réfugiée en Ouganda, travaille comme bénévole dans un projet de protection contre les violences sexistes de CARE
© Thomas Markert / CARE 2018
- p. 16, Des réfugiés de la République démocratique du Congo répètent une pièce de théâtre sur les violences sexistes dans le centre du soutien psychosocial de CARE dans un camp de réfugiés en Ouganda
© Thomas Markert / CARE 2018
- p. 23, Vivienne Obed de CARE Vanuatu se prépare pour une distribution à Taféa, au Vanuatu, suite au cyclone Pam de 2015
© Tom Perry / CARE 2015
- p. 30, Distribution de produits non alimentaires aux personnes touchées par les inondations dans le district de Ntcheu, au Malawi, en 2017
© Henry Mhango / CARE 2017
- p. 41, Des femmes aident à décharger et à distribuer des articles de secours après les inondations au Népal de 2017 © CARE 2017
- p. 49, Des membres de la communauté de Leyte, aux Philippines, attendent de recevoir des vivres après le typhon Haiyan (Yolanda) en 2013
© Peter Caton / CARE 2013